

**Session du
13 novembre 2007**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 13 novembre 2007

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DU 26 JUIN 2007	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	11
AGENDA 21 RÉGIONAL	35
 <i>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION</i>	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	51
INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS	51
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS.....	51
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	52
ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI	52
RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	52
TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA EXTENSION ET RÉNOVATION DU CFA DU BÂTIMENT ET DU CFA INTERPROFESSIONNEL DE HAUTE-LOIRE ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI	53
AIDES AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE	53
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE	55
RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	55

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	56
CRÉATION D'UN PROGRAMME « MASSIF CENTRAL – AUTRES ACTIONS » ET RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT DES PROGRAMMES « ÉTUDES ET ACTIONS DES PÔLES D'EXPERTISES » ET « RÉSEAU DE VILLES ET AGGLOMÉRATIONS »	56
AVENANT À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ARDTA POUR 2007	56
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC : AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES TIC ET SYTÈME D'INFORMATION	57

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	58
INTERVENTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE	58

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION

CULTURE	59
DOMAINE ROYAL DE RANDAN	59

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	60
ENTREPRISES ET TERRITOIRES	60
TOURISME ET THERMALISME	62
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	62

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	66
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	66
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE.....	67
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	67

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS	67
ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER	67
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX	68
VIREMENT DE CRÉDITS	68
VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRE (INFORMATION).....	68
RECETTES	68
TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2008	69
SERVICES GÉNÉRAUX	69
OPÉRATIONS COMPTABLES	75
INDEMNITÉS CESR : DEMANDE CGT.....	76
DÉPENSES DE PERSONNEL.....	76
INSTITUTION RÉGIONALE	77
REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI)	77
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX (PREDD)	77
PROJET DE NOUVEAU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES	78
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2007	79
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	79
MOTIONS.....	80
MOTION N° 1 CONCERNANT LE TGV : L'Auvergne et la Massif Central veulent la grande vitesse ! DÉPOSÉE PAR LE GROUPE SOCIALISTE	80
MOTION N° 2 CONCERNANT LA DÉFENSE DE LA LIGNE SNCF CLERMONT-MONTLUÇON VIA VOLVIC DÉPOSÉE PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN.....	83

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS
élus le 13 février, le 15 mai, le 12 septembre 2006
et le 25 septembre 2007

Président:	M. René SOUCHON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain BUSSIÈRE
2^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
3^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
4^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Christiane LAÏDOUNI
5^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Anna AUBOIS
6^{ème} Vice-Président :	M. Lionel ROUCAN
Puis par ordre alphabétique :	M ^{me} Dominique BRU Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
	M. André CHAPAVEIRE
	M ^{me} Catherine HENRI-MARTIN
	M. Jacques-Bernard MAGNER
	M. Jean-Claude MAIRAL
	Mme Françoise MERCIER-RAYET Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
	Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006,
modifiées lors de la réunion du 23 octobre 2006 et du 25 septembre 2007

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENTE : M^{me} Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER

MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
M. Yves GUEYDON
M. Jean MALLOT
M^{me} Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU

VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE

SECRÉTAIRE : M^{me} Danielle DEMURE

MEMBRES : M^{me} Françoise BLAZY
M. Yves CARROY
M^{me} Martine MAHTOUK
M^{me} Nicole ROUAIRE
M^{me} Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Yvette MERCIER
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Lionel ROUCAN
VICE-PRÉSIDENTE : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jacques MIZOULE
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

SECRÉTAIRE : MME Agnès MOLLON

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
MME Jane GALLEAZZI
MME Danielle MULLER
MME Pascale SEMET

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDAT ÉLECTORAL : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Universitaire

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)
PROFESSION : Assistante Sociale
MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)
PROFESSION : Agriculteur
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)
PROFESSION : Éducatrice Sportive
MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)
PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chargé de Projet
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du
Codéveloppement

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de l'Allier

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOU
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 13 NOVEMBRE 2007

*La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, Monsieur Bussière procède à l'appel. La séance est ouverte.

Monsieur Bussière procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Aubeis
M. Jean-Paul Bacquet
M. Michel Bergognoux
M. Michel Bonnefille
M. Luc Bourdige
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
Mme Anne Courtille
Mme Anne-Marie Delannoy
M. Éric Dubourgoux
M. Bernard Filhol
Mme Jane Galleazzi
M. Jean-Michel Guerre
M. Yves Gueydon
Mme Catherine Henri-Martin
M. Brice Hortefeux
Mme Christiane Laidouni
M. Jacques-Bernard Magner

Mme Martine Mahtouk
M. Jean-Claude Mairal
M. Claude Malhuret
M. Jean Mallot
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
M. Jacques Mizoule
Mme Agnès Mollon
Mme Élisabeth Montfort
Mme Danielle Muller
Mme Martine Munoz
Mme Françoise Nouhen
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
M. Jean Proriot
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
Mme Élisabeth Thévenon-Durant

Sont absents et excusés :

M. Jean Aulagnier
Mme Danielle Demure
M. Serge Teillot

Mme Françoise Blazy
Mme Françoise Mercier-Rayet

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, le quorum est largement atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DU 26 JUIN 2007

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je sollicite un peu d'attention, mes chers collègues et je vous demande d'abord, en ce qui concerne le compte rendu des débats de la Session du 26 juin 2007, que vous avez reçu, s'il y a des observations à formuler ? Pas d'observations ? Ce compte rendu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, cette Session, assez courte, de notre Conseil régional, s'ouvre dans un climat de grande morosité et de crise sociétale grave. La pauvreté progresse dans notre pays qui compte aujourd'hui sept millions de pauvres, comme vient de le rappeler par exemple le dernier rapport du Secours catholique, la semaine dernière. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres sont de plus en plus pauvres et le cadeau fiscal de quinze milliards d'euros fait aux plus riches...

Des Conseillers régionaux se plaignent de ne pas entendre.

On n'entend pas ? Cela ne vient pas de moi, mais de la technique qui s'endort ou qui n'est pas encore réveillée !

Je disais que les riches étaient de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Le cadeau fiscal de quinze milliards d'euros fait aux plus riches est non seulement injuste, mais inefficace. Le sondage paru ce matin, dans « Libération », sondage de Louis Harris, est édifiant de l'état d'esprit des Français. 79 % d'entre eux considèrent que la politique du Président de la République est un échec sur le pouvoir d'achat et 59 % sur la croissance économique. Je passe le reste, je me centre sur l'essentiel.

L'État sacrifie quinze milliards d'euros qui n'auront donc aucun effet de levier sur la croissance française, alors même que cet argent aurait pu être versé, par exemple, aux collectivités qui contribuent à plus de 70 % de l'investissement public en France avec les projets structurants qui sont les nôtres.

Par ailleurs, la non-compensation intégrale des charges transférées de l'État sur les Régions a des répercussions directes sur les orientations budgétaires de la Région qui constituent un des deux grands dossiers de notre Session, l'autre étant l'Agenda 21.

Pour être efficace, mes chers collègues, le pilotage d'une collectivité repose sur deux principes fondamentaux : le principe de réalité et le principe de responsabilité. Adopter une vision réaliste permet de mettre en œuvre une action responsable.

Le premier volet de mon propos va donc se centrer sur la nécessité d'un pilotage en phase avec le réel. Une réalité bien rude pour ce qui concerne le budget du Conseil régional qui, à l'image de l'ensemble des collectivités régionales, se trouve un peu plus contraint, l'année qui vient, par la remise en cause, par le Gouvernement, du pacte de croissance et de solidarité qui assurait aux collectivités locales une évolution des dotations de l'État tenant compte de l'augmentation de la richesse nationale.

Désormais, ces dotations de l'État, qui représentent près de 47 % des recettes de la Région, sont indexées à la seule inflation. À cela s'ajoutent les charges transférées non compensées – comme on nous dit toujours que ce n'est pas vrai, nous avons saisi un cabinet d'experts comptables qui a pignon sur rue, le cabinet Klopfer, qui est en train de procéder à une évaluation précise, qui va vous être livrée dès qu'elle sera terminée.

Malgré ce contexte défavorable sur lequel je reviendrai dans un instant, nous tiendrons notre engagement, en 2008, de ne pas augmenter la fiscalité directe. Pour les mêmes raisons, mais dans une vision inscrite à plus long terme, nous n'aurons pas non plus recours de façon excessive à l'emprunt afin de préserver notre capacité moyenne de désendettement. Nous nous fixons une règle – je vous la livre, c'est normal – : ne pas dépasser quatre ans de durée de désendettement et nous nous y tiendrons en 2008, comme dans les années futures, jusqu'à la fin de ce mandat.

Nous ne tomberons pas dans l'incohérence qui consisterait à augmenter l'impôt et l'emprunt pour se substituer au retrait de l'État, même si, sur ce plan, la demande est forte, y compris d'ailleurs sur les rangs de l'UPA qui nous demande de financer la régénération du réseau ferroviaire, responsabilité de l'État.

Mais cet étranglement progressif de nos collectivités a des conséquences. Comme certaines Régions l'ont déjà fait, nous devons, à l'avenir, remettre en cause certains de nos programmes – ce sera particulièrement vrai en 2009, si rien ne change –, dans des secteurs qui ne relèvent pas explicitement de nos compétences. Raison de plus pour ne pas nous engager aujourd'hui dans la voie inverse en répondant aux sollicitations de l'État de financer ses routes nationales, par exemple, ou de RFF, je viens de l'évoquer, de régénérer les voies ferrées.

Le principe de réalité nous oblige à ouvrir les yeux ; ce qui permet d'observer concrètement la méthode mise en œuvre par l'État – je devrais dire par le Gouvernement, parce que l'État, c'est nous – pour mettre les Régions à genoux en réduisant considérablement leurs marges budgétaires. À titre d'exemple, depuis 2004, en raison du plafonnement du rendement de la taxe professionnelle, la Région Auvergne a perdu – écoutez bien – quatorze millions d'euros en 2007. Elle perdra autant, sinon plus, en 2008. Elle a perdu l'équivalent du péage que nous payons, via la SNCF, à RFF, chaque année. Voilà le résultat du plafonnement du rendement de la taxe professionnelle, pour la Région Auvergne.

À cette difficulté, s'ajoute l'octroi d'une partie de la TIPP dans la colonne « ressources » de notre budget, alors même que la consommation de carburant diminue pour des raisons tarifaires conjoncturelles, mais également pour des raisons structurelles, que, par ailleurs, nous soutenons au titre du développement durable. Il est dès lors difficile de considérer cette ressource, qui est instable et non pérenne, comme un recours solide au plan budgétaire !

Comme je vous l'annonçais au début de mon propos, cette année, le désengagement de l'État se trouve accentué par un système de dotations dont le calcul est fonction uniquement de l'inflation, ce qui implique une baisse mécanique des compensations de l'État et, au niveau national, cette baisse est évaluée à quatre cents millions d'euros pour l'année 2008.

Je pense qu'il est inutile de détailler davantage la situation budgétaire, vous avez bien compris la manœuvre, elle a le mérite d'être claire : le Gouvernement étrangle les Régions – nous le disons tous unanimement, y compris notre collègue Adrien Zeller, pourtant membre de l'UMP. Le Gouvernement étrangle les Régions afin de rendre leur gestion impopulaire, puisqu'elles doivent interrompre des programmes – je préviens que nous allons être contraints de le faire – ou d'augmenter la fiscalité, voire les deux. Néanmoins, le budget 2008 sera proche, dans sa structure de celui de l'année passée, avec des adaptations tenant compte des contraintes que je viens d'évoquer, de la réalité et de l'évaluation de nos programmes.

Ces évolutions répondent à la nécessité de recentrer l'affectation des fonds de manière stratégique, en fonction des besoins avérés et de la pertinence des actions, de leur effet de levier. La Région sera donc présente dans les domaines qui constituent des points de leviers forts pour le développement de l'Auvergne. Je vais en citer quelques-uns en prenant la peine de dire que je ne serai pas exhaustif bien entendu :

- La formation professionnelle, avec une remise à plat de nos modalités d'intervention, qui est en cours.
- L'aménagement du territoire à travers l'évaluation et l'adaptation, à partir du printemps, des Contrats régionaux de développement durable du territoire.
- Le transport ferroviaire, bien sûr, avec l'amélioration du service TER et la grande vitesse.
- L'emploi, à travers la création d'un fonds régional d'ancrage pour les entreprises. 2008 fera, par ailleurs, l'objet d'un effort particulier réservé au secteur de l'économie sociale et solidaire, indispensable pour l'insertion et le retour à l'emploi.
- La santé en milieu rural également, pour lutter contre la désertification médicale à l'heure où il y a de nombreuses fermetures, en particulier d'hôpitaux de proximité.
- La redéfinition des priorités en matière d'investissements touristiques, etc.

Mais surtout, l'année 2008 va être marquée du sceau du développement durable, puisque cela va être la première année de mise en œuvre de l'Agenda 21 sur lequel nous allons débattre et que nous allons voter – je le souhaite bien sûr – tout à l'heure. En effet, le principe de réalité ne se limite pas à l'outil budgétaire : il comprend l'environnement et le contexte dans lequel il s'inscrit, et ce contexte change !

La déferlante médiatique autour de l'environnement entraîne le risque d'approximation et de réduction de la notion de développement durable. Celle-ci recouvre trois domaines qui en forment les piliers : le social, l'environnemental et l'économique.

Il s'agit de promouvoir un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Nous devons prendre en compte d'autres indicateurs, à l'échelle de la Nation, que le produit intérieur brut, tels que le capital naturel sur le plan économique, l'empreinte écologique pour l'environnement et l'indice de développement humain dans le domaine social.

Aujourd'hui, sur ces problèmes, chacun est conscient des enjeux. Il suffit de considérer quelques éléments très simples : si l'ensemble de la planète adoptait le mode de vie français, il ne faudrait pas moins de trois planètes pour subvenir aux besoins de tous. Ce phénomène correspond à une tendance plus large puisque 80 % des ressources consommées sont le fait de 20 % de la population. Si les enjeux sont maintenant bien connus et sans doute bien intégrés, ce qui est le plus problématique à accepter, c'est le degré d'urgence. La définition même du développement durable en 1987 faisait référence à « un développement répondant aux besoins, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». À l'heure actuelle, cette définition évolue, car il ne s'agit plus seulement d'anticiper le danger ou les risques qui se poseraient aux générations futures, mais de répondre aux problèmes qui se posent à nous, aujourd'hui.

Une fois ces éléments posés, il s'agit de savoir comment, en tant que collectivité territoriale, nous pouvons agir efficacement sur un problème de dimension mondiale. Cette situation peut paraître frustrante, car, au regard des bilans exprimés à l'échelle mondiale, notre action régionale semble bien marginale. Pourtant chacun d'entre nous porte la responsabilité, une responsabilité, et doit faire sa part du travail. Notre périmètre d'action tient donc en trois axes majeurs, il s'agit :

- D'inscrire le développement durable en donnant une impulsion dans chacun des domaines de l'action régionale – je dis bien dans chacun des domaines de l'action régionale – et nous retrouverons cette marque le mois prochain, dans les rapports qui seront présentés, concernant le budget 2008.
- D'impliquer l'ensemble de nos partenaires.
- De faire preuve d'exemplarité en intégrant un fonctionnement « développement durable » dans le fonctionnement interne de la collectivité régionale.

Agir en responsable, c'est d'abord agir réellement, puis s'assurer de la continuité de l'action engagée. C'est pourquoi l'adoption de l'Agenda 21 marque le début d'un nouveau mode de fonctionnement qui trouvera, peu à peu, une place grandissante. En 2008, une série d'actions concrètes sera mise en œuvre et je voudrais, à ce stade de mon propos, remercier chaleureusement Nicole Rouaire, pour son engagement et la compétence mis en œuvre sur ce dossier, de même que je voudrais remercier les services, pour leur solide contribution, dans la phase de réalisation du document qui va guider notre action régionale sur la voie du développement durable.

L'urgence de la lutte contre les changements climatiques va aboutir, dès 2008, à la mise en œuvre d'actions fortes, notamment dans le secteur de l'habitat, des transports et de l'agriculture.

Quelques mesures phares :

- Dès 2008, nous inscrirons dans nos programmes, l'éco-conditionnalité énergétique, mise en œuvre de façon progressive, éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments avec un objectif de 20 % de réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments neufs et existants.
- 20 %, c'est aussi le pourcentage que nous proposons pour la réduction de la consommation énergétique des lycées, ainsi que la proportion d'énergies renouvelables utilisée.
- Pour les transports, et notamment le TER, mais pas seulement, la multimodalité sera favorisée. Bien sûr, l'enjeu d'une ligne à grande vitesse est plus que jamais d'actualité, nous y reviendrons tout à l'heure.
- Dans le domaine de l'agriculture, l'aide à l'agriculture biologique, déjà forte, sous l'impulsion de Jean Mallot, va connaître une nouvelle impulsion, et notamment nous soutiendrons à la fois l'offre et la demande.
- La qualité environnementale des modes de production et des produits sera renforcée par la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau. Nous mettons en place un appel à projets exemplaire d'agriculture durable.
- Enfin, la traduction en actions de tous les schémas élaborés sur le patrimoine naturel, l'eau et la santé, l'environnement, aura lieu fin 2008/début 2009 pour le plan régional en faveur de la biodiversité, le schéma de développement durable de la rivière Allier – chère à Monsieur Gueydon et à beaucoup d'autres –, le plan régional pour la qualité de l'air, le plan climat et le plan régional sur les déchets dangereux. Le développement des éco-activités, notamment de la filière chanvre, et de l'image de l'Auvergne comme terre d'innovation et de développement durable se fera progressivement entre 2008 et 2010. L'emploi durable sera également renforcé par des actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Dans le même domaine, je ne vais pas vous détailler, parce que vous le savez, mais vous rappeler simplement le gros dossier Bio Bois Carburant, pour lequel la Région s'est fortement mobilisée, sur proposition de Jean Mallot et Jacques-Bernard Magner, sur la base d'un appel à projets du Ministère de l'Économie et des Finances. La société B2C2 a été initiée et est portée par la Région, elle a présenté sa candidature. Il s'agit de fabriquer, à terme, des carburants de synthèse. Il y a aujourd'hui une seule usine en Europe et ce projet devrait se situer sur Commentry. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Commission de régulation énergétique qui est en train d'examiner notre candidature. Il y a là une opportunité formidable pour l'Auvergne, de se positionner sur une niche à fort potentiel de développement, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement.

Quelle que soit la réponse de la Commission de régulation énergétique, nous poursuivrons l'effort de prospection vers d'autres formes d'énergies renouvelables, en particulier une sur laquelle nous n'avons pas encore suffisamment travaillé, qui est la géothermie. Nous verrons bien ce que cela donne. Nous y travaillerons dès 2008.

Nous projetons déjà, par ailleurs, les futures orientations et évolutions de l'Agenda 21 en 2009 et 2010. Il y aura un renforcement des actions et leur déploiement dans tous les programmes régionaux. Cela se fera progressivement et nous assurerons la continuité de notre démarche de développement durable au fil des années.

Nous irons également plus loin dans les actions sur l'éco-construction en lien avec l'emploi durable, probablement dès 2009, par le biais d'un appel à projets exemplaire pour la qualité environnementale des bâtiments en Auvergne et la formation des professionnels.

La notion de continuité doit guider notre engagement qui, sans cela, n'aurait guère de sens. Nous posons ainsi un principe de gouvernance fort : toute initiative, en particulier dans le domaine du développement durable, doit être suivie d'un plan d'action précis et d'une vision à long terme traçant les grandes lignes sur les années à venir.

Notre volonté de défendre et de promouvoir les TER, de porter les projets de TGV en Auvergne, s'inscrit dans la même logique. Notre engagement, depuis un an, sur ce dossier a permis de faire bouger les lignes et aujourd'hui, ces efforts sont partiellement récompensés, en tout cas par la mobilisation qui est très présente autour de l'avenir du rail en Auvergne. Il s'agit désormais de maintenir cette pression auvergnate pour la régénération, comme pour le TGV. Encore faut-il le faire avec le souci de l'efficacité en rassemblant toutes les forces et en rejetant toute forme de récupération politique.

À ce sujet, je voudrais exprimer ici quelques inquiétudes. J'ai le sentiment, en effet, que les arrière-pensées électorales deviennent parfois un peu trop prégnantes et je voudrais en citer quelques exemples.

Après maints courriers restés sans réponse auprès du Ministre des Transports – j'ai commencé par Monsieur Perben en février –, un courrier à Monsieur Hortefeux en juillet, j'ai été reçu le 24 octobre par ce dernier. Nous avons eu un entretien franc, loyal et avons convenu d'œuvrer en commun pour la desserte de l'Auvergne par la grande vitesse. Or, je constate qu'une pétition, à la seule gloire de notre Ministre, circule sur Internet. Pourquoi ne pas défendre le manifeste issu de la journée Transline du 26 octobre, qui a déjà recueilli mille signatures et qui pose le problème, tant du TGV Ouest/Est que du Nord/Sud, en toute objectivité ?

Pire et plus préoccupant quant à la méthode et à l'état d'esprit : le journal « La Montagne » du 10 novembre nous annonce la création d'une association interrégionale dont le siège sera à Vierzon, le Président d'honneur, Monsieur Hortefeux et les membres, les Régions Centre, Limousin et Auvergne. Là, Monsieur le Ministre et cher collègue, je vous le dis en toute amitié, vous transgressez les codes de bonne conduite et vous faites, à travers une annonce sans fondement, de la récupération politique qui ne peut que nuire à nos projets.

Monsieur Malhuret, laissez-moi... Monsieur Malhuret, Monsieur Hortefeux, je ne suis pas polémique ! Et vous le verrez ! Quand on a un code de bonne conduite, on le respecte ! On annonce aujourd'hui une association... Vous me permettez d'aller jusqu'au bout, Monsieur Malhuret, gardez votre excitation !

Vous annoncez... Monsieur Hortefeux annonce une association, son siège et sa présidence... C'est ce qui est dans « La Montagne » !

M. HORTEFEUX : Cette association est créée à l'initiative d'un parlementaire du Cher, un sénateur je crois...

M. LE PRÉSIDENT : Vous répondrez tout à l'heure ! Je ne dis pas n'importe quoi, Monsieur Hortefeux ! Du calme ! Monsieur Hortefeux, ce que je constate, vous ne me laissez pas aller jusqu'au bout, c'est que les Régions sont impliquées. Or, ni le Président de la Région Auvergne, ni le Président de la Région Centre, que j'ai appelé samedi matin, en lisant le journal « La Montagne », ni le Président de la Région Limousin, n'ont, à aucun moment, été consultés sur cette affaire. Comprenez quand même que nous posons le problème ! Si chacun veut créer son association, nous sommes tranquilles, il n'y aura jamais de TGV, ni dans le Massif central, ni en Auvergne. Vous êtes libre de créer toutes les associations que vous voulez, je suis moi-même Président d'une association, mais je n'ai jamais impliqué les autres dans une association avant même de leur avoir demandé leur avis.

Je regrette, mais, dans « La Montagne » du 10 novembre, il est dit : « avec la Région Centre, avec la Région Limousin, avec la Région Auvergne ». Jamais il n'en a été question ! Alors comprenez quand même que nous posons les problèmes et répondez clairement ici : vous le ferez, et demandez – si ce n'est pas la vérité – un correctif à « La Montagne », qui n'a pas inventé la création de cette association avec les Régions. Voilà ! Bref, nous constatons et je le dis ! Je vous dis très calmement, Monsieur Hortefeux, parce que je ne suis pas dans une volonté polémique, pas du tout ! Je suis dans le respect du code de bonne conduite que nous avons eu tous les deux et je vous dis : « essayons de retrouver ensemble les chemins de l'efficacité, dans le respect du travail des uns et des autres ». Considérons que ce que je viens d'évoquer est un dérapage. Je le veux bien, cela peut arriver, dans un camp comme dans l'autre, mais nous ne pouvons pas travailler à l'avenir de cette façon, parce que travailler de cette façon, c'est être certain qu'il n'y aura jamais de TGV en Auvergne, si chacun veut faire son association, pour essayer d'être le plus fort, le plus beau. La cause est entendue, le Limousin s'est déjà cassé la figure, dans le passé, sur une approche comme celle-là.

Alors, je le dis à Monsieur Hortefeux, nous reconnaissons bien volontiers la réalité et les conséquences positives de son intervention auprès de Monsieur Bussereau afin que la ligne Nord/Sud soit étudiée. C'est bien d'ailleurs parce que nous étions conscients de votre poids dans le Gouvernement que nous vous avons sollicité. Je vous ai écrit à plusieurs reprises, je vous ai sollicité, bien !

Reconnaissez par ailleurs le travail fait depuis un an par le Réseau de villes Clermont-Auvergne/Métropole, présidé par Serge Godard et le Conseil régional d'Auvergne, travail qui a abouti à l'adoption du cahier des charges d'une étude de faisabilité de la ligne à grande vitesse Nord/Sud, validée le 3 août, sur un document qui est daté du 31 juillet, et au lancement de la consultation pour sélectionner le cabinet, le 2 novembre.

Reconnaissez le travail fait par l'association ALTRO que je préside depuis peu – donc l'essentiel du travail, ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est ceux qui m'ont précédé – et qui porte le projet Transline de ligne à grande vitesse Est/Ouest.

Reconnaissez, et reconnaissons ensemble, la pertinence et la complémentarité des deux projets. C'est Transline qui rend crédible l'hypothèse Paris/Clermont/Lyon pour le maillon essentiel Clermont/Lyon. À partir de là, et s'il n'y avait que Paris/Lyon, il est certain que cela ne passerait pas par Clermont. Chacun peut en être conscient. Donc le passage à Clermont, c'est Transline qui le crédibilise et donc, l'avenir de ce dossier reposera sur trois piliers : l'État, les Régions, l'Europe. Notre devoir est de convaincre et de fédérer. C'est l'état d'esprit qui m'anime : convaincre et fédérer.

Pour ma part, j'ai une certitude : c'est que je ne serai plus Président de Région lorsque le TGV arrivera à Clermont-Ferrand ! Cela me permet de prendre du recul par rapport à certaines contingences.

Les Auvergnats veulent légitimement le TGV. Ils se moquent de qui fait quoi. Seul le résultat final comptera. Toute division, toute rivalité, toute récupération, ira à l'encontre de la réalisation du projet. La seule façon de réussir, c'est de laisser l'approche partisane, politicienne, au vestiaire parce qu'il n'y a pas une façon de droite et une façon de gauche de faire une ligne à grande vitesse. Il y a des choix politiques différents à droite ou à gauche.

Pour l'instant, les déclarations de Monsieur Bussereau, indiquant que la ligne Nord/Sud répond à un choix politique d'aménagement du territoire, qu'elle est complémentaire de Transline – la liaison Est/Ouest – nous conviennent parfaitement. Cette position doit réunir un consensus politique.

Concrètement, dans ma responsabilité de Président de Région, j'ai pris les contacts nécessaires avec les Ministres concernés – Monsieur Hortefeux le sait –, avec Jacques Barrot, avec mes collègues Présidents de Région que j'ai cités, c'est-à-dire dans un premier temps, Limousin et Centre que je réunirai très prochainement à Clermont, afin de voir avec eux, comment organiser notre travail. Messieurs Denanot et Bonneau m'ont donné leur accord. La première étape, pour nous, sera de faire acter – et d'autres y contribueront – les projets de ligne à grande vitesse auvergnats au prochain Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires.

Il est évident que nos Régions seront appelées à financer ces projets. Je proposerai, pour ma part, que nous le fassions dans la mesure de nos moyens, après 2013, puisque nous n'avons strictement aucune marge financière jusque là, compte tenu de nos engagements dans le Contrat de projets État-Région 2007-2013. Et vous aviez suggéré, lors de la dernière Session, Messieurs Hortefeux et Proriol, que nous mettions l'argent prévu sur les routes, sur le chemin de fer. Je vous ai dit que je le proposais au Préfet, je l'ai fait et le Préfet le refuse. Donc là aussi, il faudra peut être un peu de cohérence parce qu'on ne peut pas nous dire dans cette enceinte : « faites ceci » et les représentants de l'État et du Gouvernement par la même occasion, ne peuvent nous répondre non dans les jours qui suivent. J'ai la lettre à votre disposition, mais je ne doute pas que vous l'ayez déjà également.

Monsieur Proriol demande la parole au Président.

Je vous la donnerai. Donc, pour être clair, dans tout cela – et j'espère apaiser les choses –, au nom du Gouvernement, Monsieur Hortefeux a un rôle à jouer, ainsi que les parlementaires de l'Auvergne – il y en a trois dans cette enceinte –, ainsi que les parlementaires des Régions Centre et Limousin. Au nom des Régions, j'ai un rôle de fédérateur à assumer. Nous devons aussi rassembler et mobiliser les Départements et les grandes villes comme Clermont-Ferrand.

En conclusion, j'ai reçu, la semaine dernière, un courrier d'un Auvergnat qui a pris la peine de m'écrire pour me demander de redoubler d'efforts pour le projet Transline et le projet Paris/Clermont. Il écrit ces mots justes : « Il faut se battre à chaque instant ! Ne ratons pas cette chance ! ». Je peux vous dire que cette phrase, prononcée par un citoyen auvergnat, m'a marqué et devrait nous servir de guide.

Nous avons suscité un espoir fort, une attente réelle. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas, décevoir aujourd'hui ceux qui nous ont donné leur confiance. Nous recevons des soutiens chaque jour – je l'ai dit : la pétition qui est sur le site officiel de la Région a déjà recueilli plus de mille signatures en moins de 10 jours. C'est un manifeste, plus qu'une pétition d'ailleurs. Ces soutiens sont autant d'encouragements à poursuivre. Ils me donnent, et ils nous donnent, une légitimité et une force nouvelle pour porter ces projets jusqu'au terme de leur réalisation. Nous savons tous que la bataille sera longue et difficile, mais notre engagement est fort et le restera, bien entendu. Je n'oublie d'ailleurs pas que si le combat pour la grande vitesse en Auvergne est vital, le combat – je l'ai déjà dit, mais je préfère le répéter – pour la remise en état du réseau ferré classique l'est tout autant. Un dossier pour demain ne peut pas occulter un dossier d'aujourd'hui.

On peut toujours dire qu'il y a eu, en 2007, plus de moyens mobilisés par l'État et RFF que dans les années antérieures, c'est vrai. Il n'empêche que le nombre de kilomètres de ralentissement ne diminue pas, il progresse. Au mois de décembre – c'est cela la réalité, le constat terrible – il y a cinquante kilomètres de ralentissement de plus en Auvergne, en vertu de ce que me dit Réseau ferré de France. Il est vrai que la géométrie du périmètre des ralentissements est quelque peu variable de quelques dizaines de kilomètres d'une semaine à l'autre. Dernière information : cinquante kilomètres de ralentissement supplémentaire en région Auvergne, en décembre !

Je le dis clairement : c'est inacceptable et je compte sur ce point aussi, sur la pression, sans doute amicale, que Monsieur Hortefeux pourra exercer sur Réseau ferré de France et sur son collègue Ministre des Finances.

L'Auvergne – et je lance cette proposition, c'est la deuxième fois que je le fais – a besoin d'un plan spécial de rattrapage pour la régénération de ses voies, car elle cumule 10 % des ralentissements de toute la France, alors qu'elle ne comporte qu'un peu plus de 4 % de réseau. Le combat pour un TER performant doit, dès à présent, également, nous mobiliser et je compte, mes chers collègues, sur votre engagement ! Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

La parole est à Monsieur Hortefeux.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. HORTEFEUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez raison, Monsieur le Président, les Sessions se suivent, mais, très logiquement, ne se ressemblent pas, et depuis la dernière, l'idée ou l'espoir, en tout cas, d'une liaison grande vitesse, sont apparus. L'idée et l'espoir !

Vous avez souhaité que nous parlions avec beaucoup d'honnêteté, donc je vais essayer de le faire aussi de la manière la plus honnête possible, la moins polémique et la moins électoraliste.

Force est de constater ou d'admettre que, sur cette question, les membres du groupe Union Pour l'Auvergne, sur cette liaison à grande vitesse, se sont interrogés depuis 2004 et d'ailleurs, force aussi est de reconnaître que j'ai moi-même douté sur la possibilité de cette liaison. D'ailleurs, force est de se souvenir que, vous-même, Monsieur le Président, vous en aviez quasiment écarté la possibilité, vous aviez été interrogé le 28 mars 2006 lors d'un tchat et vous répondiez à un internaute : « Nous savons que nous n'aurons jamais de TGV Clermont-Paris ».

D'ailleurs, vous l'aviez confirmé le 15 mai dernier dans un dossier consacré aux liaisons ferroviaires dans « La Montagne » et on pouvait lire : « Ce fut longtemps un des plus beaux rêves clermontois » – je partage d'ailleurs votre avis – « un TGV Clermont-Paris qui aurait mis les deux villes à moins de deux heures ». Et vous concluez : « Le rêve aura duré 20 ans finissant par s'écrouler il y a deux ans ».

Et donc il aura suffi de quelques jours, de quelques heures, pour contredire ce pessimisme. Peut-être s'agissait-il d'ailleurs – on ne peut pas totalement l'écarter – d'une forme de stratégie de communication et peut-être même de victimisation un peu bien pensée.

Mais il est vrai que le 24 septembre dernier – pour reprendre la chronologie –, le Groupe de l'Union pour l'Auvergne, présidé par Jean Proriol, mettait sur la place publique l'opportunité que représenterait, pour notre Région, un doublement à l'ouest de l'actuelle ligne à grande vitesse Paris-Lyon, dont on sait qu'elle arrive à saturation, et vous connaissez comme moi les détails de cette situation.

Le 25 septembre – il faut aussi s'en souvenir –, le lendemain, présentant les conclusions du Grenelle de l'Environnement, le Président de la République annonçait l'objectif du Gouvernement de doubler notre réseau à grande vitesse d'ici à 2020 et le 30 octobre, à mes côtés, le Secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, commandait une étude à RFF, sur une liaison à grande vitesse reliant Clermont-Ferrand à Paris et à Lyon, effectivement, destination très importante pour la cohérence du projet ferroviaire de notre Région. Cette étude pourrait aboutir en fait concrètement à une inscription de cette ligne à un prochain CIACT et, avec Dominique Bussereau, lorsque nous nous en sommes entretenus, avec vous d'ailleurs, nous avons souhaité que ce soit le plus rapidement possible.

Mais les dates du CIIACT, cela peut être décembre, sans doute janvier. Si c'est février, cela devient un peu plus à connotation électorale, donc sans doute ce n'est pas forcément la bonne date, et si malheureusement ce n'était pas le cas, cela reporterait en réalité au mois de mai. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il y aura un CIIACT dans les six prochains mois qui, j'en suis convaincu, devrait acter tout cela.

Cela signifie que c'est un dossier qui avance vite, parce qu'il y va de l'intérêt et de l'avenir de l'Auvergne et parce qu'il répond à une attente qui, j'en suis convaincu, est une attente majeure de la communauté auvergnate.

Le groupe UPA est naturellement fier d'avoir permis de faire sortir ce dossier vital pour notre Région des cénacles, qui sont, comme vous le savez – vous avez exercé des responsabilités ministérielles – souvent très fermés. Nous sommes fiers de l'avoir rendu public pour qu'on ne puisse plus jamais l'enterrer – et cela j'en suis convaincu –, quoi qu'il arrive, cela ne pourra pas être à nouveau enterré et pour que personne ne puisse s'en servir à des fins exclusivement électoralistes, et qu'enfin les Auvergnats puissent se l'approprier.

J'insiste quand même sur un point, et vous ne l'avez pas suffisamment souligné, me semble-t-il, c'est la première fois, depuis 1981 – c'était l'inauguration de la première ligne TGV, le 27 septembre 1981 – que l'État montre, pas le Gouvernement, mais l'État, de manière aussi déterminée et aussi concrète, sa volonté de ne pas laisser l'Auvergne en dehors du réseau à grande vitesse.

Alors, je voudrais le faire sans esprit polémique, je vous l'ai dit. Je regrette d'autant plus, je le dis très honnêtement, qu'il y a quelques jours encore, vous avez dépensé, aux frais des contribuables auvergnats, une page entière de publicité dans le quotidien régional pour dénoncer ce que vous nommiez le mépris de l'État pour l'Auvergne, mépris qui était donc démenti quelques jours après. Et je note au passage que la ligne « Communication » de notre Assemblée permettrait très certainement de réaliser, en quelques années, la liaison Figeac-Aurillac – je sais qu'elle vous préoccupe –, grâce à un partenariat avec RFF – si, sur quelques années ! –, que je me charge de négocier sur des bases équivalentes à celles de Midi-Pyrénées et j'espère, en cela, être utile à notre Région.

Je pense qu'il ne suffit pas d'annoncer la création d'une ligne budgétaire spécifique de fonctionnement pour, je cite : « lancer une stratégie de communication institutionnelle lourde sur ce sujet essentiel pour l'avenir de l'Auvergne », comme cela est écrit dans les documents de la décision modificative – ligne d'ailleurs qui ne présente aucun crédit nouveau. Mais ce qui compte, c'est de dire si l'on est prêt ou non à participer, aux côtés de nos autres partenaires, au financement des infrastructures. Je crois avoir compris que vous acceptiez donc le fait de participer à ces financements à compter d'une année précise qui serait 2013.

Sur ce dossier, le groupe UPA a donc fait, une nouvelle fois, la démonstration de son engagement, au-delà des intérêts particuliers qui n'ont pas leur place – vous avez raison, vous le dites, mais je le répète, et je confirme et peut-être même je le complète – sur les grands sujets d'intérêt général. D'autres Régions – vous le savez, Monsieur le Président – se battent pour obtenir un autre tracé. L'avantage est aujourd'hui dans notre camp, dans le camp de l'Auvergne et nous devons le conserver.

Vous m'avez rappelé que je pouvais jouer un rôle, je vous rappelle que vous pouvez vous-même jouer un rôle pour convaincre d'autres Régions. Il revient à chacun de prendre sa part de responsabilités. Le moment et l'enjeu ne sont plus de multiplier les annonces incantatoires, mais de faire des propositions concrètes.

Je souhaiterais également revenir sur les suggestions que nous avons apportées au débat en septembre dernier sur le dossier de la régénération des voies régionales. Je crois que chacun est d'accord ici pour reconnaître qu'un certain nombre de voies nécessitent des travaux qui sont importants et qui sont donc coûteux.

Vous dites que leur régénération n'est pas de notre compétence. Je me permets de vous répondre, en citant les propos tenus dans cette même Assemblée par le Président du groupe de l'opposition de l'époque, c'est-à-dire vous-même, Monsieur le Président, qui s'écriait le 29 mai 2000, « Elles ont bon dos les compétences du Conseil régional d'Auvergne ! ».

Oui, vous avez raison, « elles ont bon dos les compétences du Conseil régional » et j'observe qu'elles sont parfois à géométrie variable. Tout le monde ici a salué le partenariat mis en place pour résorber les zones blanches internet. Pourtant on aurait pu s'interroger sur la nécessité de suppléer les opérateurs privés pour le déploiement du haut débit. Personne n'y a songé, pas même vous, et vous avez eu raison d'ailleurs, parce que tous ici, nous considérons que l'accès au haut-débit est un élément primordial de l'aménagement du territoire et notre compétence première.

C'est donc précisément au nom de cette compétence d'aménagement du territoire – et même de notre compétence d'aménagement durable du territoire – que nous ne pouvons faire l'impasse sur la régénération et nous contenter de la polémique. Je crois que c'est un autre tabou qu'il convient de faire tomber.

Vous nous avez annoncé 170 et 80, soit 250 kilomètres de voies à régénérer, décompte que vous aviez, je crois, un petit peu modifié, le réduisant à 220 kilomètres, en tout cas c'est ce que vous m'avez dit lorsque nous nous sommes vus. Je crois qu'il nous appartient de distinguer parmi ces voies :

- Celles sur lesquelles des travaux sont engagés ou prévus.
- Celles dont la modernisation est impérieuse et urgente en terme d'aménagement du territoire, de potentiel de fréquentation dont nous devons naturellement tenir compte, ou de développement du fret.
- Enfin, celles qui mériteraient d'être remplacées par des liaisons routières pour des raisons environnementales, sachant qu'un train faiblement fréquenté dégage plus de gaz à effet de serre qu'un autocar.

C'est à partir de ce constat que nous pourrions entamer, en partenariat avec l'État et RFF, le plan rail que nous suggérons.

Admettez que nos propositions méritent d'être étudiées. Il n'y a pas, dans cet hémicycle, et j'espère que vous en êtes convaincus, ceux qui détiennent la vérité et ceux

qui ont toujours tort parce qu'ils seraient politiquement minoritaires, selon la phrase d'un élu bien connu de vos amis – d'ailleurs je l'aime bien à titre personnel. Mais il n'en reste pas que la formule est restée. Il n'y a que des représentants, élus des Auvergnats, souhaitant agir dans le seul intérêt de l'Auvergne.

On a entendu certains membres de votre majorité s'interroger sur la nécessité d'investir dans du matériel ferroviaire moderne si c'est pour les faire rouler sur des voies en mauvais état. On devine bien leurs intentions : arrêter ou retarder le renouvellement et la modernisation de nos autorails. Pas d'investissements sur les voies, pas d'investissements sur le matériel. Ce serait là une double peine pour les usagers : ni vitesse, ni confort. À l'heure où la nécessité du développement ferroviaire fait consensus, il serait sans doute regrettable d'y renoncer globalement.

Enfin, je voudrais dire simplement en conclusion, que certains esprits – pas seulement d'ailleurs dans cette Assemblée – s'inquiètent, sans d'ailleurs trop y croire, ou reprennent le refrain facile, si facile, du désengagement de l'État. Il existe une réalité simple, sur la liaison à grande vitesse, la décision de la création d'une liaison à grande vitesse relève du Gouvernement et du Gouvernement seul, même si celui-ci, comme vous l'avez rappelé, souhaite pouvoir s'appuyer très légitimement sur le concours des collectivités territoriales. C'est valable en Auvergne comme c'est valable partout ailleurs.

Il n'en reste pas moins que c'est un démenti clair, lisible et visible que le Gouvernement apporte en lançant la réflexion d'une première étape qui doit nous conduire – j'en suis convaincu – à cette liaison à grande vitesse qui placera l'Auvergne au cœur du progrès.

Enfin – je voudrais terminer d'ailleurs par là –, je voudrais rappeler, toujours sur le désengagement de l'État, que celui-ci collecte dans notre région très exactement 3,539 milliards d'euros de recettes et il en redistribue 6,88 milliards d'euros, soit à titre d'exemple et de comparaison, dix fois les dépenses du Conseil régional. Je termine par là. Voilà quelque chose qui n'est pas du domaine de l'incantation, voilà qui ne relève pas de la polémique et voilà une réalité sonnante, trébuchante et incontestable au service des Auvergnats.

Applaudissements dans les rangs de l'Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bergougnoux, il vous reste neuf minutes.

M. BERGOUGNOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport que vous nous présentez concernant vos orientations budgétaires pour 2008 appelle, de la part du Groupe de l'Union pour l'Auvergne, un certain nombre d'observations.

La première concerne le caractère pour le moins erratique de la gestion des finances de la Région. Depuis 2005, en effet, nous ne voyons aucune cohérence dans la façon de gérer les recettes de notre collectivité régionale. Permettez-moi un bref rappel.

En 2005, vous décidiez une hausse spectaculaire de la fiscalité régionale de l'ordre de 30 %, accompagnée de l'affirmation de la maîtrise de l'endettement. Nous étions, paraît-il, surendettés.

En 2006, vous décidiez la stabilité fiscale et de limiter le recours à l'emprunt.

En 2007, vous avez à la fois augmenté fortement, une nouvelle fois, les impôts de l'ordre de 25 % – au passage, la plus forte augmentation de toutes les Régions françaises – et de recourir à l'emprunt pour plus de 91 millions d'euros.

Pour 2008, enfin, vous nous annoncez vouloir procéder à un emprunt massif de l'ordre de 100 millions d'euros, sans toucher à la fiscalité, à l'exception de la TIPP, ce qui est curieux compte tenu de la conjoncture pétrolière. Je reviendrai sur l'un et l'autre de vos choix tout à l'heure.

Cette évolution pour le moins contrastée nous conduit à nous interroger sur le fil conducteur de votre gestion de la fiscalité régionale et sur son utilisation pour le financement des actions que vous entendez conduire.

De 2004 à aujourd'hui, en effet, les taux d'imposition régionaux auront augmenté de près de 63 % – 62,5 % exactement –, ce qui nous place dans le peloton de tête des Régions ayant le plus fortement sollicité le portefeuille de leurs administrés. Nous sommes deuxième pour la fiscalité sur les ménages, juste après Languedoc-Roussillon, cinquième pour la fiscalité sur les entreprises.

Alors qu'en 2004, sur les vingt et une Régions métropolitaines, l'Auvergne se situait dans les dix Régions les moins imposées, elle est devenue, en trois ans, la Région ayant le troisième taux le plus élevé en matière de taxe foncière et le sixième pour la taxe professionnelle. La fiscalité directe de la Région aura connu, entre 2004 et 2007, une progression annuelle moyenne de l'ordre de 14 %. Nous restons très éloignés de la modération fiscale qui nous paraît indispensable pour soutenir le pouvoir d'achat des Auvergnats et le dynamisme des entreprises.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de votre volonté de laisser les taux inchangés pour l'année à venir, notre satisfaction est toutefois fortement nuancée par votre décision de porter la TIPP à son taux maximum. Au moment où le baril de pétrole atteint des records et où les automobilistes, notamment ceux qui ont le plus besoin de leur véhicule pour aller travailler, s'inquiètent de cette nouvelle charge, cette annonce est une bien mauvaise nouvelle. Certes, vous objecterez que cette augmentation sera quasiment indolore pour nos concitoyens et qu'elle ne représentera que quelques cafés pris au comptoir d'un bar, comme vous nous l'aviez expliqué en début d'année. Il n'en reste pas moins qu'elle sera bien réelle !

Ne pourrait-on pas trouver l'équivalent du manque à gagner que représenterait la stabilité de la TIPP dans une économie de nos charges de fonctionnement ou de nos dépenses de publicité ? Cette observation nous paraît d'autant plus pertinente quand on sait que les deux derniers exercices budgétaires se sont soldés par des excédents de trésorerie de l'ordre de vingt millions d'euros.

J'avais déjà fait cette observation lors du dernier budget primitif. C'est extrêmement important parce que cela veut dire que nous avons prélevé vingt millions d'euros d'impôt en trop. Nous avons vingt millions de trésorerie et je m'appuie simplement sur l'examen des comptes de gestion que tout un chacun peut consulter.

Quelle est la finalité de ces excédents de trésorerie, sinon constituer une cagnotte dont nous ignorons la finalité et dans laquelle vous pourriez puiser afin de renoncer cette année – je dis bien cette année – à l'augmentation de la TIPP ? Ce serait un geste symbolique pour participer à l'effort d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, engagé par le Gouvernement.

En ce qui concerne l'endettement, contrairement aux critiques que vous nous adressiez lors de la précédente Session, notre groupe n'a jamais condamné le recours à l'emprunt. Ce que nous déplorons, c'est votre politique d'endettement dont l'évolution n'est plus liée désormais aux dépenses d'investissement, puisque, d'après les informations statistiques communiquées dans le document d'orientations budgétaires, ces dépenses, rapportées au nombre d'habitants, n'ont progressé en moyenne que de 1 % chaque année depuis que vous dirigez la Région.

Les emprunts ne sont plus désormais un instrument de financement des investissements, mais un simple outil d'équilibre financier de votre budget. Nous considérons qu'un emprunt est sain quand il permet de répartir la charge d'un équipement sur l'ensemble des générations qui en bénéficieront. C'est le cas des constructions de lycées, de l'achat de matériels ferroviaires ou de grands équipements amortissables sur de très nombreuses années par exemple.

En revanche, le recours à l'emprunt devient dangereux lorsqu'il consiste à faire payer aux générations futures, les dépenses de fonctionnement d'aujourd'hui. Nous avons le sentiment que c'est sur cette deuxième voie que vous vous êtes engagés. En effet, les évolutions de la structure budgétaire de ces dernières années en fournissent l'illustration puisque nous sommes passés d'un rapport entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement de 60/40 en 2003, à un rapport qui n'était plus que de 43/57 en 2006, alors que, dans le même temps, la dette par habitant a progressé de 248 euros à 302 euros fin 2006. Et j'ai fait, il y a un instant, le calcul pour 2007, sur la base des informations disponibles, semble-t-il, aujourd'hui : nous serons probablement à plus de 323 euros par habitant à la fin de cette année.

Mais, si je m'en tiens à 2006, cela représente une augmentation de la dette de la Région de l'ordre de 22 %, cela fera 30 % à la fin de cette année.

À quoi ont donc servi l'augmentation fiscale massive de ces dernières années et la forte progression de l'endettement régional, sinon à financer majoritairement des dépenses de fonctionnement, au détriment des dépenses d'investissement. Rapportées au nombre d'Auvergnats, ces dépenses de fonctionnement ont progressé de plus de 17 % en rythme annuel. Je vous rappelle : 1 % pour les dépenses d'investissement. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir les emprunts soient affectés à des dépenses d'équipements strictement définis.

Je terminerai brièvement par deux points particuliers : les futurs locaux du Fonds régional d'art contemporain et le nouveau dispositif d'aides aux entreprises que vous avez récemment présenté aux membres de la Première Commission, à savoir, le Fonds régional d'ancrage des entreprises.

Concernant le FRAC, nous ne pouvons qu'être inquiets de votre choix de louer des locaux pour lesquels des investissements lourds sont à prévoir, sans que l'on sache actuellement s'ils seront adaptés au projet culturel auquel ils sont destinés.

La location – je n'invente rien, ce sont des chiffres cités – nous coûtera 100.000 euros par an, soit un septième de l'ensemble des loyers que nous payons actuellement pour l'ensemble des locaux loués par la Région, alors que, depuis trois ans, vous nous expliquez que nos charges locatives sont trop importantes. Au total, ce choix nous fera dépenser, à fonds perdus, pour louer et aménager des locaux qui ne nous appartiennent pas, au minimum 4,5 millions d'euros. Il aurait été de meilleure gestion d'investir ces crédits sur le bâtiment de la Halle aux Blés, qui, lui, nous appartenait et aurait pu bénéficier de cofinancements, notamment celui du FEDER.

Enfin, nous prenons acte de votre décision de revenir en 2008 sur le dogme de ne plus aider le développement des entreprises auvergnates en proposant la création du FRAE. Certes, vous assortissez ce nouveau dispositif d'une accumulation de conditions technocratiques, mais l'essentiel est que vous preniez en compte le fait que les entreprises auvergnates ont besoin de notre soutien pour se développer. Nous vous l'avions répété à maintes reprises, mais jamais vous n'aviez voulu nous entendre. Mieux vaut tard que jamais ! Nous regrettons seulement qu'un entêtement dogmatique ait fait perdre deux années précieuses pour le développement de l'économie régionale et de l'emploi. Sans doute, devriez-vous nous écouter plus souvent. Les bonnes idées ne sont pas l'apanage d'un seul camp.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous poser deux questions dont une a déjà été en fait posée par Monsieur Hortefeux. La première est la suivante : vous avez récemment reçu les représentants des UDOGEC de l'enseignement privé. Quelles seront les décisions qui en résulteront au plan budgétaire ? La seconde : vous avez décidé de faire une campagne de publicité sur le thème « l'Auvergne méprisée ». Nous aimerions connaître le coût de cette campagne ?

Applaudissements dans les rangs de l'Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Monsieur le Président, chers collègues, cette Session est consacrée au débat d'orientations budgétaires 2008 ainsi qu'à la décision modificative n° 2. Nous avons eu l'occasion d'indiquer que le groupe Vert approuvait le montant des recettes prévues pour assurer le prochain budget, fiscalité et TIPP comprises.

L'autre point important de l'ordre du jour est l'adoption de notre Agenda 21. Ce document élaboré sous l'impulsion décisive de notre collègue Nicole Rouaire va constituer notre feuille de route pour la mise en œuvre concrète du développement durable au sein de notre collectivité.

L'enjeu n'est rien moins que de rendre le Conseil régional d'Auvergne, véritable acteur dans ce domaine afin que chacune de nos politiques soit éco-socio-compatible et durable, c'est-à-dire n'hypothèque pas le futur, préserve les ressources naturelles, l'environnement, le climat, la santé humaine. Il s'agit que chaque euro dépensé par le Conseil régional favorise le développement durable ou, au minimum, ne le contrarie pas !

Il ne s'agit donc pas forcément de dépenser plus mais de dépenser mieux et à bon escient, en introduisant progressivement des critères pour l'attribution des aides de la Région, ce que nous appelons éco-socio-conditionnalité, terme avec lequel vous avez eu le temps de vous familiariser au contact des élus Verts.

Il faudra ensuite, lorsque ces grands principes auront été adoptés, les traduire très concrètement dans chacun de nos domaines d'intervention et un travail de fourmi, de repègnage de nos critères, sera donc nécessaire. De la qualité de ce travail dépendront la réussite et l'efficacité de notre démarche Agenda 21.

Les élus Verts seront naturellement très attentifs aux détails de cette mise en œuvre. D'ores et déjà, les chantiers des aides économiques, fonds régional d'ancrage des entreprises, des aides à l'habitat, sont lancés. Le travail est important, mais depuis deux ans, les mentalités ont évolué favorablement au sein de notre institution, tant dans la tête des élus que chez les agents du Conseil régional et nous l'avons nettement ressenti lors des journées de sensibilisation et de réflexion organisées le mois dernier à Vulcania. D'autant que l'Agenda 21 concerne aussi le fonctionnement propre du Conseil régional en tant qu'institution. À ce titre, nous devons être exemplaires sur tous les plans : économie de l'énergie, de l'eau, gestion des déchets, des déplacements, dès maintenant et bien sûr, pour tout ce qui concerne notre futur Hôtel de Région.

Hors du sujet formel de cette Session, le débat sur le TGV, voire les TGV, est présent dans toutes les têtes et il va certainement occuper une large part de nos réflexions d'aujourd'hui. Les Verts, qui militent depuis toujours pour la priorité aux modes de transport les plus économes en énergie, en espace et en pollution, sont évidemment très favorables au développement de la grande vitesse ferroviaire en général, et au TGV en particulier.

Cependant, si cet intérêt soudain de la classe politique traditionnelle pour le mode ferroviaire nous réjouit, naturellement, nous sommes inquiets face à la surenchère qui explose aujourd'hui. L'Auvergne, l'éternelle enclavée du rail, l'Auvergne aux deux cent cinquante kilomètres de voies pourries, l'Auvergne et ses 60 % de voies uniques, l'Auvergne qui a perdu de nombreuses relations ferroviaires utiles – deux sur trois des trains Bordeaux-Lyon, cinq sur six des Nantes-Lyon, les trains de nuit Aurillac, Béziers-Paris et Nîmes-Paris, etc. –, l'Auvergne qui peine à grappiller quelques minutes pour arriver à réduire à trois heures, le temps de parcours Clermont-Paris, l'Auvergne pourrait tout à coup rêver à deux TGV : un Nord/Sud et un Est/Ouest !

Le TGV, il n'y a effectivement rien de mieux pour faire rêver les électeurs, c'est bien connu maintenant. Quelle belle image de modernité, de dynamisme, d'accessibilité ! Comment ne pas être séduits ? Mais il y a très loin de la coupe aux lèvres ! Rentrons dans le détail si vous le voulez bien.

Le Nord/Sud, via Bourges et Nevers, le TGV des champs au secours de la saturation du Paris-Lyon, sorti magiquement de nulle part, depuis très peu de temps, serait à notre portée d'ici 2020.

Dans un pays où nous avons réussi à construire seulement 1.850 kilomètres de voies TGV nouvelles depuis 1981, soit 70 kilomètres par an en vingt-six ans ! Dans un

pays qui est toujours incapable de boucler le financement du Lyon-Turin pourtant décrété priorité nationale depuis plus de dix ans, dans un pays qui n'a encore pas réalisé la moitié de son programme initial sur les grandes liaisons nationales, il vaut mieux être prudent sur les échéances et surtout sincère face aux électeurs.

Ainsi, Perpignan-Espagne prévu pour 2009 ne sera terminé qu'en 2012, la seconde phase du TGV Est jusqu'à Strasbourg devra attendre 2013, le Rhin-Rhône – projet lancé il y a près de 20 ans – devra attendre 2011 pour sa première phase. On n'annonce plus vraiment d'échéance pour la branche Sud, Le Mans-Rennes, prolongement naturel du TGV Atlantique devra attendre 2013 au mieux. Même la grande radiale Tours-Bordeaux ne sera achevée, si tout va bien, qu'en 2016. Bordeaux-frontière espagnole, axe européen s'il en est, devra attendre probablement 2016 ou 2017. Même le grand Lyon-Turin est annoncé pour après 2020. Le TGV PACA, Marseille-Nice est aussi sur les rangs, mais pas avant 2025.

Alors, dans un tel contexte, et sauf à décider vraiment que le TGV est une priorité absolue pour le pays, il vaut mieux garder les pieds sur terre. Je rappelle que les règles actuelles de financement, en France, c'est seulement 25 à 30 % pour l'État, 10 % pour l'Europe, le reste c'est RFF dont les moyens ne sont pas illimités, loin s'en faut – on s'en rend compte en circulant sur le réseau français bien vétuste – et les collectivités. Ces dernières ont apporté 25 % sur le TGV Est et sur le Rhin-Rhône, ce qui correspond à des sommes rondettes : par exemple 316 millions d'euros pour la Région Franche-Comté pour Rhin-Rhône, 253 millions d'euros pour la Lorraine, et 282 millions d'euros pour l'Alsace sur le TGV Est.

L'annonce faite après le Grenelle de l'Environnement de réaliser 2.000 kilomètres de lignes à grande vitesse pour 2020, pour un coût prévisible de 70 milliards d'euros, précise que le financement de l'État se limiterait à 17 milliards d'euros, soit toujours environ un quart.

Alors, la sagesse conduit à penser que, dans un tel contexte, la saturation de l'axe Paris-Lyon entre Coubert et Pasilly sur 160 kilomètres de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon sera arbitrée, à coup sûr, par un triplement de la ligne actuelle sur place et non pas par un tracé nouveau de plus de 400 kilomètres dont le coût serait de huit à neuf milliards d'euros. Et, si un jour un doublement complet est nécessaire, il ne sera pas réalisable avant 2030, voire 2040.

En attendant, que fait-on pour l'Auvergne ? Rien ou pas grand chose. Osons le dire aux Auvergnats : si l'on ne fait rien de sérieux sur la ligne Clermont-Moulins-Nevers-Paris, ils resteront pendant encore vingt ou trente ans à trois heures de Paris ou peu s'en faut.

Or, on peut faire beaucoup sur l'axe classique. Ainsi, l'étude que le Conseil régional d'Auvergne a fait réaliser en 1998 pour la liaison Clermont-Paris prévoyait parmi ses différents scénarii un trajet en 2 heures 33 avec des trains pendulaires, pour un investissement hors matériel de 550 millions d'euros. Si l'on actualise cette somme, cela représente entre 800 et 900 millions d'euros aujourd'hui. Voilà qui serait à notre portée à échéance d'un contrat de plan, au pire de deux, soit vers 2015. Alors, rêve ou réalisme ? Il faudrait choisir, et vite si possible.

Quant à ALTRO, devenu Trans-Auvergne-Alpes-Atlantique, maintenant baptisé Transline, ce sympathique projet, d'un coût astronomique, probablement douze à quinze milliards d'euros au total, est infinançable avant longtemps. C'est un projet voyageurs essentiellement, car le fret n'a pas besoin de LGV et il roule à 100 km/h, et Saint-Nazaire ne sera jamais le port, ni de Munich ni de Milan, encore moins de Budapest et de Kiev. Et c'est un projet voyageurs sur un axe transversal dont le potentiel de clientèle est forcément bien plus faible que celui des grandes radiales. Si ce projet est vraiment retenu, il ne serait pas envisageable avant 30 ans ! En attendant, que fait-on pour améliorer les transversales, à commencer par le vital Clermont-Lyon ?

Voilà, nous avons peur que la fièvre TGV nous fasse perdre la raison et surtout beaucoup de temps. Alors, parlons sérieusement désenclavement ferroviaire. C'est ce que les Auvergnats attendent, et pas pour les calendes grecques, et pas seulement pour aller à Paris ou à Nantes, mais d'abord et surtout pour leurs déplacements de tous les jours, ceux de la vie quotidienne, qui sont de très loin les plus nombreux et qui vont leur coûter de plus en plus cher en voiture, et pour lesquels ils attendent impatiemment une alternative ferroviaire crédible. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Monsieur Pommarel, Monsieur Bourduge a la parole.

Applaudissements dans les rangs de la Majorité.

M. BOURDUGE : Monsieur le Président, chers collègues, notre débat d'orientations budgétaires se situe dans un contexte très difficile car les contraintes qui pèsent sur les citoyens et sur le budget de notre collectivité sont de plus en plus lourdes. Si les conséquences de la politique menée aujourd'hui par ce Gouvernement n'étaient pas aussi graves pour notre pays et son peuple, on pourrait s'amuser des gesticulations de notre Président de la République, se voulant incontournable sur tous les fronts.

Hier, faisant la leçon aux cheminots, il oubliait de leur dire qu'il allait s'offrir dès le lendemain, un régime très spécial, avec une augmentation de 160 % de ses revenus. Quant aux marins pêcheurs, le Président était mieux disposé à leur égard, mais encore une fois, c'est la Sécu qui va trinquer au travers des exonérations patronales proposées. Mais au fait, pourquoi n'a-t-il pas consulté Madame Marie-Antoinette Lagarde ? Celle-ci aurait pu lui suggérer d'aller pêcher à la nage et au harpon.

Quelle indécence, quel mépris pour toutes celles et tous ceux qui peinent à boucler les fin de mois !

Heureusement, l'état de grâce présidentiel s'affaiblit et nous allons encore assister, dès demain, à une nouvelle démonstration de résistance. Magistrats, avocats, étudiants, fonction publique, enseignants, gaziers, électriciens, cheminots, marins pêcheurs, salariés du privé, frappés par les plans massifs de licenciements, cela commence à faire du monde, sans compter toutes celles et ceux qui mesurent que le paquet fiscal de juillet pour les privilégiés sera leur ceinture de demain.

Car le train de mesures actuellement adoptées par le Gouvernement ressemble en tous points au catalogue du MEDEF : 35 heures démodées, heures supplémentaires conseillées, retraite à 60 ans dépassés, franchises médicales assurées, procédures de licenciement libérées. Oui, c'est du sur-mesure, du service maison pour le syndicat du patronat qui n'a même plus la pudeur de cacher les frasques de ses ouailles dont on apprend chaque jour un nouveau scandale.

Certes, il y a le Grenelle de l'Environnement, mais que deviendront les propositions adoptées si la logique du capitalisme libéral n'est pas remise en question ? Or, malheureusement, non seulement celle-ci n'est pas remise en cause, mais elle sera accentuée si, demain, le traité constitutionnel européen, inchangé selon les dires de son propre auteur, Valéry Giscard d'Estaing, venait à être appliqué, et je le déplore avec le soutien d'une partie de la gauche. Alors que les Français, je vous le rappelle, ont dit non très massivement !

N'est-ce pas d'ailleurs le Commissaire européen Jacques Barrot qui, au lendemain du Grenelle, déclarait que la grande majorité des annonces ne pourraient être tenues dans le cadre des lois européennes !

De plus, comment financer des mesures ambitieuses, si les moyens financiers nécessaires ne sont pas mobilisés, si les services publics qui devront en être les instruments, sont démantelés, au nom de la concurrence libre et non faussée, d'un marché de plus en plus sauvage, où l'on délocalise les productions pour les rapatrier ensuite par bateau et camion.

Enfin, que penser de la véracité de ces annonces, alors que de nouvelles lignes ferroviaires ferment telles que Saint-Éloy-les-Mines/Clermont-Ferrand, tout comme les deux cent soixante gares fret, précipitant ainsi sur les routes des milliers de camions.

À propos du réseau régional, heureuse initiative, Monsieur le Président, que celle de clarifier les responsabilités des uns et des autres, au travers d'une publication dans le journal « La Montagne », dénonçant l'Auvergne méprisée. D'autres d'ailleurs se sentent tout autant méprisés, demandez aux médecins et aux personnels hospitaliers, demandez aux magistrats et avocats des tribunaux qui vont être rayés de la carte !

Mais il faut aller plus loin et mobiliser la même énergie que nous déployons pour les projets TGV, afin d'exiger des moyens concrets de rénovation de notre réseau ferré particulièrement délabré, et inscrire dans la décision du Grenelle de régénérer les voies ferrées. Mais tout de même, sur ce projet de TGV, sans vouloir polémiquer outre mesure, il est bien temps que la droite se réveille, alors que, pendant plus de vingt ans, elle n'a pas su défendre un seul projet sérieux de TGV en Auvergne, privilégiant à l'époque le tout routier.

Nous nous félicitons qu'enfin des responsables politiques au plus haut niveau soient aujourd'hui acquis à la nécessité du TGV pour l'Auvergne qui sortira enfin notre région de l'isolement et la mettra sur un pied d'égalité avec de nombreuses capitales régionales. Conjugué au projet Axe Est-Ouest, Clermont-Ferrand pourrait devenir un point stratégique du réseau ferroviaire.

Mais, et je sais que cela fait partie des objectifs de la majorité régionale, dans le même temps où nous nous mobilisons pour les lignes à grande vitesse, nous n'abandonnons rien de la nécessité, bien au contraire, de maintenir et développer notre réseau intra-régional, comme vous l'avez déjà dit tout à l'heure, Monsieur le Président, car cela correspond à une demande vitale de nombreux Auvergnats qui, compte tenu du prix des carburants, vont se tourner de plus en plus vers ce mode de transport. C'est pourquoi aucune ligne ne doit plus fermer et au contraire, nous devons exiger, pour toutes, leur régénération.

Je me permets de faire une petite parenthèse au sujet du parallèle fait par Monsieur Hortefeux, sur la couverture des zones blanches et l'investissement fait par la Région. Le constat est simple, Monsieur le Ministre, vous et vos amis libéraux, avez anéanti le service public des télécommunications, alors que nous avons encore la chance, aujourd'hui, qu'il existe en France dans le domaine du transport ferroviaire.

Au moment du débat d'orientations budgétaires, ajoutons au triste bilan du règne sarkoziste, les attaques incessantes contre les finances des collectivités locales. La semaine dernière, mon camarade André Chassaigne a dénoncé devant l'Assemblée nationale, ce que vous relevez vous-même dans votre rapport, Monsieur le Président, l'enterrement de première classe du Contrat de solidarité et de croissance. Ainsi, désormais, sans aucune concertation avec les partenaires locaux, le Gouvernement décide que les dotations de l'État n'augmenteront pas plus que le taux d'inflation.

Nous notons avec satisfaction que le CESR se fait aussi l'écho de ce désengagement continu de l'État.

Au fond, cette mesure s'inscrit dans la même logique que celle de la non-compensation intégrale des dépenses nouvelles transférées par l'État et de plus, il est question de ramener le plafond de la taxe professionnelle à 3 % de la valeur ajoutée, alors que son plafonnement à 3,5 % a déjà amputé largement les budgets des collectivités. Encore une fois, c'est le citoyen qui va payer l'addition, tantôt par la hausse de l'impôt direct, tantôt pour ce qui concerne notre collectivité, par celle de la TIPP, mesure injuste par excellence et en totale contradiction avec les objectifs environnementaux que nous nous fixons par ailleurs, puisque nous sommes obligés de miser, pour une part de nos recettes, sur une augmentation de la consommation du carburant. Avouez que c'est un peu aberrant !

Mais, malheureusement, nous n'avons pas le choix, puisque cela permettra de prendre en compte l'extension du périmètre des charges transférées, notamment pour les six cents agents des lycées qui viendront s'ajouter à l'effectif des trois cent quatre-vingts ayant déjà opté en 2006. Et on sait ce que nous coûte cette décentralisation qui est loin de se faire au centime près, comme on nous l'a souvent annoncé.

Ces quatre millions ainsi récupérés sur la TIPP permettront également de prendre en compte le financement de l'amélioration de la ligne Moulins-Brioude, pour laquelle notre Vice-Présidente chargée des transports œuvre depuis des mois.

Un mot sur notre politique de santé. Après l'annonce de la généralisation de la tarification à l'activité, c'est un nouveau coup dur porté à l'hôpital public qui va encore accélérer la fermeture des hôpitaux de proximité et automatiquement amplifier les besoins

non satisfaits. Or, avec notre décision d'aide à la création des maisons de santé, qu'il était effectivement difficile de ne pas soutenir, compte tenu des besoins criants, n'avons-nous pas mis le doigt dans un engrenage qui risque de nous entraîner dans des contraintes auxquelles nous ne pourrions faire face ?

Enfin, permettez-moi de m'interroger sur le fonds régional d'ancrage aux entreprises. Pourquoi réintroduire l'aide directe aux entreprises, même si le dispositif est très bordé puisqu'on sait pertinemment que ce ne sont pas les aides régionales qui permettent à une entreprise de se développer, mais le crédit bancaire, que nous garantissons avec l'actuel fonds régional pour l'emploi et dont on nous dit qu'il fonctionne bien ?

Pour conclure, je dirais que tout nous invite à riposter et à ne pas laisser faire un Gouvernement qui étrangle les collectivités. Nous l'avons souvent dit et le répétons encore aujourd'hui, notre position au sein de l'ARF devrait nous conduire à être plus offensifs, plus forts pour exiger des moyens nouveaux pour notre collectivité.

Faire payer les riches, plutôt que de leur consentir quatorze milliards d'euros de cadeaux fiscaux. Il est en effet scandaleux de voir que 2.400 contribuables ont reçu ou vont recevoir un chèque de l'État, au titre du remboursement de l'impôt, de 50.000 euros. En tout 120 millions soit, pour être plus précis encore, 100.000 SMIC mensuels de remise. Quel manque à gagner pour la solidarité nationale qui devrait assurer un impôt juste sur le revenu !

Seul un puissant mouvement social pourra faire reculer cette majorité gouvernementale, au service des plus privilégiés, accompagné d'un projet de société portant comme principe la justice sociale, l'égalité, la solidarité, impliquant une réforme de la fiscalité faisant contribuer largement les actifs financiers. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, la parole est à Monsieur Jean Mallot.

M. MALLOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ordre du jour de cette Session d'automne est, une nouvelle fois, important : débat d'orientations budgétaires pour 2008, décision modificative n° 2, adoption de l'Agenda 21, le tout au lendemain d'une Commission permanente forte de plus de deux cents décisions en faveur de tous les territoires de l'Auvergne.

J'ajoute que cette Session intervient quelques jours seulement après l'accueil, à la Grande Halle, de 3.000 congressistes du Groupement des autorités responsables des transports où se sont rencontrés les décideurs régionaux et nationaux des politiques de transports collectifs, que cette Session intervient également peu de temps après le grand colloque sur les liaisons ferroviaires à grande vitesse Nord/Sud et Est/Ouest, organisé par René Souchon, Serge Godard et l'Association Altro avec, en particulier, un point de situation sur le projet Transline. Voilà donc quelques exemples du climat de travail, d'initiatives, de mouvement qui inspirent et animent l'activité de notre Conseil régional !

Reste que nous évoluons dans un contexte régional contrasté, avec des crises et quelques motifs de satisfaction.

Je commencerai par évoquer une crise, celle qui touche de plein fouet les éleveurs auvergnats et particulièrement les producteurs bovins. Ils sont victimes des conséquences sanitaires de la fièvre catarrhale, qui bloque le départ des broutards, principalement vers l'Italie et provoque de graves difficultés sur les exploitations, difficultés financières et d'approvisionnement en fourrage notamment. Cette crise semble en voie de résorption, fort heureusement, mais il faudra suivre au plus près son évolution, pour que l'État prenne les mesures nécessaires en direction des exploitations les plus touchées, qui se verraient fragilisées au point de craindre pour leur existence même.

Côté satisfaction, celle procurée par les résultats de Vulcania cette année. 43.000 visiteurs supplémentaires en 2007. Une hausse de fréquentation de 20 % qui accrédite la stratégie qui est la nôtre et les choix courageux que nous avons faits ensemble et qui confortent aussi la nécessité de continuer à investir de façon ciblée sur ce produit d'appel touristique, outil de développement de notre territoire.

J'en viens maintenant au Débat d'orientations budgétaires pour 2008. Je l'aborderai en m'appuyant sur l'analyse qu'en a dressée le Conseil Économique et Social Régional lors de sa dernière séance plénière, le 30 octobre dernier.

Dans ses conclusions d'une grande lucidité, le CESR prend à la fois en compte le volontarisme de l'exécutif régional, comme il prend en compte les contraintes liées à la conjoncture, mais aussi les contraintes apportées par l'État. Je cite les conclusions du CESR : « les orientations proposées s'inscrivent dans la logique développée dans les précédents budgets, en matière de maîtrise de l'endettement », Monsieur Bergougnoux, « et d'optimisation des moyens consacrés à des programmes ciblés... ».

Plus loin, dans son rapport, le CESR ajoute, je cite, « être toutefois conscient que les moyens limités et les faibles marges de manœuvre dont dispose l'exécutif, ne permettront pas la prise en compte immédiate de l'ensemble de ses propres suggestions ».

Belle démonstration de lucidité de la part de la seconde Assemblée régionale, certes consultative, mais qui apporte à notre Assemblée élue, la pertinence et l'objectivité de ses analyses. Beaucoup est dit dans cette conclusion. Partons, par exemple, de « notre volonté de maîtrise de l'endettement ». C'est la voie que nous avons choisie mais sur laquelle Messieurs Proriol et Hortefeux ne souhaitent visiblement pas nous accompagner, puisqu'ils proposent, ni plus ni moins, que de faire emprunter au Conseil régional, à la place de l'État et de Réseau ferré de France, défaillants, les 220 ou 250 millions d'euros nécessaires à la remise en état des voies ferrées.

Les suivre sur ce terrain équivaldrait, mes chers collègues, à lever à peu près quarante points d'impôts supplémentaires pendant quinze ans pour rembourser les annuités !

Le CESR évoque également « notre optimisation des moyens consacrés à des programmes ciblés ». La majorité régionale, c'est vrai, a choisi de privilégier nos compétences, de mettre fin au saupoudrage inefficace de la précédente majorité, pour dépenser au mieux les deniers publics, de prendre en compte d'abord et avant tout la

pertinence des projets et leur réel impact pour l'économie régionale ainsi que le développement de nos territoires. Les résultats sont probants et nous confortent dans nos options.

J'en veux pour preuve l'avancée des Contrats « Auvergne + », les rénovations lourdes réalisées ou en cours dans les lycées, l'acquisition des rames TER et la rénovation des gares, la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet haut débit ou encore l'énergie que nous déployons et qui a permis de réveiller enfin les dossiers de lignes à grande vitesse.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour lancer un message au Gouvernement, puisqu'il est représenté ici, pour lui dire que la priorité au ferroviaire – notamment à grande vitesse – du Grenelle de l'Environnement – priorité que nous partageons – ne doit pas empêcher l'achèvement de la mise à niveau, par l'État, de nos routes nationales : RN 7, RCEA dans l'Allier, mais aussi la RN 88 pour la Haute-Loire ou la RN 122 pour le Cantal. Les raisons en sont, bien sûr, le désenclavement et la rapidité des liaisons transversales, mais aussi, et surtout, la sécurité.

S'agissant du TGV, je voulais simplement dire que nous soutenons la démarche de rassemblement de toutes les énergies, qui est celle du Président Souchon, pour faire aboutir et concrétiser les projets de TGV pour l'Auvergne. C'est d'ailleurs la raison d'être de la motion que le groupe Socialiste a déposée et que nous discuterons tout à l'heure.

Alors, à propos de la polémique lancée par Monsieur Hortefeux et l'UPA, je ne sais pas si Monsieur Hortefeux va nous demander de réaliser des tests ADN pour une recherche de paternité sur le TGV Clermont/Paris. Il prendrait un risque car, évidemment, tout le monde l'a compris, le Président Souchon l'a rappelé, c'est une étude du réseau de ville Clermont-Auvergne-Métropole qui a relancé ce dossier...

Monsieur Hortefeux l'a dit tout à l'heure, il a reconnu honnêtement qu'il avait douté par rapport au TGV. Il a bien fait de le rappeler car pas besoin d'avoir une revue de presse bien à jour. Il y a un article dans « La Montagne » du 22 décembre de l'an dernier, dans lequel Monsieur Hortefeux, à l'époque, annonçait les travaux du Contrat de projets État-Région pour 2007-2013 – auxquels il n'avait pas beaucoup participé, mais passons, il aime bien les annonces –, en disant que les travaux en question, mettraient Paris à 2 heures 59 – pas tout à fait 3 heures – de Clermont par le Téo, le Volcan, le train direct, fin 2008. Et le texte de l'article est intéressant puisque Monsieur Hortefeux disait approuver la stratégie de la SNCF qui consistait à procéder à des améliorations continues et permanentes avec des coûts raisonnables, plutôt que de faire rêver à un TGV dont chaque kilomètre coûte 15 millions d'euros. Il est bon de rappeler un peu tous les éléments pour que le panorama soit complet.

Le groupe UPA, me dit-on, vient de lancer une pétition pour le TGV, après le lancement de la pétition du Président Souchon. Bienvenue au club, Monsieur Proriol ! Je préfère simplement en venir à ce qu'a dit Monsieur Bussereau lui-même qui a mis en avant la complémentarité entre les projets Nord/Sud et Est/Ouest – le Président Souchon l'a rappelé tout à l'heure. C'est d'ailleurs cette complémentarité qui rendra cohérent le passage par Clermont-Ferrand du TGV Nord/Sud. À défaut, le risque serait grand que l'Auvergne soit à nouveau contournée à partir de Nevers en direction de Lyon. Nous sommes donc satisfaits des annonces faites par Monsieur Bussereau, le 30 octobre, puis

le 8 novembre, lors des rencontres nationales du transport public. Désormais, nous œuvrons autour du Président du Conseil régional pour qu'on n'en reste pas aux annonces, le temps d'une pré-campagne électorale, mais que les actes concrets suivent. Nous devons, pour cela, nous mobiliser et nous rassembler tous. J'ai bien dit tous !

Nous lançons aujourd'hui – c'est un autre point important de notre ordre du jour – l'Agenda 21. Ce sont trente-sept actions concrètes, déclinées dans nos programmes régionaux pour participer à l'élan mondial de lutte contre les changements climatiques, à la cohésion des territoires, à l'emploi durable, à l'action en faveur du patrimoine naturel, à la qualité de l'eau, à la préservation de la santé et de l'environnement. De ces trente-sept actions, j'en extrairai trois, symptomatiques de notre volonté de participer concrètement à ce défi planétaire.

- L'action 31, par exemple, par laquelle nous engagerons un programme de réduction de 20 % de la consommation énergétique des lycées. Toutes celles et ceux qui siègent dans les conseils d'administration des lycées savent la pertinence de cette mesure.

- L'action 23, ensuite, qui introduit des critères de développement durable dans l'instruction des dossiers et demandes de subvention, de quoi rendre incitative la prise en compte de cette dimension écologique par les porteurs de projets.

- L'action 11, enfin, qui vise à la préservation d'un maillon essentiel du patrimoine naturel de l'Auvergne, je veux parler de la rivière « Allier » que nous doterons d'un schéma de développement durable.

Voilà, donc, mes chers collègues, dans la ligne de nos budgets et de notre action depuis 2004, les choix que traduira la future adoption de notre budget 2008, dès le mois de décembre prochain.

Ce budget sera certes contraint par des moyens limités et les faibles marges de manœuvre dont dispose l'exécutif. Je souscris effectivement à cette analyse comme je l'ai fait récemment dans l'autre Assemblée où j'ai l'honneur de siéger, en montrant combien le projet de loi de finances de l'État que Monsieur Proriol a voté, constituait bel et bien pour le Gouvernement, une étape supplémentaire dans le transfert des charges vers les collectivités territoriales et dans sa bataille politique contre les Régions.

Un rappel, tout d'abord : les ressources fiscales représentent moins du quart des recettes de la plupart des Régions. De ce fait, leur autonomie fiscale est très limitée et les dotations de l'État revêtent une importance déterminante dans la construction des budgets. C'est le cas pour l'Auvergne qui cumule ce handicap avec un faible potentiel fiscal et avec une dette colossale héritée de la précédente majorité.

C'est pourquoi la décision du Gouvernement d'indexer dorénavant ses dotations aux collectivités, sur l'évolution de la seule inflation, est très lourde de conséquences. On peut parler là, en particulier, de désengagement de l'État !

L'abandon du dispositif en application jusqu'à présent, à savoir le contrat de croissance et de solidarité, basé sur une indexation sur l'inflation, plus un tiers de la croissance du PIB – dispositif qui était lui-même déjà en retrait par rapport à celui appliqué

par le Gouvernement Jospin, à savoir indexation sur l'inflation plus 50 % de la croissance –, cet abandon aura plusieurs effets négatifs et il faut malheureusement que l'Auvergne s'y prépare. Ainsi, les collectivités territoriales vont perdre une part de leurs capacités d'investissement alors qu'elles sont, c'est vrai, à l'origine de 72 % des investissements publics !

En outre, nous le savons, une part importante de ces dotations vient compenser des charges dues à des transferts de compétences en provenance de l'État, notamment des charges de personnel, dont chacun sait qu'elles augmentent plus vite que l'inflation – que ce soit par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité ou de la demande légitime d'augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Nous sommes au cœur de notre débat d'orientations d'aujourd'hui. Les questions se posent. Où les collectivités territoriales vont-elles prendre les ressources pour faire face à cette nouvelle restriction des recettes ? Où la Région Auvergne pourra-t-elle trouver cette ressource complémentaire indispensable ?

Certains de ces transferts de compétences aux Régions – par exemple celui des agents techniques des lycées, dû à la loi du 13 août 2004, ou encore celui des formations sociales et paramédicales – s'accompagnent du transfert, d'une part, de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, en permettant – selon une formule observée – aux Régions d'en moduler le taux.

Mais, le produit de la TIPP, naturellement lié à la consommation de carburant, va décroissant. Les analyses qui le démontrent sont nombreuses et la cause, bénéfique pour l'environnement, en est connue : l'évolution du comportement des consommateurs. Ainsi, en Auvergne, la consommation de supercarburant a diminué, par rapport à 2006, dans une proportion telle qu'elle est loin d'être compensée par l'augmentation de la consommation de gazole.

Vous noterez au passage la contradiction qu'il y a à encourager les Régions à développer les transports ferroviaires, au nom du développement durable, tout en leur transférant des ressources fondées sur l'utilisation de l'automobile.

En réalité, l'État s'en tire très bien, mais personne n'est dupe de la manœuvre. Il est facile, pour le Gouvernement, de prétendre que l'État ne va pas augmenter les impôts, voire qu'il va les diminuer, alors qu'il transfère aux Régions des charges en hausse et des ressources en baisse !

Autre principale cause de nos contraintes budgétaires : la volonté de l'État d'étouffer les Régions coupables d'avoir mal voté en 2004 en bridant leur capacité à prélever l'impôt. Il en est ainsi du plafonnement à 3,5 % d'une de nos principales recettes fiscales, la taxe professionnelle, la charge de cet allègement étant partagée entre l'État et les collectivités locales.

L'uniformisation du plafonnement de la taxe professionnelle a un effet redoutable. En effet, les Régions, contraintes de recourir à l'impôt pour faire face aux transferts de compétences qui eux-mêmes ne sont pas entièrement compensés, ne peuvent même pas percevoir la totalité du produit de leurs décisions fiscales douloureuses. Le Président Souchon l'a rappelé tout à l'heure, en 2007, pour l'Auvergne, le manque à gagner sur la seule taxe professionnelle est de quatorze millions d'euros, et il est vrai que c'est

exactement le montant que la Région Auvergne paie à Réseau ferré de France pour avoir le droit de faire rouler ses trains tout neufs sur des voies ferrées délabrées.

Voilà donc les collectivités régionales contraintes, par l'État, de se tourner vers l'impôt ou vers l'emprunt, qui n'est autre d'ailleurs qu'un impôt différé, alors même que les charges sont lourdes. J'évoquais les personnels TOS, mais il faut aussi mentionner l'investissement dans les lycées, pour une Région comme l'Auvergne qui a eu le malheur d'hériter d'un parc de lycées en mauvais état, nos prédécesseurs ayant eu d'autres priorités, tout le monde le voit. Nous sommes bien loin – et je conclurai ce panorama – comme vous le voyez, de la grande idée de péréquation entre collectivités territoriales que le Gouvernement d'aujourd'hui met à mal, alors qu'il vient d'en inscrire le principe dans la Constitution.

Voilà, mes chers collègues, les éléments principaux du piège que l'État voudrait refermer progressivement sur nos Régions, et particulièrement sur l'Auvergne.

Pour notre part – et le rapport d'orientations budgétaires pour 2008 le rappelle –, notre option sera d'optimiser nos moyens sur des programmes ciblés, tout en maîtrisant l'endettement et en refusant l'augmentation de la fiscalité directe.

Il s'agit d'un cadrage clair, réaliste et responsable, dans une période où l'État nous accable. Il est vrai – et je pense qu'il faut insister là-dessus – que ce même État s'est mis tout seul dans la situation de devoir trouver l'équivalent des cadeaux fiscaux accordés cet été. Je pense à la loi dite du paquet fiscal, qui accorde treize à quinze milliards d'euros par an aux contribuables les plus fortunés du pays.

Il me paraît d'ailleurs intéressant de vous donner, Monsieur Hortefeux, quelques nouvelles de ces heureux bénéficiaires du fameux bouclier fiscal, puisque le Ministre des comptes publics a transmis aux Députés un tableau par Région dans lequel figure, au 31 août 2007, le nombre de contribuables ayant demandé à bénéficier du bouclier fiscal sur leurs impôts 2006, le nombre de décisions positives de restitution, le montant total reversé et enfin, le gain moyen par contribuable. Ce tableau est édifiant. Ces chiffres démontrent bien que le bouclier fiscal n'est en rien un instrument en faveur du pouvoir d'achat, mais bel et bien un cadeau fiscal permettant d'exonérer des contribuables fortunés du paiement de l'Impôt sur la fortune.

Ainsi, au 31 août 2007, le bouclier fiscal, en France, a bénéficié à 2.398 contribuables, qui se sont partagé 121 millions d'euros, soit un gain moyen par contribuable de 50.503 euros ! Ainsi, ces 2.398 bénéficiaires ont donc reçu en moyenne un chèque équivalent à plus de cinquante fois le montant moyen de la prime pour l'emploi. Tel est le résultat de la politique voulue par Monsieur Sarkozy, en faveur de quelques privilégiés.

J'ajouterai pour votre information que l'Auvergne compte trente et un heureux contribuables bénéficiaires qui se partagent 1,8 million d'euros, soit un gain moyen par contribuable de 56.878 euros. Il me semble que nous aurions pu faire autre chose avec cet argent ! Vous voyez, mes chers collègues, qu'en ces temps de vaches maigres pour les salariés, pour les fonctionnaires, pour les Rmistes, pour les Smicards, mais aussi pour les collectivités locales, le Gouvernement trouve, quand il le veut, quelques poires pour éteindre la soif des contribuables fortunés.

Cela me semble suffisamment révélateur d'un état d'esprit, d'une méthode, d'une inversion de la logique de redistribution, bref, de la mise en œuvre d'une idéologie classique de la droite. Idéologie qui se confirme par la prochaine mise en place de la taxation des malades que vous appelez, à droite, les franchises médicales, par le refus récent de revaloriser les allocations familiales, par l'entêtement mis à ignorer le mécontentement des salariés et des retraités, oubliant donc, je cite : « cette présidence du pouvoir d'achat » promise le temps d'une campagne électorale.

Peu à peu, les masques tombent. Les promesses s'envolent. Les inégalités se creusent, les désillusions s'accumulent. Avouez que cette façon de faire n'est pas conforme à l'éthique et qu'elle tranche singulièrement avec la nôtre, nous qui avons choisi en 2004 d'organiser des Assises territoriales, d'adopter quatre-vingt-deux engagements, ainsi que la Charte pour l'Auvergne, d'orienter tous nos efforts pour réaliser ce que nous avons établi en commun avec tous les Auvergnats, nous qui, aujourd'hui, sommes prêts à en rendre compte dans un bilan de mi-mandat, au cours de forums publics, dont le premier commence jeudi prochain, et qui auront lieu dans les quatre départements.

Si nous faisons cela, c'est que nous avons confiance en notre premier bilan. C'est aussi que nous avons le sentiment d'avoir donné le meilleur pour honorer les engagements pris. En clair, nous tenons parole et il serait bon que le Gouvernement s'inspire de cette méthode. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie les orateurs. Quelques réponses rapides par rapport aux questions ou suggestions qui ont pu être faites. La réalité, nous l'avons suffisamment évoquée ce matin, l'environnement budgétaire des Régions a profondément changé depuis 2004, ce qui peut expliquer un certain nombre de changements. Donc, nous n'allons pas refaire toute l'argumentation, mais regardez l'évolution des recettes de l'État et le plafonnement de la taxe professionnelle et vous verrez que cela nous oblige à des exercices que nous n'avions pas forcément prévus.

En ce qui concerne plus globalement vos interventions, Monsieur Hortefeux me demande des dépenses supplémentaires. Vous me dites que nous sommes trop endettés et les dépenses supplémentaires qui nous sont demandées, le sont par emprunt. C'est la quadrature du cercle. Je crois qu'aucun mathématicien n'a encore réussi à la résoudre et je ne sais pas davantage la résoudre. Augmenter l'emprunt pour faire de la régénération ou autre chose, et en même temps diminuer l'endettement, vous me direz comment nous pouvons faire !

De toute façon, comme je vous l'avais indiqué lors de la dernière Session, je suis tout à fait favorable à ce qu'avec Monsieur Bergougnoux et Monsieur Aulagnier, puisqu'il était concerné la dernière fois, nous soyons un petit groupe et que vous veniez m'indiquer comment nous pouvons bâtir le budget autrement et notamment sur un point sur lequel vous insistez de façon récurrente, et de façon indécente – je vous le dis – sur les frais de fonctionnement. Vous verrez ! Vous essayerez de me dire où nous pouvons économiser en frais de fonctionnement. Nous avons reçu mille agents TOS en plus. Que je sache, ce sont des frais de fonctionnement. Nous ne les avons pas demandés, on nous les a donnés. Il faut bien les gérer, il faut un tout petit peu de personnel pour les gérer et, sans

cela, même sans cela, il y a le GVT, Glissement Vieillesse Technicité, qui fait que, de toute façon, ils coûtent de plus en plus cher chaque année et que, en face, il y a la TIPP, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers.

Ensuite, il y a toujours une volonté de confusion dans les frais de fonctionnement – c'est un peu pervers ! – avec les frais de représentation. Sur ce plan, et parce que je commence à en avoir assez aussi, j'ai écrit le 20 septembre à Monsieur Proriol pour lui indiquer de façon très précise – et je ne sais pas si la lettre a été envoyée à tous les membres de cette Assemblée, mais si cela n'a pas été fait, nous allons le faire.

Écoutez bien ! Pour les exercices 2004, 2005 et 2006, les dépenses réalisées en frais de réception – puisqu'il y a toujours une ambiguïté, comme si nous dépensions beaucoup ! – se montent respectivement et à périmètre constant :

2004 : 83.215 euros,
2005 : 128.042 euros,
2006 : 128.112 euros.

Mais, en 2003, le chiffre était – à l'époque où Monsieur Giscard d'Estaing était Président – de 221.602,25 euros, soit grosso modo 100.000 euros de plus. Et quand vous nous reprochez les prix d'une page, non pas de publicité, mais de communication dans « La Montagne », dont le prix est simple, c'est 18.000 euros TTC et il y a 10 pages par an, je veux bien les comparer au prix d'un repas dans un restaurant parisien !

Exclamations dans les rangs de l'Union Pour l'Auvergne.

Cela vous gêne : 22.000 euros. C'est cela la réalité et nous n'avons jamais eu d'explication !

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Oui, Monsieur Giscard d'Estaing nous a laissé une note de 22.000 euros dans un restaurant parisien et aujourd'hui, on nous fait des reproches. C'est le Conseil régional qui l'a payée ! C'est le contribuable qui l'a payée ! Et pourquoi ? Elle a été payée par les contribuables pour l'anniversaire de Madame Giscard d'Estaing ! C'est un vrai scandale ! Et vous nous reprochez 18.000 euros dans « La Montagne ».

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Soyez décents, mes chers collègues ! Parce que la gestion, c'est difficile. Elle doit se faire dans la rigueur, dans la transparence et c'est à cette transparence que je vous invite et que je constituerai une mission, et vous viendrez nous dire ce que nous dépensions en trop. Il ne faut pas exagérer. Nous roulons avec des voitures dont l'une a 350.000 kilomètres. Vous l'aviez déjà, Monsieur Proriol ! Nous en avons d'autres qui ont dépassé les 200.000 kilomètres. Nous faisons courir tous les jours des risques aux Vice-Présidents, à notre personnel et nous sommes attaqués sur les frais de fonctionnement qui seraient excessifs. Oui, je veux la transparence, je l'exige et je mettrai tout en œuvre pour qu'elle se fasse jusque dans le moindre détail. Vous verrez aujourd'hui ce que dépensent le Président de la Région, les Vice-Présidents et l'institution. Jamais vous ne trouverez une Région aussi économe dans sa gestion. Je ne me contente pas de l'affirmer, je vous invite

à venir le constater avec nous. Jamais nous n'avons dépensé aussi peu d'argent pour la représentation.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Ceci étant... Il y a une mission qui va pouvoir contrôler aisément. Vous ne pouvez pas dire que c'est faux. Cette mise au point étant faite...

M. PRORIOI : Monsieur Giscard d'Estaing ne s'est pas fait payer une maison, une villa !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, je vous demande immédiatement de retirer ce que vous venez de dire ! Je vous demande de retirer ce que vous venez de dire parce que c'est une attaque inadmissible, sans fondement.

M. PRORIOI : Monsieur Souchon, Monsieur Giscard d'Estaing ne s'est pas fait payer une villa pour sa résidence à Clermont-Ferrand, y compris les charges d'impôt et les charges sociales.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, c'est un point sur lequel je suis très à l'aise. D'ailleurs, je vous ferai remarquer que vous avez voté la dépense. Je suis domicilié à Aurillac, d'accord ? J'ai ma maison et cela me gêne beaucoup. Je suis nommé Président du Conseil régional. J'applique les textes de la République. Vous êtes député et les textes, vous les votez ! Vous ne pouvez pas nous reprocher, ici à Clermont-Ferrand, de mettre en œuvre les textes prévus par la République.

L'indemnité qui m'est versée pour un loyer que je paye tous les mois, est la plus basse qui ait été prévue par les textes. Monsieur Mallot peut en témoigner. C'est la plus basse ! J'aurais pu demander beaucoup plus, je ne le fais pas. C'est la plus basse ! Vous ne pouvez quand même pas me le reprocher parce que, si j'avais vendu ma maison d'Aurillac, je n'aurais pas aujourd'hui à demander un loyer à Clermont-Ferrand. C'est la réalité ! Alors je vous demande de retirer cette attaque personnelle parce qu'elle est très grave et qu'elle va dans le sens de la confusion permanente que vous essayez d'introduire. C'est de la calomnie, je vous demande de retirer cela.

M. PRORIOI : Ce n'est ni de la médisance, ni de la calomnie. C'est un fait et vous avez effectivement appliqué une disposition dont nous ne nous étions pas servis.

J'ai été pendant dix-huit ans Vice-Président, j'ai payé mes déplacements, j'ai payé mes séjours à l'hôtel, j'ai payé mes repas, je n'ai pas demandé à ce qu'on paye à tous les Vice-Présidents et à un certain nombre de membres du cabinet, les repas et leurs chambres à coucher lorsqu'ils viennent à Clermont-Ferrand. Nous l'avons fait avec nos indemnités, ce n'est pas le cas avec la nouvelle majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, je regrette que vous ameniez le débat dans le caniveau, parce que j'ai mis sur la table quelque chose qui ne vous plaît pas. 22.000 euros pour l'anniversaire de Madame Giscard d'Estaing, cela vous gêne beaucoup, mais c'est la réalité.

Monsieur Proriol, pendant le temps où vous avez été Vice-Président, un chauffeur de la Région, avec une voiture de la Région – celle qui a 350.000 kilomètres aujourd'hui – vous a amené quelquefois, deux fois par jour chez vous. Que je sache, vous n'avez payé... Le chauffeur peut témoigner qu'il est venu vous chercher le matin, il vous a ramené le soir. Il est revenu vous chercher le lendemain. C'est normal ! Personne ne vous l'a reproché, mais c'est comme cela que cela s'est passé. Ne faites pas croire ici que vous avez payé le chauffeur et que vous avez payé la Laguna en question qui a fait 160.000 kilomètres en deux ans et l'essentiel entre votre domicile et Clermont. Je ne vous le reproche pas. On ne vous l'a jamais reproché ! Mais ne dites pas que les autres font des choses anormales. Dans l'exercice d'une fonction, il est normal qu'il y ait un minimum de prise en charge par la collectivité.

Mais puisque nous sommes dans une opération « transparence », allons jusqu'au bout et vous verrez, au lieu d'annoncer ici en séance telle ou telle dépense en frais d'hôtel, vous verrez le montant réel de la dépense. Il est ridiculement faible, parce que c'est très rare. Ailleurs, dans d'autres Régions – c'est le cas en Alsace – il y a, dans l'Hôtel de Région, un ou plusieurs appartements qui permettent aux Vice-Présidents ou aux élus qui n'habitent pas la métropole, d'être logés gratuitement dans l'Hôtel de Région. Ici, cela n'existe pas. Il est bien normal d'introduire une égalité entre les responsables qui habitent la métropole et ceux qui habitent à l'extérieur. Voilà, c'est ce que nous faisons tout simplement. Sortons de cet aspect des choses...

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

Ah si, parce que, quand vous nous reprochez de dépenser 18.000 euros pour faire de la communication institutionnelle... ! Non, non, ce n'est pas de la publicité !

Alors, je voudrais dire maintenant, puisque, toujours dans le même esprit, Monsieur Hortefeux nous a suggéré de ne plus faire de pages dans « La Montagne », mais de l'affecter à la voie ferrée, à la régénération. C'est ce que j'ai compris.

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

M. HORTEFEUX : Je suis par tempérament et aussi par expérience, et peut-être par connaissance, toujours préoccupé quand on s'en prend aux élus, quels qu'ils soient, parce que, s'en prendre aux élus, c'est s'en prendre au fondement de la démocratie, se donner des arguments faciles, cela peut nous rappeler des périodes qui ne sont pas très glorieuses. Et donc je pense effectivement, Monsieur le Président, que c'est vous qui avez objectivement relancé un peu la polémique, ce qui a permis au tempérament de Jean Proriol de s'exprimer. Mais je pense que ce n'est pas digne d'une Assemblée régionale.

Simplement, sur cet aspect, Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de la page de publicité. C'est une question qu'avait posée, précise et à juste titre, Michel Bergougnoux, pour l'information de cette Assemblée. Vous nous dites que cette page coûte 18.000 euros, c'est un élément. Ce que j'ai évoqué, c'est la ligne communication du Conseil régional qui est, à ma connaissance, de l'ordre de deux millions d'euros. Mais peut-être que je me trompe.

M. LE PRÉSIDENT : Deux millions d'euros avec le magazine MIAM. Bien sûr, évidemment, si on ne fait pas de communication, vous savez, l'alternance politique existe.

C'est la base de la démocratie. Il faut bien que les Auvergnats, comme les Parisiens, comme les Rhônealpins, sachent ce que fait la Région quand même ! C'est bien normal qu'il y ait de la communication. Connaissez-vous une seule institution qui n'ait pas de communication ? Là aussi, la transparence est totale et vous le verrez.

Je me permets de répondre rapidement aux autres questions qui m'ont été posées. J'avais cru comprendre que vous proposiez l'affectation de ces sommes sur la régénération. En ce qui concerne la régénération, j'ai demandé un rendez-vous au Président de Réseau ferré de France. Nous disons que ce n'est pas notre compétence, c'est à Réseau ferré de France et à l'État de le faire. Vous dites qu'il y a d'autres secteurs où ce n'est pas spécifiquement votre compétence et vous avez cité un exemple qui, à mon avis, est un très mauvais exemple, qui est la couverture haut débit du territoire, parce que nous avons une compétence aménagement du territoire et au nom de cette compétence aménagement du territoire, nous avons décidé de ne pas laisser 4 % de la population sans couverture haut débit. Voilà pourquoi nous sommes intervenus.

J'ai été interrogé sur la TIPP, par Monsieur Bergougnoux. La TIPP, nous ne pouvons pas reporter et là aussi, mes chers collègues, soyons sérieux. Vous ne pouvez pas cautionner ce que font les autres Régions, ce que fait Monsieur Zeller, membre de votre parti. Il faut bien vous dire les choses. En Alsace, l'augmentation de la TIPP, parce que les textes le prévoyaient, a été supérieure en 2007 à ce qu'elle a été chez nous et cette année, toutes les Régions arrivent à ce que la loi votée par le Parlement permet. La loi, c'est vous qui l'avez votée, Messieurs les Parlementaires de la majorité. Cela représente des sommes extrêmement faibles, mais si nous voulions le reporter à l'année prochaine, nous n'en aurions plus la latitude, c'est impossible. D'ailleurs, c'est maintenant que nous prolongeons la décision qui a été prise l'année dernière. L'année dernière, nous avons voté, dans une double limite, si bien que certaines Régions ont pu augmenter un peu plus que d'autres, à cause de cette double limite. Cette double limite ayant disparu, nous pouvons aller jusqu'au bout de ce que nous avons souhaité, il y a un an. C'est sans doute dommage que nous soyons contraints de le faire, mais nous avons besoin de ces quatre millions d'euros, d'autant que, je vous donne la statistique, de janvier à septembre 2007, la consommation de supercarburant en Auvergne a diminué de 5,6 % – beaucoup plus que la moyenne nationale puisque, en France, la consommation a diminué de 4,6 %.

Quant à la consommation de gasoil, elle a augmenté simplement de 1,1 % en Auvergne et elle a augmenté de 3 % en France, c'est-à-dire que l'Auvergne a, pour des raisons démographiques sans doute, une baisse beaucoup plus rapide de la consommation de carburant que les autres Régions et donc, comme la taxe intérieure sur les produits pétroliers n'est pas fonction du prix, mais des volumes, nous sommes pénalisés une fois de plus, et donc il faut bien percevoir malheureusement ces quatre millions d'euros. Nous aimerions pouvoir faire autrement.

Vous m'avez encore interrogé – et ce sera le dernier point – sur l'enseignement privé. Vous le savez certainement, l'enseignement privé, avec lequel nous avons eu récemment une réunion de travail pour faire le point du forfait d'externat, estime que la Région Auvergne ne verse pas suffisamment. Pourtant, nous n'avons pas modifié les critères, les paramètres depuis 1988 ou 1987, lorsque Monsieur Giscard d'Estaing était Président. Il a instauré des critères et nous avons gardé les mêmes. Nous n'avons strictement rien changé. Mais l'enseignement privé catholique estime que nous ne versons pas assez et a donc décidé d'introduire, après cet entretien récent que nous avons eu, un

contentieux. Donc, les sommes qu'il demande sont considérables, notamment au titre du rappel – si le tribunal juge en leur faveur. Ce sont quatorze millions d'euros qui seraient demandés à la Région Auvergne. Quatorze millions d'euros dont je ne sais pas où nous pourrions les trouver, mais peut-être me direz-vous où nous pourrions les trouver effectivement. En tout cas, nous n'en sommes pas là, pour le moment, c'est devant le tribunal, ce que je regrette, parce que la Région Auvergne est la seule Région de France où l'enseignement catholique ait décidé d'aller devant les tribunaux pour des critères qui existent depuis 1987. Alors je ne peux pas préjuger si ce sont de bons critères ou pas, parce que ce n'est pas moi qui les ai mis en place. Le tribunal appréciera.

M. BERGOUNOUX : Monsieur le Président, permettez-moi simplement de vous dire que vous avez dit que mon intervention était indécente et cela, je n'apprécie absolument pas, parce que, Monsieur le Président, pour ce que je vous ai dit ce matin, j'ai pris tous les chiffres dans le document d'orientations budgétaires et quand j'ai parlé de la structure des dépenses budgétaires entre le fonctionnement et l'investissement, ces calculs ont toujours été effectués de la même manière, autrefois et aujourd'hui. Ce que je dis simplement, c'est que j'observais qu'au cours de ces toutes dernières années, la proportion s'était inversée en faveur des dépenses de fonctionnement... Attendez, Monsieur le Président, s'il vous plaît !

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne pouvez pas refaire votre argumentaire. Je vous ai répondu et cela peut durer longtemps.

Monsieur Bergounoux poursuit son intervention hors micro.

M. BERGOUNOUX : Vous avez argumenté en vous fondant sur les transferts de TOS en y incluant ceux qui ont opté au 31 décembre 2007. Je m'arrêtais au 31 décembre 2006.

M. LE PRÉSIDENT : Il y en avait déjà la moitié qui avait opté.

M. BERGOUNOUX : D'accord, mais dans le même temps, vous savez parfaitement que ce n'est pas ce transfert qui vous a coûté de l'argent les années précédentes. Donc, il faut comparer ce qui est comparable.

Je me suis bien gardé de prendre en compte cette dérive qui était liée au transfert. Donc, je n'admets pas du tout que vous me disiez cela, parce que je l'ai fait sur ce fondement et je le redis. Quand j'ai parlé de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, je vous ai dit : vous pouvez le prendre sur votre trésorerie parce que je rappelle que le fait d'avoir un excédent de trésorerie, plus que confortable, c'est quelque chose qui montre que ces dernières années, vous avez mal calé vos...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur... Puisque vous avez répondu, Monsieur Mallot va répondre et on reprend le débat. Il est normal que le Président réponde à des questions, que je sache, ensuite, on s'arrête. Je vous permets... Vous avez répondu sur ce point-là, mais ne recommencez pas votre argumentation. Ce n'est pas cela qui est indécent, ce que j'ai appelé indécent, excusez-moi, mais peut-être y a-t-il eu une confusion – auquel cas, je le regrette –, c'est le fait que lorsque vous parlez des frais de fonctionnement, vous avez toujours derrière la tête les frais de représentation. En tout cas, si ce n'est pas vous, ce sont vos collègues. Je ne vais pas relancer le débat, mais nous avons cela régulièrement

dans des discours, etc., et cela est indécent, donc il faut essayer d'arrêter. Si ce n'est pas ce que vous avez voulu dire, dont acte, nous n'en parlons plus et Monsieur Mallot, un mot, emprunt/trésorerie !

M. MALLOT : Monsieur le Président, juste une phrase parce que Monsieur Bergougnot, de Session en Session, promène son argumentaire sur l'excédent de trésorerie de fin d'année. Il le dit lui-même, c'est un excédent de trésorerie. Comment est-ce que cela se passe ? La Région, comme toute collectivité, a des factures de fin d'année à payer. Elle appelle son emprunt fin décembre et au 31 décembre, on constate qu'elle a des disponibilités en trésorerie pour honorer les factures, qu'elle va honorer le 2, le 3 ou le 4 janvier et la trésorerie se trouve à zéro vers le 10 janvier. C'est de la pure gestion. Le 31 décembre, on est riche de ses dettes, c'est tout !

M. LE PRÉSIDENT : Non non, on arrête ! Merci. Personne, je pense, n'est idiot dans cette enceinte. Il y a beaucoup d'intelligence, ce qu'il faut, c'est sans doute plus d'honnêteté intellectuelle ici ou là, c'est tout. Mais, comme j'ai promis que je vous ferai travailler sur le budget, nous allons le faire et vous me direz où nous pouvons prendre les économies. Je suis très attentif à tout cela. Alors, bien sûr, si vous me dites qu'il faut supprimer le budget de communication de la Région, je ne pourrai pas y souscrire.

Nous engageons maintenant le débat sur l'Agenda 21 régional et je donne la parole à Madame Rouaire.

AGENDA 21 RÉGIONAL

*Présenté par Mme Nicole Rouaire
Présidente de la Commission Consultative « Développement Durable »*

Mme ROUAIRE : Monsieur le Président, chers collègues, 1987 : vingt ans se sont écoulés depuis la réunion de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement au cours de laquelle la notion de développement durable est apparue pour la première fois sur la scène internationale.

Face aux défis mondiaux : croissance démographique, épuisement des ressources naturelles et très fortes inégalités sociales, le rapport Brundtland a défini le concept de développement durable, un développement, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'agit d'établir un cercle vertueux entre les trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnement, en s'attachant à créer les conditions de la participation citoyenne.

En 1992, à Rio, les 182 États présents ont adopté l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, orienté vers le développement durable et se sont engagés à le mettre en œuvre à tous les niveaux. En 2002, la Conférence de Johannesburg avait pour mission principale d'imposer aux États de concrétiser davantage leurs engagements. La France a adopté sa stratégie nationale en 2003 et l'a actualisée en 2006. Un des objectifs annoncés en 2003 était la réalisation de cinq cents Agendas 21 locaux.

Mais qu'est ce qu'un Agenda 21 local ? Un Agenda 21 local ou territorial est un projet global et concret dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

En décembre 2006, lors de son congrès, l'Association des Régions de France a adopté le manifeste du développement durable, s'engageant ainsi à intégrer cette démarche dans l'ensemble des politiques régionales et à en évaluer l'efficacité grâce à des indicateurs concrets. Malheureusement, aujourd'hui, force est de constater que, dans notre société, le concept de développement durable est mis à mal par une utilisation abusive, incomplète ou détournée de son sens d'origine. Tout le monde s'y réfère. Effet de mode, ce terme est souvent utilisé pour dire qu'on se soucie un peu ou un peu plus de la protection de l'environnement et trop souvent les autres piliers sont laissés de côté.

Il est important de préciser que le développement durable conduit à une remise en cause de nos schémas de pensée habituels. Il s'agit en réalité d'une véritable révolution dans la conduite des politiques publiques. Au Conseil régional d'Auvergne, dès le début de notre mandat, nous avons intégré la notion de développement durable. Une commission consultative a été créée. Sur proposition de celle-ci, une charte interne de fonctionnement a été adoptée à l'unanimité en mars 2005.

Les Assises Territoriales, fin 2004, ont permis aux Auvergnats de participer à la construction de l'Auvergne et ont conduit notre collectivité à adopter quatre-vingt-deux engagements dont le n° 30 portait sur la mise en œuvre d'un Agenda 21 régional. Une Direction de la qualité de la vie et du développement durable a été créée à l'été 2005 et une chargée de mission a été recrutée en avril 2006. Pour rappel, l'étude préalable réalisée avec le concours du cabinet Edater sur une durée de six mois, début 2006, a permis de poser les bases de notre stratégie. Les objectifs et la démarche ont été adoptés par notre Assemblée en octobre 2006.

Notre stratégie régionale s'articule autour de trois axes directeurs :

- Le premier : « l'Auvergne en mouvement » se décline en six thèmes : lutte contre les changements climatiques, cohésion et ouverture des territoires, emploi durable, patrimoine naturel, eau et santé/environnement.
- Le second : « l'Auvergne partenaire » vise à impliquer l'ensemble des habitants, des touristes et des partenaires associatifs, institutionnels.
- Quant au troisième : « l'Auvergne responsable », il s'agit pour notre collectivité de se montrer exemplaire en intégrant la démarche développement durable dans son fonctionnement interne.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, beaucoup de travail a été fait. Quelques deux cents partenaires représentant l'ensemble des acteurs avec lesquels notre collectivité travaille, ont été associés dès novembre 2006. Au total, vingt et une réunions, appelées ateliers thématiques, se sont déroulées, réunissant les agents et élus du Conseil régional, tous secteurs confondus. À noter également six réunions – une par thème – auxquelles ont pu participer les partenaires.

Ce travail participatif s'est conclu par une liste d'environ quatre cents actions à mettre en œuvre. Toutes les actions proposées n'étaient pas de même ampleur. Il a donc fallu procéder à des regroupements et les classer en fonction de nos objectifs stratégiques. Trente-sept actions ont été retenues dont quinze actions phares.

Avant même son approbation formelle, l'Agenda 21 a fait l'objet d'une journée de sensibilisation à laquelle étaient conviés tous les élus et personnels du Conseil régional. Une vingtaine d'élus et la plupart des agents se sont retrouvés à Vulcania et ont pu échanger sur les trois axes. Cette action originale fut particulièrement appréciée. Chacun a même reçu un vrai gobelet, ce qui remplace, chaque année, 218.200 gobelets jetables qui, mis bout à bout, représentent un kilomètre de plastique.

Très rapidement, maintenant, je vais vous présenter les quinze actions phares. Elles ne sont pas classées, nous avons simplement mis des numéros pour faciliter la lecture.

La première : c'est élaborer et mettre en œuvre un plan énergie/climat régional. Ceci répond au thème n° 1 : lutte contre les changements climatiques. On retrouve ici les deux priorités de la politique énergétique régionale, à savoir la maîtrise de la consommation et le développement des énergies renouvelables. Le rendu du bilan énergétique de l'Auvergne a été fait fin octobre. Dès 2008, s'enclenchera la réalisation du plan énergie/climat qui orientera nos actions pour une dizaine d'années.

Deuxième action : mettre en place progressivement une éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments. Notre démarche se veut progressive, l'objectif étant de réellement agir sur les changements climatiques. Sachant que le secteur du bâtiment est très énergétivore et contribue largement aux émissions de gaz à effet de serre, nous souhaitons agir sur la performance énergétique des constructions. Cette action s'appliquera à l'ensemble des bâtiments financés par la Région. L'objectif visé est la réduction de 20 % des consommations énergétiques. Pour mémoire, le dispositif de soutien aux énergies renouvelables – plan soleil, plan bois-énergie – est maintenu.

Troisièmement : favoriser l'éco-construction. Il s'agit là très concrètement de promouvoir des bâtiments exemplaires en terme de qualité environnementale et de former les professionnels. Cette action répond à deux thèmes : l'emploi durable et la lutte contre les changements climatiques. Un fort potentiel de créations d'emplois existe dans ce domaine, à nous de les rendre possibles.

Toujours dans le thème de la lutte contre les changements climatiques : l'incitation à l'utilisation de véhicules propres. Dans le cadre de la loi, nous ne pouvons agir que sur les montants des cartes grises. Nous le faisons déjà depuis 2005 avec l'exonération de 50 % sur les véhicules propres. Nous passerons à 100 % en 2008.

Un pass-train pour les Auvergnats, l'année de leurs 18 ans sur les lignes TER Auvergne. Cette action très pédagogique répond aux thèmes : lutte contre les changements climatiques et ouverture des territoires. 18 ans, c'est l'année du permis de conduire. Et si on donnait l'envie du train/loisir, voilà notre objectif. Il s'agit d'agir sur la modification des comportements, qui a été jugée indispensable lors du Grenelle de l'Environnement.

Favoriser l'accès aux TIC. Nous en avons beaucoup parlé, sur le thème de la cohésion et de l'ouverture des territoires, il s'agit de créer les conditions d'une véritable équité d'accès aux TIC. Le premier prix obtenu par la Région Auvergne en 2007 constitue une reconnaissance et un encouragement. Au-delà des enjeux économiques pour le maintien d'activités, c'est un moyen de lutte contre les discriminations et l'isolement.

Pour agir sur les thèmes cohésion/ouverture des territoires et emploi durable, nous voulons que l'Auvergne soit clairement identifiée comme terre de développement durable. Les objectifs sont ambitieux car il faut se positionner à la fois sur les entreprises existantes en favorisant les démarches de durabilité et travailler à l'installation en Auvergne, d'entreprises impliquées dans la durabilité et/ou intervenant dans le secteur des éco-activités. Nos atouts dans ce domaine sont forts : nous l'avons pointé dans l'étude préalable.

Développer une éco-filière chanvre, « du champ à l'habitation », c'est répondre aux thèmes : lutte contre les changements climatiques, emploi durable et santé/environnement. Outre la diversification agricole, enjeu très important pour ce secteur, la culture de chanvre est bien adaptée à notre territoire. Elle ne nécessite ni intrant, ni consommation d'eau, cette production est très respectueuse de l'environnement.

Le marché des matériaux sains est en train d'exploser. La demande est forte. En France, la production est limitée à une petite partie de la moitié nord. C'est donc le moment de se positionner pour créer des entreprises de transformation afin de produire, dans un premier temps, de la laine de chanvre pour l'isolation et dans un deuxième temps, des briques de chanvre pour l'éco-construction.

Promouvoir la qualité environnementale des modes de production et la qualité des produits agricoles, action forte et majeure pour l'avenir. La haute qualité environnementale contribue au maintien d'activités sur notre territoire. Cette action est à relier à celle qui vise à promouvoir les produits biologiques dans les lycées.

Élaborer et mettre en œuvre un plan régional en faveur de la biodiversité : quoi de plus logique pour répondre à notre thème n° 4. Dans une région comme la nôtre, la biodiversité est un atout fondamental. La prise en compte de sa préservation dans l'ensemble des politiques publiques est impérative.

La rivière Allier, véritable colonne vertébrale de la région Auvergne, doit être préservée et valorisée. Outre le thème de l'eau, cette action répond aux thèmes : emploi durable, biodiversité et cohésion/ouverture des territoires et en particulier, ouverture à l'international, avec une coopération de fleuve à fleuve avec le fleuve Niger. Dans cette action, nous avons les trois piliers du développement durable : social, économie, environnement et le quatrième pilier : la participation des acteurs. C'est un projet exemplaire dans la démarche de développement durable.

Maintenir la santé au cœur des territoires : il s'agit d'agir sur la santé/environnement mais aussi sur la cohésion des territoires. Les deux volets très innovants, vous les connaissez : la création de maisons de santé dans lesquelles le cahier des charges intègre très largement la qualité environnementale des bâtiments, la maîtrise de l'énergie et le développement de la télémédecine. Cela permet d'éviter les déplacements longs, coûteux et émetteurs de CO², tout en s'assurant les services d'un médecin référent,

spécialiste d'un grand hôpital. Chaque Auvergnat, en quelque lieu du territoire auvergnat, aura ainsi accès à des soins de qualité.

Pour ce qui est de l'axe 2 : l'Auvergne partenaire, l'action phare consiste à utiliser le référentiel de critères développement durable : instruction des dossiers et incitation pour que les porteurs de projets prennent mieux en compte cette notion. Cette action est liée aux six thèmes de l'Auvergne en mouvement. L'utilisation du référentiel sera expérimentée pendant six mois jusqu'en juin 2008 et après évaluation, sera généralisée.

Pour l'axe 3 : l'Auvergne responsable, outre la charte interne de fonctionnement des services qui existe depuis mars 2005 et qui va évoluer après l'évaluation qui a été effectuée – vous retrouvez tout cela dans le document de Session, en annexe 2 – les actions phares touchent à une de nos compétences majeures, à savoir les lycées. Nous retrouvons là les deux parties de la politique énergétique régionale : maîtrise de la consommation et développement des énergies renouvelables. La période annoncée pour la mise en œuvre de cette action correspond à un début de mise en œuvre avant même le vote du nouveau plan pluriannuel d'investissements qui courra jusqu'en 2014.

Inciter les lycées à rédiger leurs Agendas 21, c'est décliner la démarche auprès des plus jeunes pour que la prise en compte du développement durable soit réelle partout et s'inscrive peu à peu comme quelque chose d'ordinaire dans la vie quotidienne.

Les autres actions de chaque axe vous sont présentées dans le document de Session. En résumé : trois axes, trente-sept actions dont quinze phares, l'Agenda 21 de la Région Auvergne inscrit dans le champ de ses compétences, les relations avec ses partenaires et ses propres actions.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des agents du Conseil régional pour leur implication tout au long du processus participatif qui aboutit aujourd'hui à la présentation de l'Agenda 21.

Je remercie tout particulièrement Marie-Pierre Bel pour ses qualités d'animation et pour avoir su créer les conditions favorables au travail collectif et transversal.

Pour conclure, permettez-moi tout de même de vous faire part de quelques regrets. Voilà vingt ans que les responsables mondiaux ont officiellement pris conscience des défis que doit relever l'humanité. Vingt ans que l'on sait que le modèle de développement des pays les plus riches n'a pas d'avenir et qu'il détruit les conditions d'un avenir possible pour tous les habitants de la planète. Vingt ans que l'on sait que 20 % seulement de la population mondiale consomme et s'approprie 80 % des ressources naturelles. Vingt ans qu'on se lamente sur les dégâts liés à la pollution de l'eau, des sols, de l'air et aux premières conséquences des changements climatiques. Vingt ans pour sortir des discours sur la maison qui brûle et des « y a qu'à ». Vingt ans de perdus.

Changer les mentalités n'est certes pas facile, mais il est révoltant de penser qu'il aura fallu attendre vingt ans pour que l'urgence soit enfin reconnue par tous. En Auvergne, heureusement, et même si certains médias comme « La Vie » récemment, ne s'en sont pas encore aperçus, nous avons initié ce travail dès 2004. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons eu raison de commencer à agir à un moment où, pourtant, le sujet était moins médiatique et où le développement durable faisait encore sourire.

L'Agenda 21 régional qui a reçu un accueil très favorable du CESR et qui, je l'espère, sera approuvé par l'ensemble des Conseillers régionaux aujourd'hui, n'est pas un catalogue de bonnes intentions. Vous l'avez compris : l'engagement de notre collectivité va bien au-delà. La démarche développement durable va peu à peu irriguer l'ensemble des politiques régionales par l'introduction progressive de l'éco-socio-conditionnalité des aides. Nous démontrerons que nous pouvons agir localement et dès maintenant pour que demain soit possible pour chacun et partout sur la planète. Ainsi, l'Auvergne s'affirmera comme terre de développement durable.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie Nicole Rouaire de cette présentation très pédagogique, à travers le PowerPoint. J'invite tout le monde à reprendre sa place et le débat est ouvert, bien entendu, sur cet Agenda 21 régional. Qui souhaite intervenir ? Madame Montfort a la parole.

Mme MONTFORT : Merci, Monsieur le Président. Madame Rouaire, comme vous l'avez dit, a présenté ce document Agenda 21. Je voudrais en dire quelques mots. Madame Rouaire a eu raison de rappeler la définition du concept du développement durable :

- Pilier économique, c'est-à-dire faciliter l'efficacité et la compétitivité des entreprises.
- Pilier social, c'est-à-dire lutter contre la pauvreté, la cohésion sociale et l'égalité des chances.
- Pilier environnemental, enfin, c'est-à-dire, respecter et économiser les ressources naturelles pour ne pas hypothéquer les jeunes générations.

La gouvernance, à mon sens, n'est pas un pilier comme les autres, mais plutôt une méthode de réflexion, de décision et d'action.

Madame Rouaire a eu tout à fait raison d'insister sur la responsabilité de chacun, de chaque Auvergnat qui est concerné, sous peine d'échouer dans la démarche. Finalement le grand défi d'aujourd'hui, sur le plan régional, comme sur les plans national et mondial, c'est d'intégrer l'écologie dans l'économie et non de soumettre l'économie à l'écologie. Or, malgré le rappel en début de document, de ces trois piliers, vous réduisez l'Agenda 21 au pilier environnemental, comme le relève d'ailleurs le CESR. Je cite :

« Le CESR souhaite que cet Agenda 21 ne soit pas seulement identifié pour son action de protection de l'environnement... Le volet social apparaît légèrement sous-dimensionné ».

Il suffit d'ailleurs de se reporter page 10 du document Agenda 21, où sont précisés les axes directeurs qui réduisent la démarche du développement durable à la consommation, ou surconsommation de l'énergie et des ressources. Vous pouvez le vérifier vous-mêmes.

Aussi, nous regrettons l'absence de plusieurs points. Tout d'abord, sur les emplois, c'est vrai, vous abordez, à juste titre, les emplois dans les services à la personne. Ces services ne sont pas nouveaux, contrairement à ce qui a été dit hier. Ce qui est nouveau en revanche, c'est l'augmentation des besoins.

Pour autant, il ne faudrait pas oublier tous les emplois dans l'industrie, l'artisanat, le commerce. Or, aucune fiche ne concerne ces domaines, alors que le Conseil régional a approuvé la mise en place et abonde d'ailleurs les pôles de compétitivité, aucune fiche ne concerne les pôles de compétitivité. C'est regrettable, car la question qui se pose, est de savoir comment entraîner ces pôles de compétitivité, dans une démarche de développement durable.

Sur l'agriculture, je note une autre occasion manquée. On ne peut pas réduire l'agriculture durable à l'agriculture biologique, ni à la gestion de l'eau, ni à la charte porcine tel que ce sujet est exprimé dans la fiche n° 9.

Nous avons, dans notre région, une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement, nous avons des productions labellisées. Alors, pourquoi ne pas élargir aux produits de qualité, et non seulement aux produits bio, les repas dans les lycées – fiche 33 – ? Pourquoi aucune fiche ne concerne les aides ou en tout cas le soutien des agriculteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors que vous notez dans la stratégie du développement durable que le secteur le plus contributeur aux émissions de gaz à effet de serre est celui des activités agricoles. Aucune fiche ne concerne ce qui pourrait être fait avec les agriculteurs. Là aussi, nous regrettons une occasion manquée avec les agriculteurs.

Je note, bien que Madame Rouaire l'ait signalé à l'instant, la diminution de la politique des filières dans le domaine agricole et je compte sur Madame Thévenon-Durantin, notre nouvelle Présidente de la Première Commission, pour revoir ces programmes régionaux.

Sur la méthode, je voudrais faire plusieurs remarques :

- La démarche de développement durable doit être synonyme de simplicité. Il faut donc revoir la grille d'analyse des projets, beaucoup trop technocratique. Je parle de la fiche incluse dans les annexes, annexe n° 1.
- Sur la Charte interne du Conseil régional, c'est vrai que cette charte est une incitation à s'approprier, pour les agents comme pour les élus, cette démarche de développement durable et à y entrer. Encore faut-il être cohérent et aller au bout de la démarche. Je fais partie des élus qui demandent le plus possible d'informations par voie Internet. Mais il ne faudrait pas, par exemple et ce n'est pas seulement anecdotique, que la charge d'imprimer ces documents soit transférée du Conseil régional au domicile de l'élu. Cela signifie qu'il faudra envisager un ordinateur portable pour les élus. La dématérialisation des informations n'est possible que si les élus disposent de cet outil.

Une remarque également sur l'égalité des chances : je regrette que si peu de femmes occupent des postes de direction dans les différents services du Conseil régional. Peut-être allez-vous me dire que vous n'avez pas trouvé ! En tout cas, elles sont sous-représentées à ces postes de direction comme elles sont peu nombreuses à siéger – je parle des élues – dans des structures comme l'ARDE ou l'ARDTA, comme s'il y avait

des domaines réservés aux hommes. Mais je voudrais saluer l'arrivée de Madame Thévenon-Durantin, comme Vice-Présidente chargée de l'agriculture et je le dis sans démagogie. Nous avons eu notre première réunion, présidée par vous-même hier, et je dois reconnaître que j'avais bien senti, il y a quelques semaines, une certaine angoisse. En tout cas, tout s'est très bien passé hier. Ce qui signifie que les femmes, en tout cas les élues, devraient être plus présentes dans d'autres domaines que celui de l'éducation et de la culture ! Je pourrais faire d'autres remarques, mais je suppose que mes collègues interviendront.

Je conclus. L'Agenda 21 est l'occasion de donner un nouveau dynamisme pour une économie régionale plus efficace et plus compétitive et je regrette qu'aucune fiche d'action ne soit consacrée au domaine économique. C'est aussi repenser l'égalité des chances, le rééquilibrage et la complémentarité des territoires, la coopération et la convergence des territoires – tous les dispositifs du Conseil régional dans ce domaine ne respectent pas cette complémentarité du territoire –, et tout ceci en réduisant le gaspillage ou la surconsommation des ressources naturelles. Une question se pose : si nous sommes d'accord sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le domaine énergétique, une vraie question se pose aujourd'hui, dans notre Région, comme dans l'Europe tout entière : est-ce que nous avons les moyens de continuer à faire du biocarburant, alors que nous n'avons pas assez de terres pour cultiver et produire des céréales – je pense en particulier au blé – pour assurer l'autosuffisance de toute la population ?

Le Conseil Économique et Social de notre région a émis des réserves et finalement a donné un avis favorable à l'Agenda 21. Nous, en raison des réserves que je viens d'exprimer, nous nous abstenons sur l'Agenda 21.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux faire quelques remarques rapides. Tout d'abord, pour me féliciter, au nom de notre groupe, du travail qui a été mené par Nicole Rouaire, par la Commission du Développement Durable, par les services, et qui a mené à cet Agenda 21 et à une initiative que j'ai trouvée très pertinente, ce qui s'est déroulé pendant une semaine à Vulcania.

Un certain nombre de préconisations sont faites qui vont permettre de poser, à la fois dans la population et à l'intérieur du Conseil régional, ces problématiques. Donc, nous voterons bien entendu l'Agenda 21. Mais permettez-moi de faire quelques remarques d'ordre général. J'ai écouté notre collègue, on se tourne vers les citoyens en disant : « cela dépend des citoyens ». Bien sûr que chaque citoyen a un rôle à jouer dans le développement durable, mais tous les citoyens ne sont pas au même niveau. Comment peut-on mettre sur un même plan, un citoyen lambda et ces entreprises qui délocalisent à travers le monde, des productions qui sont sur notre territoire, qu'on retourne ensuite à travers les avions cargo, et on a à la fois pénalisé des territoires, pollué ? Et on va dans le sens des problèmes du climat.

Comment peut-on mettre sur le même plan le simple citoyen et des initiatives prises pour supprimer des lignes de chemin de fer, avec un transport routier qui se développe de manière considérable au plan européen et qui participe à l'effet de serre ?

Comment peut-on mettre sur un même plan un simple citoyen, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, et les grandes multinationales qui pillent les pays du sud, notamment au niveau des matières premières et qui appauvrissent ces pays du sud ?

Je crois qu'il faut sortir, si nous voulons vraiment aller vers le développement durable, d'une économie de la concurrence, de la compétition, de la guerre économique, dans lesquelles votre Gouvernement nous enferme à travers même un traité européen qui va renforcer cette concurrence entre territoires et qui va aller à l'encontre du développement durable. Je crois qu'il faut poser ces problématiques. Le développement durable, c'est comme la démocratie participative, tout le monde en parle, mais il y a une réalité économique qui est là. Il n'y aura pas de développement durable si on se trouve dans une économie de type capitaliste qui détruit les territoires, qui détruit les hommes et les femmes et qui oppose les pays entre eux. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Élisabeth Thévenon-Durantin.

Mme THÉVENON-DURANTIN : Monsieur le Président, quelques mots pour dire qu'à l'issue d'un Grenelle de l'Environnement qui fait porter, une fois de plus, la responsabilité individuelle sur les citoyens en matière d'écologie et d'environnement, je me réjouis que l'Agenda 21 du Conseil régional présente aujourd'hui un projet qui soit collectif et qui en appelle à une responsabilité collective, collective des services, collective des élus et collective de l'ensemble des Auvergnats.

C'est bien aussi en ce sens que la semaine du développement durable a été faite en interne par le Conseil régional, pour une prise de conscience qui ne doit pas être que celle des services, mais qui doit être aussi celle des élus, de l'ensemble des élus de la collectivité.

Madame Montfort nous dit que nous avons habillé d'écologie les programmes du Conseil régional, moi je dirais que nous avons essayé de viser dans la transversalité, l'ensemble des interventions du Conseil régional. Cela peut être simplement de la sémantique, mais dans l'esprit, nous n'avons pas souhaité simplement mettre un vernis environnemental sur les programmes d'intervention de la collectivité.

Sur le volet social, certes nous pouvons sans doute faire mieux, mais je rappelle que ce n'est pas là notre compétence première.

Sur le volet économique, nous souhaitons développer une filière chanvre, à la fois sur la mise en culture de chanvre, sur la transformation du chanvre et sur l'utilisation du chanvre dans l'éco-construction. Il me semble qu'il s'agit là d'un véritable projet économique. Le projet biomasse B2C2 qui, nous l'espérons, verra le jour à Commeny d'ici la fin de l'année 2009, se situe là aussi sur un projet économique d'ampleur pour la collectivité régionale en lien avec l'Agenda 21. Je ne dirais donc pas qu'il y a une soumission de l'économie à l'écologie, mais bien cette vision transverse qui a prévalu.

En matière d'agriculture, vous dites qu'il n'y a pas que l'agriculture biologique qui peut être durable. Certes, bien évidemment, nous l'entendons et nous allons travailler aux côtés des agriculteurs aux différents signes officiels de qualité existant en région. Quand

bien même un certain nombre d'entre eux n'ont pas encore effectué les réformes nécessaires, dans leur cahier des charges, pour pouvoir prétendre à être une agriculture de qualité au même sens que l'agriculture biologique. Nous allons donc y travailler dans l'année qui vient et nous aurons l'occasion de vous le dire.

Notre chance est effectivement d'avoir une agriculture de montagne qui préserve plus l'environnement que l'agriculture de plaine, mais notre opportunité et nous devons la saisir, c'est celle de la contractualisation avec l'ensemble des opérateurs de l'agriculture en région Auvergne, de manière à ne pas dévoyer notre agriculture et à en faire une agriculture de qualité, porteuse de projets soutenables pour l'ensemble de la profession.

Vous parlez du référentiel en disant qu'il pourrait être amélioré. Là aussi, il s'agit d'un premier pas. C'est un pas interne pour aider les services à comprendre dans quel sens les dossiers sont déposés. C'est aussi et surtout en ce sens que la Commission Développement Durable l'a voulu, un pas externe pour que l'ensemble des partenaires régionaux, déposant un dossier, puisse comprendre la signification que nous avons voulu donner à l'Agenda 21. Que ce ne soit pas uniquement un dossier posé sur une étagère, mais bien quelque chose qui s'applique au quotidien par l'ensemble des partenaires et usagers de la Région.

En résumé, je dirais que l'Agenda 21, nous l'avons voulu comme un outil résolument évolutif, que nous devons faire vivre collectivement, élus et services, et nous nous inscrivons désormais dans une démarche pragmatique et de progrès qui tend vers un développement qualitatif et durable de l'action de la collectivité régionale.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Qui demande encore à intervenir ? Pas d'autres interventions ? Nicole Rouaire.

Mme ROUAIRE : Je vais répondre à quelques points, mais je ne vais pas tout reprendre puisque Madame Thévenon-Durantin, qui a participé aux travaux de la Commission Développement Durable et au groupe projet, depuis plus d'un an et de manière très active, a finalement répondu à pas mal de questions qui étaient posées, en particulier par Madame Montfort.

Je suis un peu surprise de voir que l'on a le sentiment qu'il n'y a que le pilier environnemental dans cet Agenda 21. Effectivement, comme le dit le CESR – parce qu'il faut lire exactement ce qui est écrit – dans l'intitulé des actions, on peut effectivement avoir le sentiment que le pilier environnemental est plus représenté, mais lorsque l'on regarde attentivement les fiches actions et le contenu des actions, leur contour, on se rend compte qu'on a les trois piliers.

Vous pouvez faire l'exercice puisqu'ont participé à la Commission Développement Durable depuis le début, un membre de chaque groupe politique depuis 2004 et depuis octobre 2006, lorsque nous avons voté à l'unanimité l'ensemble des objectifs stratégiques que vous nous reprochez aujourd'hui, deux personnes par groupe politique ont participé à tous les travaux et – j'insiste – ont eu accès à l'ensemble des documents, au fur et à mesure qu'ils évoluaient ! Tout le monde a eu accès de la même façon. C'est une méthode de travail qui, à mon avis, est nouvelle, qui est importante à signaler. Il ne s'agissait pas de faire l'Agenda 21 de la majorité régionale, mais bien l'Agenda 21 du Conseil régional.

Vu le peu de remarques négatives ou de contributions qui allaient sur des choses qui pouvaient poser problème dans le contenu de l'Agenda 21, celui-ci a été élaboré progressivement. Je n'ai à aucun moment eu de contributions de la part de l'UPA qui nous amènent à faire évoluer de telle ou telle façon, telle fiche action ou tel objectif stratégique.

Je suis donc un peu surprise, voire stupéfaite aujourd'hui de constater que cet Agenda 21 risque de ne pas être voté par l'ensemble de notre Assemblée. C'est bizarre ! En 2006, on adopte les objectifs stratégiques qui, pour les six thèmes de l'axe n° 1, étaient clairs : lutte contre les changements climatiques, etc. – je les ai cités tout à l'heure. J'ai fait remarquer que, dans ces objectifs stratégiques, il n'y a pas que le pilier environnemental. En effet, lorsque nous parlons de la cohésion et de l'ouverture des territoires et que nous portons, et que nous intégrons la notion d'ouverture à l'international à la coopération décentralisée, avec une démarche de solidarité envers les pays du sud qui ont été surexploités, dont les richesses ont été surexploitées pendant des années par nos pays, il me semble quand même que nous avons bien intégré les autres piliers du développement durable.

En ce qui concerne la démarche participative : l'ensemble des acteurs auvergnats ont pu participer, y compris les agriculteurs dont vous parlez beaucoup ici, qui étaient présents, en novembre 2006 et en octobre 2007, lors de la présentation de nos objectifs en 2006 et cette année, de nos trente-sept fiches action et des quinze actions phares. Nous étions avec le Président Souchon, et les agriculteurs ne sont pas intervenus pour critiquer notre démarche ou dire qu'ils se sentaient non impliqués dans cet Agenda 21 que nous leur présentions.

Donc, je suis un peu surprise que les agriculteurs, qui étaient largement représentés par la Chambre d'agriculture, par le DRAF, par la FNSEA, à cette réunion en octobre, finalement, ne nous ont rien dit.

J'ai revu des agriculteurs lorsque j'ai présenté l'Agenda 21 au CESR. Là aussi, on ne retrouve pas toutes ces remarques. Donc, je ne veux pas rentrer dans trop de détails, mais je trouve très surprenant d'avoir ce type de réflexions.

Cette année en septembre, et Madame Montfort et Madame Sikora – j'en étais très contente – ont participé avec nous à un voyage d'études « Sensibilisation au développement durable » en Suisse, qui portait justement sur les aspects eau et agriculture en particulier et mise en œuvre d'un Agenda 21 dans une ville comme Lausanne, qui est une grande ville, qui met en place une démarche. Donc, nous allons voir dans d'autres pays qui ont eu d'autres démarches, dans des pays justement où sont abordés les thèmes de l'agriculture et de l'eau, dans un pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne, pour que notre voyage ne soit pas un voyage dans lequel nous allons parler de la PAC du matin au soir. Et justement nous avons parlé de l'agriculture en réfléchissant sur l'agriculture, sur l'eau, sur l'environnement, sur les émissions de CO², sans se préoccuper des aspects plus techniques liés à la PAC et aux possibilités qui sont dans l'Union européenne.

Donc, je pense que toutes ces démarches, qui me semblaient avoir été appréciées, étaient importantes. Nous avons associé l'ensemble des groupes politiques, nous avons associé l'ensemble des Auvergnats, puisque nous avons tenu compte de ce qui nous avait

été dit dans les Assises territoriales. Tout a été intégré – vous vous en souvenez –, dans l'étude préalable. Les contributions des Assises territoriales ont été intégrées dans le diagnostic, très clairement et très nettement. Les touristes, par l'intermédiaire du CRDTA, apportent aussi des contributions. Il y a des choses qui sont dites, donc le CRDTA a bien contribué à l'élaboration de l'Agenda 21, puisqu'il a participé très activement à cette élaboration, l'ensemble des agences du Conseil régional, aussi bien l'ARDE, que l'ARDTA, que l'École de la deuxième chance, toutes les agences, le Transfo, tout le monde a participé régulièrement à l'ensemble de l'élaboration de l'Agenda 21 et, je le rappelle, tous les groupes politiques et bien sûr l'ensemble des services.

Donc, je pensais quand même qu'aujourd'hui, nous arriverions à sortir des clivages habituels, surtout après le Grenelle de l'Environnement, porté par Monsieur Sarkozy, qui veut nous faire croire qu'il est le plus écolo de toute la France, qu'il est le plus écolo du monde, plus écolo que moi, qui accueille Al Gore, qui accueille Wangari Maathai – qui est une élue verte d'ailleurs, je le fais remarquer – qui n'a pas attendu Monsieur Sarkozy pour planter des plantes et des arbres dans son pays et enfin être reconnue prix Nobel de la paix, en 2004. Je pense quand même qu'au lendemain du Grenelle de l'Environnement où on veut nous donner des leçons, où le Gouvernement veut donner des leçons aux citoyens, dire aux gens de rouler en vélo, comme l'a dit Madame Lagarde, sans se préoccuper des cadeaux aux entreprises à qui on ne demande pas de rouler à vélo, à qui on demande de continuer à transporter toutes les productions qu'ils ont délocalisées en camion ! Voilà ce qu'on demande aux entreprises.

Eh bien non ! Nous disons que notre Agenda 21 porte aussi sur l'économie, comme l'a dit Madame Thévenon-Durantin.

Quand on veut mettre en place une filière chanvre et que nous tenons l'ensemble des bouts, que nous allons du champ à l'habitation, que nous créons de l'activité et de l'emploi réellement dans un secteur d'avenir – parce que les emplois, il faut les créer dans l'avenir –, il faut savoir miser sur l'avenir et ce n'est pas dans des emplois traditionnels que l'Auvergne pourra s'en sortir. Ce n'est pas avec des emplois traditionnels, nous le savons bien. Depuis si longtemps, nous essayons en Auvergne de sauver l'emploi. Eh bien, il faut – je l'ai dit dans mon propos et c'est expliqué dans l'Agenda 21 – que nous aidions les entreprises existantes à s'engager pour aller plus loin dans la démarche et il faut que nous aidions à l'installation d'entreprises qui vont porter les nouveaux besoins de demain, parce que vous avez lu les conclusions, les éco-activités, les éco-industries, tout cela est dans le Grenelle de l'Environnement.

Alors, il est quand même surprenant, au moment où en Auvergne, nous nous préoccupons où nous disons que nous voulons faire de l'Auvergne une terre de développement durable, où nous montrons que nous pouvons créer des industries qui sont des industries de production de matériaux sains par exemple – c'est important –, nous nous retrouvons à nous dire qu'il y a des élus qui ne veulent pas s'engager. C'est trop facile de vouloir que les citoyens s'engagent, c'est trop facile de dire aux gens de faire de l'éco-construction, économisez l'énergie. Les citoyens n'en ont pas les moyens. Les citoyens les plus démunis n'en ont pas les moyens. Pour qu'ils en aient les moyens, il faut que les collectivités s'engagent pour créer le marché et lorsque les collectivités auront créé le marché, les prix seront accessibles à l'ensemble des citoyens.

Le volet social, nous l'avons pensé aussi comme cela. Il ne suffit pas de donner des leçons, il faut que nous arrivions à donner, en tant que politique – je l'ai dit, c'est une vraie révolution dans les pratiques politiques – les moyens à l'ensemble du marché.

Je terminerai là-dessus et je ne rentrerai pas dans les propositions sur l'agriculture raisonnée, dont je fais remarquer simplement que le réseau phare qui la porte n'a pas pour l'instant – même s'il est en procès encore –, l'autorisation d'utiliser « respectueux de l'environnement ». Donc, ne parlons pas de cela ! Ne rentrons pas dans des polémiques inutiles. Simplement, je crois que cet Agenda 21 a été construit collectivement et avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil régional. J'espère que nous le voterons tous.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Madame Rouaire.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

Ce qui est certain, c'est que Madame Rouaire croit profondément en ce qu'elle fait et qu'elle a investi sa passion et sa compétence dans cet Agenda 21 régional. La parole est à Monsieur Mercier.

M. MERCIER : Monsieur le Président, c'est sans doute un des éléments qui expliquent notre vote. Les questions agricoles sont focalisées aujourd'hui, au niveau régional, uniquement sur l'agriculture biologique et il n'y a pas que l'agriculture biologique.

Je pense que la nouvelle Présidente de l'agriculture l'a compris puisqu'elle m'a dit effectivement que nous allons reprendre la politique au niveau des filières et les caractéristiques spécifiques de l'agriculture auvergnate. Le problème au niveau de cet Agenda 21 est qu'il n'y a que l'agriculture biologique qui est prise en ligne de compte.

Lorsque j'écoutais tout à l'heure Madame Rouaire dire que l'agriculture raisonnée, cela ne sert à rien du tout, il me semble au contraire qu'aujourd'hui, c'est l'agriculture raisonnée qui est un élément très important à prendre en compte pour tout le développement sur le territoire auvergnat. Je pense que c'est un élément très important dans le cadre de l'Agenda 21.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gueydon pour deux mots.

M. GUEYDON : Monsieur Mercier, une question sans polémique. Monsieur Sarkozy nous dit aujourd'hui qu'il faut développer l'agriculture biologique, de 6 voire 10 % de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique. Sincèrement, aujourd'hui, si on veut arriver à l'objectif de Monsieur Sarkozy, d'ici dix ans, nous avons intérêt à mettre des moyens, des moyens considérables. Vous le savez bien, vous êtes agriculteurs, vous savez comme moi que si nous n'avons pas de moyens, cela n'avancera pas. Donc, même aujourd'hui, pour faire avancer le programme du Grenelle de l'Environnement, proposé par Monsieur Sarkozy, il faut que nous mettions des moyens, des moyens importants et vous le savez très bien.

Donc, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on veut développer l'agriculture biologique. Il faut mettre des moyens si nous voulons le faire, sinon cela ne se fera pas et votre

programme, présenté par vous-même, ne sera même pas appliqué d'ici les dix ans qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Nous n'allons pas engager... Monsieur Mercier. La parole est à Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ : Bon, alors c'est très bien, tout ce que nous venons d'entendre, je voudrais simplement vous signaler, signaler aux élus Verts notamment, que nous avons voté le rapport 91, à la Commission permanente du 24 septembre 2007, patrimoine naturel, espaces et milieux remarquables. Nous sommes, je pense, dans le sujet. Alors, il y a notamment, même si cela ne porte pas sur de grosses sommes, deux collines qui étaient impliquées dans ce dossier. Il se trouve que je connais assez bien ces lieux, mais je n'y étais pas retournée depuis longtemps. J'ai rencontré l'un des habitants d'une de ces collines – nous sommes dans le parc du Livradois-Forez. Je crois qu'il rit encore de ce que nous avons voté une subvention pour préserver le site. Je voudrais signaler aux élus Verts que le site est actuellement un lieu de motocross et d'école de motocross. C'est à Pileyre, à côté de Billom, entre Vertaizon et Billom, donc je crois que c'est très bien de nous donner des leçons. Ce n'est pas dans l'Agenda 21, mais je veux dire que cela participe des mêmes soucis. Je crois qu'il faut faire attention à ce que nous votons. Il y a d'un côté les mots, mais il y a aussi les faits. Voilà !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en prie, pas d'aparté et de réponse de l'un à l'autre ! Nous avons eu, sur l'Agenda 21, un débat important et Madame Rouaire a raison de rappeler que le débat a été permanent depuis les origines.

Nous arrivons au moment du vote, chacun fait en son âme et conscience, comme il l'entend. Ce qui est sans doute dommage, c'est que les amendements, pour éventuellement infléchir, n'aient pas été présentés dans la commission et qu'aujourd'hui, on nous dise : « on ne peut pas voter cet Agenda 21 ». Je le regrette sincèrement, mais je respecte le vote. Je le regrette parce que cet Agenda 21 va, à l'échelle de la région Auvergne, beaucoup plus loin que le Grenelle de l'Environnement à l'échelle de la nation, et que nous ne pouvons pas avoir une attitude à Paris, une autre en région, même si, depuis ce matin, nous avons la preuve que c'est hélas fréquent. Espérons que, dans les années qui viennent, peut-être les mois, la vision politique et la gestion politique évoluent de ce point de vue.

Je voudrais dire à Madame Montfort, puisqu'elle a fait un plaidoyer, à juste titre, pour les femmes en responsabilité, d'abord que je me réjouis qu'Élisabeth Thévenon-Durantin soit plébiscitée sur tous les rangs de cette Assemblée, mais je voudrais lui dire aussi que nous avons recruté récemment une Directrice du développement international, Madame Ruth Marquinez, qui de plus est espagnole. Donc, vous voyez que cela démontre de notre part, une volonté d'aller dans le sens d'une féminisation plus grande des services, quand c'est possible, et en même temps dans le sens de l'internationalisation, parce que cela doit être la première fois – c'est même certainement la première fois – qu'il y a le recrutement d'une européenne, non française, comme Directrice d'un service à la Région.

Enfin, vous avez suggéré et j'y souscris, que, dans l'avenir, les élus puissent être dotés d'ordinateurs portables. Cette réflexion, nous la conduisons, parce que je pense que c'est une évolution inéluctable, en effet. Encore faut-il qu'il y ait un consensus là-dessus et qu'on ne nous reproche pas, dès que nous votons le budget, de faire progresser les frais

de fonctionnement. Donc, je vous réponds que je suis tout à fait d'accord pour doter chaque élu qui le souhaitera d'un ordinateur portable équipé de bureau en tout temps « business everywhere » dans le langage Orange, à condition qu'il y ait un consensus sur cette question et que cela ne revienne pas comme un boomerang, parce que ce sont des frais de fonctionnement, même si cela va dans le sens de l'efficacité et d'un meilleur exercice de la démocratie.

Voilà donc l'Agenda 21, je n'y reviens pas, il comprend bien les trois piliers du développement durable, l'économie, le social et l'environnement. Il y aura une transversalité totale de ce que nous votons aujourd'hui, que nous percevrons – c'est notre volonté – dès le mois de décembre lorsque nous voterons le budget primitif, à travers tous les programmes. Ce ne sera pas encore parfait, bien entendu, parce que nous avons très peu de temps pour nous retourner et nous y mettre. Cela va progresser au fur et à mesure des semaines. Au point où nous en sommes, je mets donc l'Agenda 21 tel que présenté aux voix. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA.

L'Agenda 21 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous propose que nous arrêtons là nos débats de la matinée. Nous reprendrons à 14 heures sur la décision modificative n° 2, les orientations budgétaires pour lesquelles le débat a déjà eu lieu très largement ce matin. Donc, l'après-midi devrait être assez courte me semble-t-il. Bon appétit.

La séance est levée à 12 heures 30 et reprend à 14 heures 04.

Il est 14 heures et 4 minutes. Nous vérifions si le quorum est atteint. S'il est atteint, nous démarrons.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau
Mme Anna Auboïs
M. Jean-Paul Bacquet
M. Michel Bergognoux
M. Michel Bonnefille
M. Luc Bourdige
Mme Dominique Bru
M. Alain Bussière
M. Yves Carroy
M. André Chapaveire
Mme Anne Courtillé
Mme Anne-Marie Delannoy
M. Bernard Filhol
Mme Jane Galleazzi
M. Jean-Michel Guerre
M. Yves Gueydon
Mme Catherine Henri-Martin
M. Brice Hortefeux
Mme Christiane Laïdouni
M. Jacques-Bernard Magner
Mme Martine Mahtouk

M. Jean-Claude Mairal
M. Jean Mallot
M. Alain Mercier
Mme Yvette Mercier
M. Jacques Mizoule
Mme Agnès Mollon
Mme Élisabeth Montfort
Mme Danielle Muller
Mme Martine Munoz
Mme Françoise Nouhen
Mme Marie-Agnès Petit
M. Pierre Pommarel
M. Jean Proriot
Mme Nicole Rouaire
M. Lionel Roucan
Mme Pascale Semet
Mme Marie-Thérèse Sikora
M. René Souchon
M. Serge Teillot
Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

Sont absents et excusés :

M. Jean Aulagnier
Mme Françoise Blazy
Mme Danielle Demure

M. Éric Dubourgnoix
M. Claude Malhuret
Mme Françoise Mercier-Rayet

M. LE PRÉSIDENT : Il est atteint et dépassé. Élisabeth Thévenon-Durantin m'a demandé de ne pas passer la Première Commission tout de suite parce qu'ils sont en réunion.

Nous attaquons sur la Deuxième Commission, Monsieur Bussière est en train de se préparer : éducation et formation tout au long de la vie. Donc, le rapport n° 3.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS

Rapport n° 3 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Mes chers collègues, sur l'ensemble des rapports éducation et recherche, des rapports budgétaires globalement neutres, puisque les augmentations compensent les retraits. Alors, tout d'abord en ce qui concerne le rapport n° 3, page 19, il vous est proposé de rajouter en crédits de paiement, 800.000 euros pour deux établissements, le lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour et le lycée « Simone Weil » au Puy-en-Velay. J'en profite pour indiquer, en particulier à Monsieur Bergognoux, puisque je sais que c'était un de ses soucis, quand en début d'année nous budgétions nos travaux pour les lycées, de savoir si nous arriverions, en effet, à engager l'ensemble des sommes, parce que l'augmentation était en effet extrêmement forte. Je dois dire que c'est heureux compte tenu de notre construction budgétaire, mais malheureusement pour notre budget, nous sommes en effet très tendus sur les travaux et nous honorons en effet nos engagements et vous le voyez, même un peu au-delà. Donc ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime de la part de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous des observations sur ce rapport ? Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Le rapport suivant.

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS

Rapport n° 4 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 4, page 21, qui est vraiment uniquement une gestion au mieux de nos crédits de paiement, puisqu'il s'agit de prendre en compte le fait qu'à l'occasion de l'appel d'offres pour le dossier maintenance des machines outils, cet appel d'offres a été infructueux. Nous l'avons certes relancé, mais compte tenu des décalages dans le temps, les sommes seront mobilisées sur 2008 et pas sur 2007, comme cela avait été initialement prévu. Ce rapport a également fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la formation professionnelle, Madame Arlette Arnaud-Landau pour le rapport n° 5.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI

Rapport n° 5 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 5, page 23, Monsieur le Président, il s'agit d'inscrire 200.000 euros en crédits de paiement supplémentaires pour des actions collectives. Depuis le début de l'année, avec les organismes de formation qui étaient fragilisés parce que nous avons un système de paiement qui était retardé par rapport à leurs actions, nous avons tout mis à plat, ainsi que tous les restes à payer antérieurs. Je crois que les services ont beaucoup travaillé pour régulariser tout cela. Maintenant, nous payons mensuellement avec des feuilles de présence pour les stagiaires. C'est pour cela qu'il nous manque 200.000 euros de crédits pour la fin de l'année.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6.

RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport n° 6 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 6, page 25, comme je vous l'ai dit souvent, je ne crois pas qu'il y ait une diminution du nombre des chômeurs, par contre ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une augmentation du nombre de gens inscrits à l'ANPE qui entrent dans le cadre de la formation professionnelle financée par la Région. C'est pour cela que vous avez, au niveau de la rémunération des stagiaires, un manque de crédits de paiement. Pour qu'il n'y ait pas de rupture entre la fin de l'année et le début de l'année 2008, il vous est demandé d'inscrire 1,5 million d'euros en crédits de paiement pour la rémunération des stagiaires. C'est le CNASEA qui assure, pour le compte de la Région, le versement.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7.

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA
EXTENSION ET RÉNOVATION DU CFA DU BÂTIMENT
ET DU CFA INTERPROFESSIONNEL DE HAUTE-LOIRE
ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI

Rapport n° 7 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 7, page 27, il vous est demandé de transférer des crédits dans tout ce qui est travaux, extension et rénovation des CFA pour d'autres crédits concernant les actions collectives de formation professionnelle, simplement parce que nous avons eu un retard dans le CFA du bâtiment. Des études ont été faites pour le CFA de Bains, dont la rénovation est en cours. Les études et l'achat du terrain, par rapport à IFP, ont connu un retard. Ce n'est pas vraiment un retard, c'est simplement que nous avons prévu plus d'argent que ce dont nous avons besoin cette année, dans le budget prévisionnel.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 8.

AIDES AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Rapport n° 8 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 8, page 29, dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage, nous avons eu une revalorisation de 812.348 euros de la part de l'État qui est partenaire du contrat d'objectifs et de moyens apprentissage. Il s'agit de mettre cette recette supplémentaire au titre du contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage en Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? La parole est à Madame Nouhen.

Mme NOUHEN : Monsieur le Président, je voulais simplement profiter de ces rapports pour dire que, effectivement, nous avons évoqué ce matin l'augmentation des charges de fonctionnement du budget et je voulais simplement rappeler l'effort particulier qui était fait pour les bourses.

Nous siégeons aux Commissions des bourses et nous avons eu une dotation de l'État pour le transfert des compétences. Mais dans cette commission, nous nous sommes rendu compte – et Madame Arnaud-Landau vient d'y faire allusion – de la précarité des étudiants qui devient de plus en plus importante, en particulier dans le domaine médico-social et les critères qui ont été mis en place permettent effectivement d'avoir une prise en compte des difficultés des étudiants, très importantes.

Je voulais donc le noter et d'autre part, je voulais aussi rappeler que, dans les dotations qui auraient été données pour le transfert, au niveau des professions médico-sociales, les demandes qui ont été faites par les centres de formation sont nettement supérieures à ce qui a été transféré. Donc, nous avons environ 5 millions d'euros de manque en matière de fonctionnement, cela a un impact important sur nos crédits.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Je voulais rassurer les Conseillers régionaux sur la santé des étudiants. Monsieur Wauquiez, lorsqu'il était député, avait fait un rapport parlementaire sur la santé des étudiants. Comme maintenant il est Ministre – bien que personne ne le sache –, ne vous faites aucun souci, la santé des étudiants va s'améliorer parce qu'il va mettre en application tout ce qu'il a pu écrire dans son rapport parlementaire.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Arlette Arnaud-Landau.

Mme ARNAUD-LANDAU : Je ne veux pas parler de la santé des étudiants, ni de Monsieur Wauquiez, mais je voudrais revenir sur l'apprentissage pour préciser que ce sont 77 nouvelles sections qui ont été ouvertes depuis 2005. Je dis cela parce que, quand vous comparez avec les ouvertures dans d'autres Régions, vous verrez que nous sommes la première Région à avoir autant ouvert de sections d'apprentissage.

C'est important, parce que cela veut dire qu'il y a une grande concertation avec les partenaires et avec les branches professionnelles et que le CFA public Éducation nationale nous sert également, dans le cadre de cette complémentarité, parce que cela permet d'ouvrir des sections à faible effectif, qui ne sont pas du tout en opposition avec les autres CFA, mais au contraire en complémentarité dans des lycées d'enseignement professionnel. C'est quelque chose qu'il faut souligner pour notre Région car c'est important pour la formation professionnelle et également pour avoir des jeunes qualifiés dans des entreprises.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Il est clair qu'il y a, dans ce que nous faisons sur l'apprentissage, une des causes de la progression de frais de fonctionnement. Le rapport est mis aux voix. Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9. Monsieur Bussière sur l'enseignement supérieur et la recherche.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Rapport n° 9 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 9, page 31, qui n'est strictement qu'un rapport de gestion des crédits de paiement.

Je rappellerai simplement en matière de recherche, à la demande des acteurs, nous reformatons progressivement notre intervention en allant un peu moins, en proportion, sur les investissements et donc les équipements des laboratoires, et un peu plus sur le fonctionnement. Pour nous, le fonctionnement, ce sont les allocations de recherche, ce que nous avons indiqué budgétairement au moment de l'élaboration du budget 2007 et au moment où nous lançons l'appel à projet conjointement avec l'État.

Le décalage, c'est-à-dire la non-consommation de 600.000 euros, vient pour une part d'un effet mécanique, à savoir le retard ou la difficulté qu'il y a à mettre concrètement les noms en face des allocations de recherche, en particulier pour les post-doc. Ce n'est pas en effet si facile que cela de trouver des candidats. Également, sur ce que nous appelons les bourses de docteur ingénieur, qui sont des bourses cofinancées par les organismes et où malheureusement, cette année, à la fois l'INSERM et le Commissariat à l'énergie atomique n'ont pas fourni le complément de financement en regard des nôtres. Donc, il vous est proposé de retirer 600.000 euros sur ces lignes. Vous avez vu qu'elles ont été mobilisées également pour l'éducation dans les lignes antérieures. Ce rapport a également fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la Troisième Commission, Monsieur Guerre, rapport n° 10.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION
présidée par Mme Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CRÉATION D'UN PROGRAMME « MASSIF CENTRAL – AUTRES ACTIONS »
ET RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT
DES PROGRAMMES « ÉTUDES ET ACTIONS DES PÔLES D'EXPERTISES »
ET « RÉSEAU DE VILLES ET AGGLOMÉRATIONS »

Rapport n° 10 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Monsieur le Président, dans le rapport n° 10, page 33, il s'agit de créer une ligne budgétaire Massif central qui sera destinée à financer les opérations qui ne peuvent l'être par le biais des lignes sectorielles, sur le massif bien sûr et en liaison avec les autres Régions et notamment sur la thématique de l'accueil de nouvelles populations. Donc, pour cette ligne, sur laquelle nous affecterions une modique somme de 100.000 euros, ceux-ci seraient ponctionnés sur la ligne « Études et actions des pôles d'expertises », à hauteur de 50.000 euros et sur le programme « Réseau de villes et agglomérations » à hauteur de 50.000 euros également. Cette disposition a été adoptée à l'unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11.

AVENANT À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ARDTA POUR 2007

Rapport n° 11 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Pour le rapport n° 11, page 35, je vais demander votre attention parce qu'il n'a pas été très bien rédigé et donc, il faut que je donne un certain nombre de précisions.

L'ARDTA, comme vous le savez, a pour objectif de mettre en œuvre l'observatoire des territoires dont l'une des composantes est l'observatoire des TIC avec trois volets : l'observatoire des sites Internet des EPCI et des Pays, l'observatoire des initiatives des EPCI, des Pays et des communes en matière de technologie de l'information et de la communication et enfin, l'observatoire des espaces publics numériques. Pour ce faire, l'ARDTA souhaite embaucher un technicien à hauteur de 12 mois, et non 18 comme

indiqué par erreur sur la délibération. Voilà donc pour ce projet qui a donc lui aussi été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 12.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC :
AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES TIC ET SYSTÈME D'INFORMATION

Rapport n° 12 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Le rapport n° 12, page 36, traite là aussi d'un certain nombre d'ajustements budgétaires, puisque nous proposons de retirer 1.150.000 euros du programme « Auverdata territoires », parce que, dans le contrat de partenariat public/privé que nous avons adopté récemment, il y a eu depuis, un certain nombre d'évolutions. D'une part, nous nous sommes aperçus que la majorité de la rémunération du titulaire du contrat se ferait sur de l'investissement, plutôt que sur du fonctionnement et que, en même temps, la rémunération du titulaire du contrat serait moins élevée que prévu. Nous pouvons donc retirer la somme dont je vous ai parlé pour l'affecter différemment.

Sur le deuxième volet, c'est-à-dire les systèmes d'information, ce sont de nouveaux crédits de paiement, à hauteur de 87.000 euros et 113.000 euros pour le fonctionnement.

Sur ce dernier point, j'attire l'attention de mes collègues sur une évolution dans la présentation de ces délibérations. Nous allons essayer de préciser les fonctions budgétaires différentes, Monsieur le Président, sur ces deux aspects et donc, « Auverdata Territoires » fait bien partie de la fonction aménagement du territoire et donc nous le laisserons bien dans la Commission N° 3. Par contre, l'informatique interne fait partie intégrante des services généraux et, dans ces conditions, restera présentée par la Commission N° 6.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Adopté à l'unanimité avec les modifications présentées par Monsieur Guerre.

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Quatrième Commission, protection de l'environnement et énergies. Rapport n° 13, l'Agenda 21.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION
présidée par M. Lionel ROUCAN

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

INTERVENTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n° 13 présenté par Mme Nicole Rouaire

Mme ROUAIRE : Dans le rapport n° 13, page 39, il s'agit là de vous présenter les statuts de la plate-forme de ressources de développement durable tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale constitutive de cette association, qui s'est déroulée le 17 octobre. Nous avons précédemment adopté le principe de l'adhésion à cette association : plate-forme de ressources pour le développement durable dans le Massif Central. Il y a quelques légères modifications dans les statuts, en particulier sur le nombre de membres dans les collèges, uniquement au niveau associatif et au niveau entreprises.

Les représentants des associations et des entreprises ont souhaité avoir un représentant de plus au conseil d'administration et nous étions avec le Président Souchon. Nous avons donc accepté cette modification. Voilà donc ce qui vous est présenté ici, les statuts tels qu'adoptés par l'association et également le principe de payer notre cotisation, pour l'année 2007, à cette association, au prorata des mois restants dans la mesure où elle a été créée le 17 octobre. Au lieu de 20.000 euros que nous avons engagés au moment du budget primitif, nous ne payons que 4.100 euros qui correspondent aux deux mois et demi à peu près depuis la création de l'association.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie. Il y a des désignations à faire, donc nous restons encore un instant sur le rapport n° 13.

Mme ROUAIRE : Excusez-moi, j'ai oublié de préciser qu'il fallait procéder à la désignation des deux Conseillers régionaux qui siègeront au sein de l'Association Plate-forme de ressources développement durable.

M. LE PRÉSIDENT : Quelles sont les personnes proposées ? La parole est à Madame Rouaire. Deux Conseillers de la majorité. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure si ce n'est pas réglé.

Intervention d'un Conseiller du groupe Union Pour l'Auvergne hors micro.

Non, mais à la proportionnelle, cela ne marche pas. Il faudrait qu'il y en ait trois pour que vous ayez un siège. Je surseois et nous y reviendrons tout à l'heure, le temps que Monsieur Mallot avec Monsieur Pommarel et Monsieur Mizoule règlent le problème. Il y a un représentant à désigner du groupe majoritaire. Il y a déjà un élu Vert, donc à prendre soit au groupe Socialiste, soit au groupe Communiste. Vous vous en occupez, c'est parfait.

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

Cinquième Commission, Madame Henri-Martin et un rapport, le n° 14 et nous reviendrons un instant sur cette désignation tout à l'heure. Domaine royal de Randan, Madame Henri-Martin.

<p>RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Mme Anna AUBOIS</p>
--

CULTURE

DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n° 14 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, dans le rapport n° 14, page 49, il s'agit de petits ajustements des crédits de paiement. Au niveau de la culture, moins 100.000 euros sur les lignes sectorielles de la culture et moins 176.400 euros sur les lignes concernant le Domaine royal de Randan. Cette diminution n'est pas du tout due à un abandon du projet sur le Domaine royal de Randan, mais au fait d'avoir fermé le domaine cet été, dans la mesure où il y avait des travaux. La décision n'était pas prise lors de la préparation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas faire d'observations spécialement sur ces deux dossiers qui n'amènent pas de commentaires, mais ce matin, vous avez plaidé pour la transparence, Monsieur le Président, et vous avez eu tout à fait raison. Alors, nous avons été quand même un petit peu étonnés que, tout en plaidant la transparence, hier, vous ne nous ayez absolument pas répondu sur l'affaire des 60.000 euros pour « Europavox ». Tous les renseignements que nous avons pris montrent qu'il ne peut s'agir de la simple location d'un chapiteau. Donc, nous aimerions en savoir plus et savoir si ce n'est pas tout simplement une rallonge de subvention déguisée. Donc, nous exigeons des justificatifs. Merci de nous les faire parvenir.

M. LE PRÉSIDENT : Sur Randan, pas d'observations ? Si ce n'est qu'il n'y a toujours pas de panneaux de chantier à Randan, à mon grand dam, mais cela va arriver, m'a-t-on assuré, d'ici Noël peut-être, d'ici le début de l'année sûrement. Les gens qui passent devant ne savent pas que c'est le Conseil régional qui finance les travaux sur Randan. C'est ennuyeux ! Donc, le rapport sur Randan est adopté.

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

Je reviens sur le rapport n° 13, rapidement, Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Je crois qu'il faut revenir sur le rapport n° 13, intervention développement durable, si j'ai bien compris, pour procéder à la désignation de deux Conseillers régionaux qui siègeront au sein de l'Association plate-forme de ressources pour le développement durable en Massif Central. Si j'ai bien compris également, c'est Madame Nicole Rouaire qui a été désignée pour occuper l'un de ces deux postes et je vous propose la désignation de Madame Martine Munoz pour le second.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'objections ? Adopté.

Nicole Rouaire et Martine Munoz sont désignées à l'unanimité pour siéger au sein de l'Association « Plate-forme de ressources développement durable en Massif Central ».

Nous poursuivons avec la Sixième Commission, sauf si la première est arrivée... Mais je ne vois pas la Présidente. Si nous pouvions prendre la première à ce stade, ce serait bien parce qu'après, nous avons les finances, etc. Alors, Monsieur Jacques-Bernard Magner, Commission N° 1, Entreprises et territoires.

<p>RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION présidée par Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN</p>

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ENTREPRISES ET TERRITOIRES

Rapport n° 1 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Dans le rapport n° 1, page 1, il s'agit donc d'attribuer une subvention à l'ESAT des Combrailles, à hauteur de 350.000 euros, sous réserve bien sûr de la participation de l'État et du Conseil général du Puy-de-Dôme, puisque nous sommes dans le cadre du Contrat territorial des Combrailles, pour un projet important de restructuration de cet ESAT des Combrailles.

Ensuite, l'Association plate-forme Auvergne pour la reprise et l'innovation, intitulée PARI, qui est gestionnaire d'un fonds de prêts d'honneur « Auvergne transmission ». C'est une Association entre la Chambre régionale de commerce et d'industrie et le Conseil régional. Cette plate-forme pourrait recueillir une subvention de 100.000 euros au titre du programme Plan Auvergnat pour la création et la transmission d'entreprises et il y a aussi la nécessité de procéder à la désignation d'un membre du Conseil régional au sein du conseil d'administration de cette plate-forme.

La SAS BravoDis qui est un produit de l'Association « Bravo l'Auvergne ! » a aussi besoin que nous désignons un membre du Conseil régional d'Auvergne pour représenter notre Assemblée au sein du conseil de surveillance de la SAS et enfin, l'Association Auvergne Active a besoin aussi de la désignation d'un membre du Conseil régional pour la représenter au sein du conseil d'administration de cette association.

Enfin, un accord sur un ajustement de crédits qui pourrait être de 370.000 euros, un titre de recettes qui pourrait être attribué au Fonds régional d'investissement solidaire qui est géré par l'Association Auvergne active, avec 70.000 euros pour le Fonds régional d'investissement solidaire, FRIS et 300.000 euros au Fonds de garantie OSÉO qui est géré par l'association Auvergne active.

Voilà pour le rapport n° 1, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 1 ? Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité. Nous avons trois désignations. Monsieur Mallot a la parole.

M. MALLOT : Monsieur le Président, je pense que, quand on regarde l'objet de chacune des associations, l'une s'appelle Plate-forme Auvergne pour la reprise et l'innovation, l'autre c'est « Bravo l'Auvergne ! » et enfin l'Association Auvergne active, nous sommes totalement dans les attributions du Vice-Président Magner et donc, je pense qu'il serait curieux que ce ne soit pas lui qui soit désigné. Je propose donc son nom pour les trois.

M. LE PRÉSIDENT : Les choses sont admirablement bien présentées. Il n'y a pas d'objections ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité et Monsieur Jacques-Bernard Magner est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association « Plate-forme Auvergne pour la reprise et l'innovation » ; au sein du conseil de surveillance de la SAS BravoDis « Bravo l'Auvergne ! » et le conseil d'administration de l'Association Auvergne Active.

Merci et bravo à Monsieur Magner. Tourisme et thermalisme, Monsieur Chapaveire, rapport n° 2.

TOURISME ET THERMALISME

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapport n° 2 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Dans le rapport n° 2, page 13, il vous est proposé aujourd'hui d'acter 16 communes qui ont été retenues par le jury pour accéder demain au titre de plus beaux villages de France. Je rappelle qu'aujourd'hui nous en avons 11 en Auvergne. Donc, cette aide permettrait d'accompagner ces communes dans la réflexion et l'action en matière de réhabilitation et de mise en valeur des cœurs de villages de caractère. Il vous est proposé aujourd'hui d'acter ces 16 communes qui pourront prétendre demain, après avoir fait les aménagements nécessaires, au label des plus beaux villages de France.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? La parole est à Madame Marie-Agnès Petit.

Mme PETIT : Monsieur le Président, c'est sur le rapport concernant le projet « Nattitude ». Nous voulions demander au Vice-Président Chapaveire sur quel constat on se basait pour lancer un nouveau concept en Auvergne, sachant que, il y a quelques six ou huit mois déjà, la presse en avait fait écho et que chacun, ici et là, véhiculait le fait qu'en Auvergne, nous aurions bientôt quatre Center Parcs. On a même déjà quelques noms de lieu qui sont entendus. Donc, nous voulions savoir un peu sur quelles bases, sur quels constats on se positionnait pour dire qu'il fallait un nouveau concept auvergnat qui permette de relancer le tourisme régional.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous décevoir mais c'est le Président du Comité régional du tourisme qui va vous répondre, c'est-à-dire moi, étant entendu que je suis plus particulièrement ce dossier.

Donc, vous aurez, je pense en décembre – je n'en suis pas tout à fait sûr encore – un rapport sur la question. Le concept « Nattitude » qui a été mis au point au sein du Comité régional de développement du tourisme est un concept qui porte pour un instant un nom expérimental, un « nom de code ».

Ce n'est pas le nom définitif, vraisemblablement pas, puisque nous sommes en train de conduire l'étude de marque, pour savoir si c'est bien comme cela que cela doit s'appeler. C'est peu probable. Simplement, « Nattitude » veut dire Nature attitude, c'est-à-dire que cela part du constat qu'aujourd'hui nous avons une nombreuse clientèle touristique qui traverse l'Auvergne sans s'arrêter et notamment des étrangers. Par ailleurs, lorsqu'on recherche les moyens d'augmenter la fréquentation de la clientèle étrangère, on se rend compte que nous n'avons pas le produit touristique qui correspond et qui peut être vendu par les tours opérateurs étrangers.

Ce qui peut être vendu aujourd'hui, ce sont des capacités d'accueil entre 400 et 600 lits et donc c'est ce que nous essayons de bâtir autour de l'atout auvergnat n° 1 qui est la nature et l'environnement, à travers des pôles d'accueil de haute qualité

environnementale – cela va de soi – qui prévoient des activités de nature haute qualité également, respectueuses de l'environnement, etc. C'est l'idée de base.

De plus, il y aura une labellisation « Nattitude » ou du nom à venir, depuis le gîte jusqu'à toutes les structures d'accueil qui voudront bien entrer dans le cahier des charges de « Nattitude » qui sera toujours autour de la haute qualité environnementale, haute qualité de l'accueil, haute qualité des activités de nature proposées.

Donc, pour l'instant, il n'y a pas eu d'appel à projets. Il y aura un appel à projets en 2008. C'est ce qui vous sera proposé dans les rapports, le moment venu, avec l'idée si possible, d'avoir, pour un équilibre territorial, au moins un projet par département, en tout cas en première phase. Après, il est évident qu'il se peut, et même c'est probable, qu'il y ait un département qui en aura plus que les autres, mais nous souhaiterions pouvoir avoir un projet par département au moins au départ.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Nous en sommes là, donc nous réorientons les aides touristiques de façon à pouvoir financer ce type d'équipements, mais pas seuls bien entendu, puisque nous allons être sur des partenariats, avec les collectivités territoriales qui seront candidates. Il y en a déjà qui se sont exprimées, sans que l'appel à projet soit parti. Elles ont exprimé leur souhait d'être candidates avec des lieux à proposer, parce qu'il faut avoir des lieux à proposer. Il y aura un partenariat collectivités territoriales avec une implication financière de ces collectivités, une implication du secteur privé, bien entendu, car il y a tout le problème de la gestion derrière – à chacun son métier ! Nous avons besoin de grands professionnels pour gérer ces équipements.

Donc, il est hors de question que nous nous amusions à financer des équipements qui seraient gérés par des structures municipales ou communautaires, qui n'ont plus la compétence pour faire ce genre de choses. Voilà donc l'idée, c'est un partenariat public/privé, en fait, même s'il ne répond pas aux spécificités complètes du partenariat public/privé tel que défini par l'ordonnance d'août 2004. Je ne peux pas vous en dire plus pour aujourd'hui. Voilà l'essentiel et vous aurez le détail dès que nous serons prêts définitivement. La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Je dois dire, Monsieur le Président, que je n'ai pas bien compris. Pour tout dire même, je n'ai rien compris. Vous avez dû certainement être clair parce que vous savez ce que c'est, mais moi, pour l'instant, je n'ai rien compris.

Alors, est-ce que c'est une labellisation ? Est-ce que « Nattitude » est une labellisation d'un investissement qui peut être intégralement privé, ou public/privé ? Est-ce que c'est une labellisation qui sera limitée, non pas dans le temps, mais dans le nombre ? Sur quels critères envisagez-vous cela, parce que, si je comprends bien, cette labellisation sera accompagnée d'un financement régional, ce qui veut dire qu'obligatoirement il y aura une enveloppe qui sera ouverte. Nous sommes dans l'Auvergne économe, comme je l'ai entendu ce matin, c'est tellement vrai d'ailleurs que j'ai été privé de thé tout à l'heure parce qu'il paraît qu'il y a le chef qui a interdit que nous ayons du thé ! Pour une fois, ce n'est pas le CESR qui a dicté un truc alors... Pour une fois que ce n'est pas le CESR, puisqu'ils ont le premier mot ! Mais quand même expliquez-nous, parce que là vraiment...

Mais ils m'ont coupé le sifflet là-haut. Parce qu'on ne me l'a jamais coupé à l'Assemblée, ce n'est pas là que je vais commencer ! Expliquez-nous quand même la labellisation oui et le subventionnement comment.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, ce qui veut dire que si je n'ai pas énoncé clairement, c'est que je le conçois mal. C'est possible ! Simplement, il faut savoir qu'aujourd'hui, ce n'est pas un projet totalement abouti. Donc, il y a deux choses – et là, je ne l'ai pas suffisamment précisé. Il y a le concept global « Nattitude » qui consiste à réaliser des lits regroupés dans un lieu donné qui s'y prête, sur proposition d'une Communauté de communes, voire d'une Communauté d'agglomération – mais c'est peu probable –, voire d'un Département, qui associe le privé et la Région en termes de financement public, selon des pourcentages qu'il faudra élaborer le moment venu et qui ne sont pas arrêtés pour l'instant.

Ensuite, « Nattitude » se permettra de labelliser des petites structures, y compris jusqu'à des investissements privés sur des gîtes, sous réserve que le cahier des charges soit respecté. C'est un concept global qui se décline et qui se labellise. Actuellement, nous sommes en train d'affiner le dossier et d'essayer de faire le tour de table financier. En particulier, nous avons des discussions assez approfondies avec la Caisse des dépôts et consignations, pour tester l'hypothèse – ce n'est qu'une hypothèse – d'une SEM patrimoniale qui est quelque chose de peu répandu encore – en tout cas chez nous, il n'y en a pas du tout. Il n'y en a aucune en Auvergne, il y en a ailleurs. Est-ce que c'est la bonne formule ? Au point où nous en sommes, je ne sais pas et nous sommes dans la discussion notamment avec la Caisse des dépôts et consignations et puis nous discutons avec des opérateurs, tous les grands opérateurs sont concernés. J'ai des rendez-vous à Paris assez prochainement avec un grand européen pour voir comment ils peuvent venir sur ce concept. Je ne peux pas préciser davantage aujourd'hui parce que nous n'avons pas encore finalisé totalement l'opération. C'est clair cette fois ?

M. BACQUET : C'est très clair, Monsieur le Président, et j'espère surtout que cela ira plus vite que la voie verte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous assure que cela ira plus vite que la voie verte, mais je vais apporter une précision là-dessus, parce que nous lancerons les quatre appels à projets, si le Conseil régional valide ce que je lui proposerai, donc en principe à la prochaine Session, au plus tard à celle d'après, donc en 2008.

Sur la voie verte, les choses ont patiné c'est vrai pendant longtemps. Je pense qu'aujourd'hui...

Mais je n'ai pas dit que c'était de votre faute Monsieur Gueydon ! Pas du tout. C'est un problème de maîtrise d'ouvrage. Monsieur Gueydon, je vous en prie, personne n'a eu l'idée de vous mettre en cause ! Non, il y a un problème de maîtrise d'ouvrage qui me paraît être réglé aujourd'hui. Ceci dit, je reçois des courriers, notamment de votre secteur, Les Martres de Veyre, j'en avais un hier, pour m'insulter et me dire qu'il ne faut surtout pas faire la voie verte ! Mais ce n'est qu'un courrier. La parole à Marie-Agnès Petit.

Mme PETIT : Simplement quelques remarques, Monsieur le Président. Déjà, en Auvergne, nous avons des labels qui permettent d'accompagner de tels concepts ou

structures, je pense notamment au label Qualité Auvergne qui est labellisé d'ailleurs Qualité Tourisme.

La deuxième chose que je vous ai bien entendu dire que vous allez réorienter l'ensemble des crédits de tourisme sur ce concept Nattitude. Attention cependant à ne pas oublier le développement ou la création d'autres produits qui pourraient se mettre en place autour de ce concept et faire aussi un bon maillage de développement touristique. Donc attention à trop de concentration de crédits sur un même projet !

M. LE PRÉSIDENT : On ne va pas engager le débat aujourd'hui, nous n'avons pas le rapport, mais il faut faire très attention à ce type d'approche aussi parce que, si vous voulez, les investissements nécessaires aujourd'hui en matière de tourisme ne sont plus les mêmes qu'il y a quinze ou vingt ans et même dix ans. Les choses ont beaucoup évolué et, malheureusement, en Auvergne, nous n'avons pas assez évolué. Nous avons évolué, mais pas assez, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous répondons plus à l'attente des Maires, des Présidents de communautés, plus forcément aux attentes de la clientèle. C'est cela qui est terrible, c'est que, quand on fait des analyses de clientèle, elle ne trouve pas aujourd'hui – je dois vous le dire avec clarté, parce que nous en avons la démonstration – ce qu'elle cherche en Auvergne. Donc, nous avons une bonne notoriété, mais nous n'avons pas les équipements d'accueil qui correspondent à ces attentes. Ce que nous voulons essayer, c'est de cibler ces clientèles sachant que celles qui viennent déjà continueront à venir sur des structures que nous avons.

Alors il faut que nous ayons une meilleure répartition des rôles entre les Conseils généraux et la Région. Cela fait partie du travail global que nous sommes en train de faire aussi. Je pense que les Conseils généraux ont plus particulièrement vocation à subventionner des équipements plus dispersés sur le territoire et que la Région, elle, a davantage à se concentrer sur des équipements un peu plus lourds, au stade où nous sommes, sachant que nous développons en parallèle une grosse activité de commercialisation et là, il faut voir les synergies que nous sommes en train de monter. Je vous rappelle qu'au 1^{er} avril, il y aura un vol sur Londres par Ryanair. Il y a une partie de la convention qui est déjà actée, toute la partie marketing, avec la compagnie Ryanair. Que nous avons par ailleurs, Madame, une discussion qui porte ses fruits avec Danone, propriétaire de Volvic, pour faire avec les bouteilles de Volvic, première eau dans le monde aujourd'hui, l'eau la plus vendue dans le monde aujourd'hui – elle a passé devant Évian cette année – pour faire sur les marchés du nord de l'Europe, l'Angleterre, mais aussi l'Allemagne, la Hollande, etc. un partenariat qui est acquis, c'est-à-dire qu'il y aura des jeux, portés par la bouteille de Volvic, avec des séjours en Auvergne.

Donc, il y a une synergie dans tout cela, mais pour l'instant, faire ce type de promotion sans avoir la structure d'accueil, cela ne marche pas. Donc, il faut à la fois que nous ayons des structures d'accueil, les ayons et que nous ayons la bonne démarche marketing. C'est tout cet ensemble qui est en train, progressivement, doucement, de se mettre en place. Cela suffit pour l'instant ? De toute façon, je ne peux pas vous en dire plus. Alors, Monsieur Chapaveire, sur le rapport qui nous préoccupait... nous en sommes au développement touristique.

M. CHAPAVEIRE : Vendredi après-midi, j'aurai une réunion en Mairie de Brioude, suite à l'Assemblée générale des Gîtes de France Haute-Loire, avec l'ensemble des quatre départements, pour présenter et travailler sur ce projet. D'ailleurs, il n'est tellement

pas « ficelé », comme vous le disiez tout à l'heure, qu'il vous est proposé, dans la suite de ce rapport, une inscription pour une commande qui est faite au cabinet « Orgalis », à savoir une mission pour la création de ce concept et d'une marque commerciale pour les hébergements en Massif Central. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous réfléchissons et nous faisons appel à un cabinet pour nous conseiller. « Nattitude », aujourd'hui n'est pas une marque, c'est un concept et nous allons voir comment nous allons avancer.

Ensuite, Fédération nationale des centres d'initiative et de valorisation de l'agriculture et du milieu rural : hier, nous avons voté une subvention de 10.000 euros pour cette association. Il vous est aujourd'hui demandé de la rajouter à la liste des associations qui peuvent bénéficier des aides aux structures à vocation régionale.

Ensuite, le Fonds régional d'intervention touristique, et là, afin d'honorer les demandes de paiement en instance, il convient d'abonder la dotation de 200.000 euros et, en ce qui concerne le plan thermal, pour les mêmes raisons, d'abonder de 239.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Chapaveire. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la Sixième Commission, Monsieur Mairal. Rapport n° 15, coopération décentralisée.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Rapport n° 15 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 15, page 51, concerne des subventions dont certaines sont le reversement de fonds du Ministère des Affaires Étrangères, notamment pour le CERAPCOOP.

Ensuite, c'est l'adhésion à des associations, l'Assemblée des Régions d'Europe, l'Association la Viva et le projet « DÉISISIF » avec les péruviens au niveau du Parc naturel régional Livradois-Forez. Là-dessus, j'ajouterai que c'est une subvention de 20.000 euros sur une tranche 2007/2008.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 16, coopération interrégionale.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Rapport n° 16 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 16, page 55, concerne à la fois là aussi des versements de sommes allouées par le Ministère des Affaires Étrangères, au niveau des projets que nous avons développés et notamment sur la plate-forme de coopération internationale des collectivités locales, en faveur d'une économie solidaire du tourisme. Les deux autres rapports concernent le Portugal et la Chine. Le Portugal, puisque nous devons recevoir nos partenaires de la Région Nord en septembre et cela a été reporté en janvier. Nous procédons donc à un retrait de 20.000 euros.

En ce qui concerne la Chine, c'est la mise en œuvre de la maison du développement économique Auvergne-Liaoning qui est en train de s'implanter et donc, c'est le partenariat avec le CERDI. Donc, il y a une convention qui est adjointe à ce rapport et il y a un certain nombre de crédits qui sont marqués et notamment, les crédits du Ministère des Affaires Étrangères seront reportés au budget primitif 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté, je vous remercie Monsieur Mairal.

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 17.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER

Rapport n° 17 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 17, page 69, concerne les actions relevant de la subvention globale FEDER, avec des inscriptions de programme, des autorisations de programmes qui sont retirées et des crédits de paiement. Ce sont des ajustements en définitive car nous sommes en fin de parcours.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 18. Donc, nous abordons les rapports financiers proprement dits.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

VIREMENT DE CRÉDITS

Rapport n° 18 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 18, page 73, concerne des redéploiements de crédits non consommés vers des lignes budgétaires nécessitant d'être abondées. Donc, il y a des mouvements qui vous sont proposés concernant l'environnement, l'agriculture au niveau des crédits de paiement et des amortissements d'emprunt et intérêts de lignes de trésorerie, au niveau de crédits de paiement.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations là-dessus ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 19.

VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRE (INFORMATION)

Rapport n° 19 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 19, page 74, pour information, cela concerne les virements de crédits entre chapitre, donc c'est une information qui vous est donnée et vous avez les différents éléments qui sont adjoints à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Si c'est pour information, il n'y a pas de vote là-dessus. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous passons au rapport n° 20, les recettes.

RECETTES

Rapport n° 20 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 20, page 82, concerne les recettes pour la décision modificative n° 2 et cela a été donné en détail dans la présentation économique, ainsi que dans le document comptable qui a été fourni par ailleurs. Je ne vais pas vous lire les

principales catégories – sauf si vous le souhaitez –, à la fois en plus et en moins. Donc, nous vous proposons d'approuver l'inscription de ces crédits à la DM 2.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Dans le prolongement de ce que j'ai dit ce matin à propos de la TIPP... Excusez-moi ! J'interviendrai après.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les recettes, pas d'objections sur le rapport ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bergougnoux avait une longueur d'avance. Rapport n° 21, je suppose que c'est par là que vous voulez intervenir. Nous n'allons pas en rajouter !

TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2008

Rapport n° 21 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 21, page 83, vous propose de porter à 1,77 euro/hectolitre pour le supercarburant et 1,15 euro/hectolitre pour le gasoil, la TIPP, le reversement au Conseil régional.

M. BERGOUGNOUX : Dans le prolongement de ce que j'ai dit ce matin, Monsieur le Président, vous comprendrez que nous sommes amenés à voter contre cette proposition, dans la mesure où vous ne prenez pas, sur d'autres ressources, l'équivalent. Eh bien, je vous l'ai dit, vous avez momentanément une trésorerie confortable.

M. LE PRÉSIDENT : Si nous utilisons la trésorerie ! Écoutez, je pense que nous nous sommes expliqués là-dessus ce matin. Donc, sur ce rapport n° 21, avis contraires ? L'UPA. Avis favorables ? Les groupes de la majorité. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 21 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

SERVICES GÉNÉRAUX

Rapport n° 22 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 22, page 85, concerne les services généraux, les moyens généraux, le Fonds régional d'art contemporain, l'Hôtel de la Région, la Grande Halle d'Auvergne et Vulcania, au niveau des modifications proposées à la DM 2.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ : Nous avons demandé un vote par division. Je voudrais dire quelques mots à propos du FRAC.

Effectivement, je crois que nous avons deux rapports successifs qui sont un peu en trompe-l'œil, puisque le 25 septembre, nous nous sommes abstenus, nous personnellement, mais a été votée une subvention de 1,5 million d'euros pour les travaux à venir du FRAC. Deux jours après, j'ai pu lire dans « la Montagne » qu'en réalité, ce 1,5 million d'euros était devenu 4 millions !

Depuis, j'ai eu des explications. Mais ce n'est quand même pas rien, Monsieur le Président. J'ai eu des explications puisqu'avaient été budgétisés, dans ces 4 millions d'euros, les loyers. Mais, ce que je voudrais dire, c'est que nous étions prêts à nous rallier à cette solution dans la mesure où on nous a expliqué qu'elle ne devait pas être onéreuse puisqu'il a été dit au début, que nous pourrions même pratiquement entrer dans les locaux actuels presque sans travaux. Il fallait faire un ascenseur... Oui, Monsieur le Président, c'est ce qui a été dit.

Aujourd'hui, nous découvrons que c'est très différent et nous nous apprêtons donc à dépenser quatre millions d'euros, sans doute plus, à fonds perdus – puisque les loyers, Monsieur Bergougnoux a expliqué ce matin que vous étiez là en contradiction avec votre politique des locaux. C'est déjà un point ! Surtout, je crois que ce projet ne semble pas se développer tel que nous l'aurions souhaité. J'ai assisté au Conseil d'administration du FRAC, il y a quinze jours et je dois dire que ce qui en est ressorti pouvait laisser rêveur.

Tout d'abord, nous allons entrer dans les locaux sans savoir exactement ce que nous allons trouver. L'architecte a dit très exactement : « il faut démolir pour savoir », ce que je veux bien comprendre et sont apparues un certain nombre de difficultés que je voudrais rappeler.

Tout d'abord, faiblesse structurelle avouée du bâtiment, difficulté d'agencement et de communication entre les étages – on ne sait pas trop où on positionnera l'ascenseur. Est-ce qu'il faudra refaire un escalier ? On n'en sait rien. Décalage des niveaux et donc problèmes d'accès notamment pour les handicapés, mise en valeur des œuvres de dimension importante pas possible en raison de la hauteur sous plafond, problème de longueurs de cimaise, mise en œuvre d'un parcours muséologique pertinent et cohérent apparemment très difficile, répartition aussi, délicate entre les espaces réserves et les espaces exposition, mise en sécurité des œuvres et du public. On en arrive à un paradoxe, c'est qu'il faudra espérer ne pas accueillir trop de monde, au moment même où nous espérons que le FRAC aura davantage de lisibilité. Donc, nous pouvons vraiment nous demander si ce projet est un bon projet. Nous allons dépenser plus de quatre millions d'euros et nous savons très bien que, dans une telle restauration, il y aura des imprévus. C'est tout à fait inévitable !

Avec cette somme-là, nous pouvions véritablement faire quelque chose dans le local de la Halle aux Blés. Si, tout à fait ! Vous mettez – et là je vous demanderai un peu d'honnêteté intellectuelle, parce que lorsqu'on nous dit 1,5 million d'euros et que nous le mettons en rapport avec les soi-disant dix millions d'euros pour aménager la Halle aux Blés – chiffre d'ailleurs fantaisiste qui ne repose sur rien de précis –, c'est évidemment un rapport qui n'est pas le même que celui entre quatre millions – sans doute plus – et dix millions puisque, là nous nous approchons à peu près de la moitié.

D'autre part, avec la Halle aux Blés, nous avons l'avantage de sauver un édifice, un vrai patrimoine... Non puisqu'il paraît que le Conseil général ne sait pas trop quoi faire non plus de cette Halle aux Blés que vous lui avez refilée fort gentiment !

Donc, en tous les cas, nous voterons contre ce projet qui ne nous semble absolument pas adapté, pas bien pensé, avec des fonds qui vont être dépensés, encore une fois, tout à fait à fonds perdus, donc nous nous sommes abstenus la dernière fois, cette fois-ci nous voterons contre et là aussi, nous vous demandons de la transparence – je crois que c'est nécessaire –, de l'honnêteté intellectuelle. Jusqu'à présent, ce projet ne semble pas avoir été marqué par ces deux qualités. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole à Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, je crois qu'apparemment, j'ai une réputation de malhonnête dans cette Assemblée, puisque c'est uniquement sur mes dossiers qu'on demande en permanence de la transparence. C'était une boutade !

Je m'étonne beaucoup de l'intervention de Madame Courtillé dans la mesure où, il y a peu de temps, elle nous reprochait d'avoir le seul FRAC SDF de France, en Auvergne, et nous étions bien conscients des difficultés que nous avons à trouver un emplacement pour le FRAC, une solution, compte tenu qu'il fallait que cette solution ait l'agrément bien évidemment de la DRAC, l'agrément du Président du FRAC, l'agrément aussi de la Ville de Clermont-Ferrand qui ne souhaitait pas que le FRAC sorte de ses murs et bien évidemment notre agrément aussi.

Après une concertation, une longue recherche – vous en avez été témoins et vous avez vous-même visité des locaux –, nous sommes tous tombés d'accord – je dis bien tous tombés d'accord – sur l'implantation du FRAC Place de la Victoire. Je crois que c'est un lieu emblématique de la ville et qu'il nous paraît être, pour nous tous, véritablement une vitrine de l'art contemporain dans notre Région.

Alors, je m'étonne aussi de l'intervention de Madame Courtillé et du fait que le groupe UPA envisage de voter contre cette proposition, dans la mesure où, pas plus tard que jeudi dernier, nous avons eu la visite du délégué aux arts plastiques, Monsieur Kaepelin, qui a été envoyé du Ministère, qui a visité les locaux, qui s'est félicité de la richesse de ces locaux, de ce que nous allions pouvoir faire à l'intérieur de ces locaux. L'architecte était présent, de même que le Président du FRAC, Monsieur Richard, le DRAC était présent, moi-même j'étais présente et tous nous étions heureux de voir que les explications de l'architecte aux questions posées étaient tout à fait pertinentes et répondaient tout à fait à l'attente de Monsieur Kaepelin qui nous a annoncé également la participation de l'État au financement de l'implantation du FRAC sur ce lieu-là.

Alors, je m'étonne un peu qu'à partir du moment où le Ministère soutient ce projet, le groupe local ne le soutienne pas.

Par rapport aux autres interventions de Madame Courtillé, je suis étonnée, car effectivement jamais il n'a été dit qu'il n'y aurait pas de travaux dedans. Il est vrai que le Directeur du FRAC, Jean-Charles Vergne, tellement enthousiasmé par l'implantation

future du FRAC dans ces locaux, espérait pouvoir faire en sorte que Monsieur Joly retire ses meubles et que nous nous implantions immédiatement.

Mais il est bien évident qu'une structure ouverte au public, comme le sera le FRAC, n'a pas les mêmes contraintes qu'un magasin qui n'a pas forcément beaucoup de monde à la fois. Donc des travaux sont à faire, l'emplacement de l'ascenseur a été prévu par l'architecte, mais moi aussi, je dois dire que j'ai été très déçue de la réunion du Conseil d'administration, la dernière réunion du Conseil d'administration du FRAC et je dirais même qu'a été incorrecte l'attitude de certains membres du Conseil d'administration vis-à-vis de l'architecte.

L'architecte vient d'être désigné, Monsieur le Président, et il n'a pas commencé de travailler qu'on lui posait – alors je caricature peut-être un peu ! – mais on lui demandait où on allait mettre le portemanteau, pour que les gens puissent poser leur manteau en arrivant, pour visiter le FRAC. Je dis que c'est véritablement inadmissible d'avoir posé des questions de détails, comme cela a été fait pendant toute la soirée, plutôt que d'avoir un projet dont on pouvait se réjouir, qui répondait aux attentes de tout le monde, et on est allé chercher la petite bête !

Effectivement, il y a des recherches à faire au niveau des travaux, parce qu'il y a des faux plafonds, il y a des dénivellements qui auront une réponse. Il y a, dans les travaux qui ont été compris dans le 1,5 million d'euros, une possibilité de travaux supplémentaires. Cela a été prévu dans ce budget. Alors, je ne vois pas pourquoi Madame Courtillé est inquiète.

Par rapport à la faiblesse structurelle du bâtiment, je m'étonne aussi dans la mesure où, au-dessus, il y a des logements. Alors, je m'inquiète pour les propriétaires ou les locataires de ces logements s'ils sont véritablement dans un bâtiment ayant une faiblesse structurelle.

Il est bien évident que nous allons adapter ce local aux handicapés. D'abord, nous n'aurions même pas le droit d'ouvrir une telle structure si les handicapés n'étaient pas pris en compte.

La hauteur sous-plafonds – au contraire puisqu'il y a des faux plafonds –, est prévue et Jean-Charles Vergne, dont nous pouvons nous féliciter en tant que Directeur, a dit que, de toute façon, il n'y avait aucun problème par rapport à la hauteur sous-plafonds.

Quant à l'accueil du public, effectivement, il a été soulevé que nous ne pourrions pas avoir mille personnes à la fois, à l'intérieur du FRAC. Mais, écoutez, peut-être que lorsque nous aurons une exposition où nous sommes sûrs d'avoir à la fois mille personnes présentes, pourrions-nous à ce moment-là avoir un projet de convention, soit avec le musée Roger Quilliot ou d'autres.

Par contre, par rapport aux travaux qui étaient prévus sur la Halle aux Blés, peut-être qu'effectivement dix millions de travaux étaient prévus, il y a quelques années et quand j'entends Madame Courtillé dire qu'on ne sait pas d'où venaient ces dix millions, je rappelle que c'était avant 2004 que ces dix millions avaient été prévus et non pas après 2004 ! Si tout à fait ! Mais le projet de budget sur la Halle aux Blés était fait avant 2004 lors de l'acquisition de la Halle aux Blés.

Je dois dire, effectivement, qu'au niveau du fonctionnement, dès 2004, j'ai dit que nous n'avions pas les moyens d'assurer le fonctionnement de ces 3.000 m² – c'est-à-dire trois fois plus que ce que nous allons avoir. Nous n'avions pas les moyens, ni de chauffer, ni de payer le personnel. Au niveau du fonctionnement, nous aurions encore augmenté le personnel et il est vrai que c'était un beau bâtiment, etc. Il est vrai que si nous avions eu les moyens, nous aurions pu avoir un projet magnifique, sauf que nous devons faire avec nos moyens !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Madame. La parole est à Monsieur Mairal, puis à Madame Courtillé, mais j'espère que vous n'allez pas vous répondre trop longtemps ! Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Je serai très bref. Notre collègue Courtillé ne m'en voudra pas, mais je me demande toujours si elle intervient ici en tant que Conseillère municipale de Clermont-Ferrand ou Conseillère régionale parce que nous parlons du FRAC, le Fonds régional d'art contemporain. Nous aurions pu décider de son implantation à Moulins, à Vichy, à Montluçon, Aurillac ou le Puy-en-Velay. Il y a parfois des débats qui sont un peu clermontois/clermontois qui m'horripilent un peu. Nous avons fait le choix, le Conseil régional a fait le choix d'implanter le FRAC à Clermont-Ferrand, donc soyons respectueux des décisions que nous prenons...

M. LE PRÉSIDENT : Madame Courtillé pour une réaction brève.

Mme COURTILLÉ : Je voudrais tout d'abord dire qu'il n'a jamais été question de mille personnes au FRAC. Nous avons espéré que nous aurions peut-être, de temps en temps, trois cents personnes lors d'un vernissage et qu'apparemment, s'il y a trois cents personnes et bien, cela posera des problèmes.

Je ne voudrais pas qu'on croit que c'est moi qui ai posé les questions sur les portemanteaux, car ce n'est absolument pas le cas. Je voudrais rappeler que l'architecte lui-même a fait état de la faiblesse structurelle, tout simplement parce qu'il a eu à travailler dans un des appartements et il a expliqué qu'il avait installé une chaudière au milieu de cet appartement et que le plancher avait eu des problèmes. Il avait fallu renforcer le plancher et il s'était rendu compte, avec cet incident, qu'il y avait des faiblesses structurelles.

Je voudrais dire aussi que l'accès – Madame Henri-Martin a oublié d'en parler – pour les œuvres est très difficile. Jean-Charles Vergne a d'ailleurs bien dit que le camion que nous utilisons habituellement au FRAC ne pourrait pas entrer dans la rue Barbançon. Je crois quand même qu'il y a énormément de problèmes. Que l'architecte ait été un peu désemparé, je veux bien le penser parce que c'est vrai que son projet est très loin d'être affiné en raison des difficultés qui apparaissent dans ce bâtiment. C'est la raison pour laquelle nous sommes inquiets, sans oublier que nous allons dépenser plus de quatre millions d'euros pour un peu moins de 1.000 m² et que finalement, dix millions pour 3.000 mètres carrés à la Halle aux Blés – que nous pouvions sans doute traiter avec des phases, que nous aurions pu sans doute utiliser avec une mutualisation de cet ensemble, je pense que nous pouvons réfléchir à des partenariats –, cela n'a pas été fait !

Je crois quand même qu'il s'agit d'un projet dans lequel nous allons dépenser beaucoup d'argent à fonds perdus. Je voudrais aussi dire que le loyer de 100.000 euros par an a été estimé par les Domaines, que le propriétaire ne réclamait que 60.000 euros – si, si – écoutez, je tiens ces éléments, il ne faut pas toujours changer les versions. Je voudrais dire aussi que, par exemple, la chaudière date de 1962 et que c'est nous qui allons payer...

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

Je veux dire par là que nous nous engageons dans de très gros travaux, à fonds perdus, voilà c'est tout ! Et il faut le savoir. C'est un coup de cœur de Monsieur le Président, mais c'est un coup de cœur qui va nous coûter cher. C'est ce que j'ai lu dans « La Montagne ».

M. LE PRÉSIDENT : Madame Courtille, avec le plus grand respect pour « la Montagne », ce n'est pas le journal officiel du Conseil régional, donc le journaliste porte la responsabilité de ce qu'il écrit, ce n'est pas forcément ce que je pense, de moins en moins d'ailleurs !

Concernant le FRAC, je commencerai par les fonds perdus ! Vous savez que nous payons un million d'euros de loyers aujourd'hui. Depuis 1986, nous n'avons cessé d'en rajouter ! Ce n'est pas la responsabilité de l'actuelle majorité. C'est parce que, à un moment donné, le Président Giscard d'Estaing n'a pas voulu que le projet d'Hôtel de Région soit construit. Donc, je ne vous ai jamais entendu, en dix-huit ans, dire parce qu'on payait des loyers, qu'on jetait l'argent par les fenêtres. Aujourd'hui, c'est un million d'euros par an, de loyers payés par le Conseil régional.

À côté de cela, de ce million, le loyer pour le Fonds régional d'art contemporain est bien peu de choses. Alors, je ne vais pas refaire l'origine, ce n'est pas un coup de cœur du Président. Nous avons réussi un partenariat dans cette affaire avec le Président du FRAC, Monsieur Chibret – c'est plutôt lui qui a eu un coup de cœur pour cet emplacement, c'est justifié d'ailleurs ! Nous avons un consensus entre le Président du FRAC, le Conseil régional, au moins dans sa composante majoritaire, l'État, l'Europe, la Ville de Clermont-Ferrand qui y participent. Cela fait quand même beaucoup de monde ! Je ne peux que vous inciter à rallier ce consensus, d'autant que nous avons fait diligence, pour répondre à vos préoccupations – que nous avons prises très au sérieux, Madame Courtille – d'avoir rapidement un lieu où exposer les œuvres du FRAC.

Nous faisons des travaux, bien moins importants, sans commune mesure avec ce qui était prévu dans la Halle aux Blés, d'autant que Catherine Henri-Martin a raison de rappeler que l'estimation des travaux de dix millions d'euros dans la Halle aux Blés était antérieure à 2004. Compte tenu de l'évolution du coût de la construction, je n'ai pas fait la réévaluation car c'est inutile, mais ce serait nettement supérieur aujourd'hui.

Nous payons un loyer. Le propriétaire demandait 120.000 euros, les domaines ont estimé à 100.000 euros. Nous pouvons vous fournir l'attestation, puisque les domaines donnent un document et nous avons transigé à 100.000 euros. Que vous dire encore sur cette question ? Je crois que nous avons évoqué l'essentiel. Il faut quand même préciser que le bail que nous avons est un bail de vingt ans, qui nous permet d'amortir largement les travaux que nous allons réaliser dans le bâtiment.

De plus, cela a été un argument décisif dans ce choix, peut-être que la difficulté d'accès pour amener les œuvres est réelle, mais la facilité d'accès pour le public est très grande et c'est un élément très important pour faire découvrir l'art contemporain, puisque même avec les vitrines que nous avons, on va pouvoir découvrir, même si elles ne sont pas conservées telles qu'elles, de l'extérieur des œuvres contemporaines en étant simplement un passant dans la rue.

J'espère que nous pourrons vous rassurer Madame. En tout cas, quant à la transparence et à l'honnêteté intellectuelle, n'ayez pas de doute, nous n'avons strictement rien à cacher et vous aurez tous les éléments que vous souhaitez en termes d'information. C'est tout à fait légitime. Je vous invite à passer au vote sur ce rapport.

Vous voulez vraiment rajouter quelque chose Madame Mollon ?

Mme MOLLON : Ce n'est pas sur le FRAC, mais sur le fait qu'il y a aussi Vulcania dans ce dossier et nous demandons donc aussi un vote par division.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, sur les Moyens généraux, il y a l'unanimité ? Bon.

Sur le Fonds régional d'art contemporain, j'ai bien compris que le groupe UPA vote contre. Il n'y a pas d'abstentions ? Donc, le rapport est adopté avec les voix de la majorité et le vote contre de l'UPA.

Sur l'Hôtel de Région, pas d'objections ? Adopté.

Sur la Grande Halle d'Auvergne, pas d'objections ? Adopté.

Sur Vulcania, pas d'objections ? Adopté. Pardon ? Le groupe Vert s'abstient sur Vulcania – c'est dans mon élan ! D'accord, une abstention du groupe Vert sur Vulcania et nous en avons terminé avec ce rapport culturel.

Le rapport n° 22 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne sur la partie FRAC et abstention du groupe Vert sur la partie Vulcania.

Il nous reste à passer le rapport n° 23, les opérations comptables.

OPÉRATIONS COMPTABLES

Rapport n° 23 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 23, page 91, présente des opérations comptables, qui sont équilibrées en dépenses et recettes, sur les amortissements, sur la neutralisation budgétaire des amortissements, les intérêts courus non échus, la cession de l'Aire des Volcans, puisque nous avons cédé l'Aire des Volcans à la Société autoroutière, gratuitement, mais nous sommes obligés d'inscrire à la fois en recettes et en dépenses, la Grande Halle d'Auvergne, la régularisation d'opérations là aussi en dépenses et en recettes et l'apurement d'actifs. Ce sont simplement des opérations comptables.

La séance est présidée par Monsieur Alain Bussièrè.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mairal, j'imagine que ce rapport ne doit pas amener beaucoup d'observations ? Pas de problèmes ? Il est adopté. Je vous remercie.

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.

INDEMNITÉS CESR : DEMANDE CGT

Rapport n° 24 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 24, page 97, est une demande de la CGT, afin d'obtenir une remise gracieuse sur une somme de 515,08 euros, sur des indemnités d'un élu CGT qui n'était pas présent. La CGT avait informé le Préfet de la démission de la personne. Il y a eu un temps de latence de plus d'un mois sur la désignation d'un nouveau représentant et donc, la CGT estime qu'elle serait pénalisée si on ne remettait pas gracieusement cette somme. Je vous propose d'accepter cette demande.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des réactions sur ce rapport ? Je le soumetts au vote. L'incidence financière est en effet faible. Approbation unanime ? Non. Qui est pour ce rapport ? Les groupes de la majorité. Je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le groupe UPA. Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Le rapport n° 24 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 25.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Rapport n° 25 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 25, page 98, concerne des dépenses de personnel. Il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 300.000 euros en crédits de paiement, sachant qu'un certain nombre de crédits excédentaires provenant notamment des élus vont être imputés au chapitre « agents du siège ».

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention sur ce rapport ? Je le soumetts au vote. Excusez-moi, la parole est à Madame Mercier. Je ne vous avais pas vue.

Mme MERCIER : Je voudrais revenir sur la demande de la CGT. Effectivement, je vois que ce n'est pas le fait de la CGT ce qui s'est passé. En fait, c'est une erreur administrative, dirons-nous.

Je voudrais savoir, au niveau des incidences financières, sur les indemnités des Conseillers régionaux, ceux qui ne siègent pas, est-ce qu'il y a reversement ?

Comment cela se passe-t-il ? Parce que je trouve inadmissible que, lorsque l'on est élu, on ne siège pas. On peut être malade effectivement, on peut avoir d'autres réunions, mais je trouve inadmissible qu'on touche l'indemnité et qu'on ne siège pas. Alors, moi je voudrais avoir une évaluation, je demande une évaluation par rapport à cela. Idem pour ceux qui viennent pendant un quart d'heure et qui s'en vont, est-ce que l'indemnité régionale est versée ? C'est ce que je veux savoir.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous proposerai d'attendre le retour du Président pour aborder cette question et d'en rester pour l'instant au rapport. Donc, revenons au rapport n° 25. Je le soumets au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26.

INSTITUTION RÉGIONALE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI)

Rapport n° 26 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 26, page 101, concerne la représentation du Conseil régional à la Fondation pour les études et recherches sur le développement international, la FERDI et il est proposé de me désigner pour représenter le Conseil régional au sein du Conseil d'administration de la FERDI.

M. LE PRÉSIDENT : Pour cette désignation, pas de problème ? Unanimité, Monsieur Mairal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Alors, nous avons des rapports complémentaires. Un rapport complémentaire, là encore, suite à la démission de Madame Élisabeth Thévenon-Durantin, au sein de la Commission consultative du plan régional d'élimination des déchets dangereux. La parole est à Monsieur Mallot.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN RÉGIONAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX (PREDD)

Rapport complémentaire présenté par M. Jean Mallot

M. MALLOT : Monsieur le Président, je suis en mesure de vous proposer, pour remplacer – si c'est possible – Madame Thévenon-Durantin, Madame Danielle Muller-Faure.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, je vous propose de bien vouloir désigner Madame Muller à cette fonction. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le dernier rapport complémentaire porte sur le système d'immatriculation des véhicules. La parole est à Monsieur Mairal.

La séance est présidée par le Président René Souchon.

PROJET DE NOUVEAU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Rapport complémentaire présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Il est proposé un nouveau système d'immatriculation des véhicules en France. Vous avez tous la délibération des nouvelles immatriculations et on demande ensuite l'avis aux Régions, pour une petite partie, afin d'avoir le logo régional, et ensuite de décider qu'il y ait le numéro du département. Il faut qu'il y ait le logo de la Région et le numéro du département. Ces plaques d'immatriculation suivront tout le temps le véhicule et nous ne changerons pas l'immatriculation des véhicules.

M. LE PRÉSIDENT : C'est le véhicule qui aura son numéro à vie, ce n'est pas le propriétaire ! C'est-à-dire que s'il change quatre fois de propriétaires, il ne changera jamais de numéro. S'il vous plaît ! Ce qui est proposé, bien évidemment, c'est que le logo de la Région Auvergne figure dessus. Je pense que nous pouvons être facilement dans le consensus là-dessus. Nous avons intérêt à faire savoir ce qu'est la Région Auvergne. Sur cette délibération, pas d'objections ? Adoptée.

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

Alors il faut que je réponde à Madame Mercier. C'est un rapport supplémentaire. Donc il est adopté à l'unanimité. Est-ce que vous avez fait les représentations ?

M. BUSSIÈRE : Oui.

M. LE PRÉSIDENT : Bon. On me dit ensuite que...

M. BUSSIÈRE : Excusez-moi, éclaircissons quelque chose sur la représentation. On nous demande de préciser que nous avons désigné Madame Danielle Muller, représentant la Région à la Commission consultative du plan régional d'élimination des déchets dangereux. Il faut entendre également que Madame Danielle Muller nous représente également à la Commission consultative de développement durable. Je suis allé un peu vite, mais c'est ce que tout le monde a entendu. Donc, c'est ce que nous actons.

Monsieur Mallot, vous avez une proposition divergente ? Non ? Vous vouliez faire une autre proposition, Monsieur Mallot ?

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n° 25 a été voté ?

M. BUSSIÈRE : Tous les rapports complémentaires, à ma connaissance, ont dû être votés, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n° 25 a-t-il été voté ?

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 25 également.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n° 26 aussi ? Alors, Madame Yvette Mercier a posé une question, à laquelle je vais répondre, sur l'application du règlement intérieur qui prévoit qu'en cas d'absence, effectivement, il y a une amputation des indemnités. Donc, à la Conférence des Présidents, de la dernière Session de septembre, après avoir prévenu tous les groupes que je remettais les compteurs à zéro au 1^{er} juillet – parce que précédemment la disposition n'avait pas été appliquée –, il a été confirmé par la Conférence des Présidents que la disposition devait être appliquée. Donc, elle est en application. C'est très clair, ce sera la première fois, mais elle est en application. Cela va dans le sens de tout ce que nous évoquons très régulièrement.

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2007

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons terminé les rapports, mais il faut un vote global, comme vous le savez – maintenant vous en avez l'habitude. Nous sommes revenus au système de 1999, donc il y a un vote global sur la décision modificative. Y a-t-il des demandes d'explications de vote ? Pas de demandes d'explication de vote, donc globalement qui est d'avis d'adopter la DM 2 ? Les groupes de la majorité, Parti Socialiste, Partis Communiste et Républicain et Vert. Avis contraires ? Abstentions ? Abstention du groupe UPA.

La décision modificative n° 2 est adoptée : 30 votes pour les groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert ; 17 abstentions du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous remercie, nous en avons terminé avec cela.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. LE PRÉSIDENT : Il nous reste le débat d'orientations budgétaires qui est sans vote. Nous avons en fait largement abordé ce point ce matin. Je pense que ce n'est pas utile de représenter l'ossature. Cela a déjà été fait. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur les orientations budgétaires ? Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Simplement pour une précision, non pas pour revenir sur le débat de ce matin. Vous avez présenté l'ensemble des orientations. Il y a une petite modification à apporter, page 27, concernant la fiscalité indirecte, puisque nous avons approuvé l'Agenda 21 ce matin, concernant l'exonération de 50 % pour les véhicules propres, nous

avons voté ce matin dans l'Agenda 21 de passer à 100 %. Donc, la proposition est faite d'intégrer tout de suite, dans les orientations budgétaires, 100 % d'exonération.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun a bien entendu cela. Sur les orientations budgétaires, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y a pas de vote. Donc, nous en restons là, nous avons fait le débat ce matin. Vous en avez pris acte. Nous abordons maintenant les motions.

En fait, il y a trois motions et il y a une question déposée par Madame Sikora, au titre éventuel de l'application de l'article 37 – de mémoire – qui est une motion d'urgence. Mais, comme cette motion d'urgence rejoint totalement la motion n° 2, nous allons d'abord voir tout cela et puisque c'est la même chose, nous verrons s'il y a lieu de l'examiner après, sachant que je n'ai pas d'objection, puisque, pour accepter une motion d'urgence en vertu de l'article 37, le Président doit prendre l'avis de l'Assemblée pour voir si l'Assemblée adopte l'urgence ou pas. Donc, je dis à Madame Sikora qu'il n'y a pas de problème de fond. Simplement, il me semble à la lecture que la motion n° 2 aborde déjà très largement la question qu'elle voulait aborder. Alors, motion n° 1, Monsieur Mallot, vous avez la parole.

MOTIONS

MOTION N° 1

CONCERNANT LE TGV :
L'Auvergne et le Massif Central veulent la grande vitesse !

déposée par le groupe Socialiste

M. MALLOT : Monsieur le Président, le groupe Socialiste, que j'ai l'honneur de présider, a déposé une motion qui s'intitule : « TGV : l'Auvergne et le Massif central veulent la grande vitesse ! ». Cette motion, que je ne lis pas dans son intégralité, a pour objet de rappeler ce que d'ailleurs nous avons dit tout à l'heure dans le débat général, à savoir que nous sommes attachés à ce que le TGV relie, dans sa version Nord/Sud, Clermont-Ferrand à Paris et dans sa version Est/Ouest, par le projet Transline, la façade atlantique au cœur de l'Europe.

La conclusion de cette motion va dans ce sens et, pour le coup, je vais vous la lire :

« Parce que la question du TGV n'est plus seulement une question de transport, parce que l'aménagement du territoire national et européen doit être pensé de manière équilibrée et solidaire, parce que c'est aussi une question de dignité et d'égalité des droits, réuni en séance plénière, le 13 novembre 2007, le Conseil régional d'Auvergne affirme toute sa volonté pour obtenir la réalisation de liaisons à grande vitesse dans le cadre d'une croix ferroviaire qui assurera définitivement le désenclavement de l'Auvergne et du Massif Central. Le Conseil régional soutient l'ensemble des actions que mènera son Président afin de faire avancer et aboutir ces dossiers majeurs ».

Il se trouve donc, que le débat a eu lieu entre nous ce matin, que cette motion, avec une autre motion émanant d'un autre groupe de l'Assemblée – groupe d'opposition –, ces

deux motions ont été examinées en commission et il nous a semblé qu'il était opportun de rechercher une rédaction de ce texte qui puisse rencontrer l'assentiment général.

Dans cet esprit, et au nom de mon groupe, je voudrais vous faire la proposition suivante, quelques amendements au texte que je viens de présenter rapidement et qui sont les suivants. Il s'agit bien d'amendements à cette motion.

Sur le premier paragraphe, pas de changement, sur le deuxième non plus, sur le troisième, au lieu de :

« Dans ce maillage, le Massif central semble oublié », nous dirions : « Dans ce maillage, le Massif central a longtemps été oublié, tenu à l'écart ». Le reste du paragraphe est sans changement.

Paragraphe suivant, sans changement. Le paragraphe suivant : « En ce qui concerne les relations nord-sud, le TGV Lyon-Paris... », le texte que j'ai présenté tout à l'heure dit : « sera bientôt saturé ». Nous pourrions dire : « sera saturé à l'horizon 2015 et tout le monde convient qu'il est urgent d'explorer, etc. ».

Paragraphe suivant, pas de changement. Ensuite, le paragraphe qui est le premier en caractères gras dans la motion initiale : « Parce que la question du TGV n'est plus seulement une question de transport, » ne serait pas changé. En revanche, nous ajouterions trois paragraphes que je vous demande d'écouter parce que je crois qu'ils peuvent nous faire nous rejoindre.

Un paragraphe dirait la chose suivante : « Réuni en séance plénière le 13 novembre 2007, le Conseil régional d'Auvergne ne peut qu'exprimer sa grande satisfaction au sujet des annonces de mise à l'étude du doublement du TGV Paris-Lyon par l'Auvergne et Clermont-Ferrand, annonce faite par le Secrétaire d'État aux Transports, Monsieur Dominique Bussereau, le 30 octobre, confirmé le 8 novembre, lors des rencontres nationales des transports publics ».

Paragraphe suivant : « Le Conseil régional se félicite par ailleurs que le Secrétaire d'État aux Transports ait publiquement reconnu la complémentarité des projets TGV Nord-Sud et TGV Est-Ouest Transline Alpes Auvergne Atlantique ».

Et enfin : « Le Conseil régional d'Auvergne entend désormais veiller à ce que les actes concrets suivent rapidement les annonces et affirment toute sa volonté pour obtenir la réalisation de liaisons à grande vitesse dans le cadre d'une croix ferroviaire Nord-Sud et Est-Ouest qui assurera définitivement le désenclavement de l'Auvergne et du Massif Central ».

La dernière phrase étant évidemment la conclusion : « Le Conseil régional soutient l'ensemble des actions que mènera son Président afin de faire avancer et aboutir ce dossier majeur ».

Voilà, les amendements, Monsieur le Président, que je souhaitais présenter à notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Ils me paraissent parfaits. Madame Montfort.

Mme MONTFORT : Nous avons pris connaissance de ces modifications et nous demandons une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

Suspension de séance de 15 heures 30 à 15 heures 50.

M. MALLOT : Mes chers collègues, le groupe UPA, qui avait demandé une suspension de séance, vient de rentrer en séance et cette suspension de séance a permis des échanges qui m'amènent à vous proposer un sous-amendement à l'amendement que j'ai présenté tout à l'heure. Bien sûr, nous sommes – le règlement le prévoit ainsi – dans une formule d'amendement.

Donc, le texte de la motion amendée et sous-amendée serait celui que j'ai présenté tout à l'heure, que je ne rappelle pas, mais dont la dernière phrase serait elle-même sous-amendée de la façon suivante – vous l'avez tous sous les yeux. Cette dernière phrase dirait, dira j'espère : « Le Conseil régional soutient l'ensemble des actions que mèneront son Président René Souchon et le Ministre, Conseiller régional, Brice Hortefeux, afin de faire avancer et aboutir ces dossiers majeurs ».

Voilà, je n'ai pas mis de point d'honneur à mettre d'autres noms que ces deux-là, même si beaucoup auraient pu avoir une forme de légitimité, naturellement, mais j'ai considéré qu'il était bon de ne pas ouvrir la boîte trop grande. Voilà, Monsieur le Président, le vœu amendé et sous-amendé.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que le vœu amendé, sous-amendé, peut recueillir l'approbation de notre Assemblée ? Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Sans doute que les Verts ne sont pas suffisamment rêveurs et nous continuons à rester de marbre face à ces fantasmes. Cela dit, nous ne voterons pas contre ce vœu. Nous nous abstenons. Si on peut encore croire aux fées et au Père Noël, ma foi, je ne voudrais pas briser vos rêves, surtout un mois avant Noël.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pommarel, il arrive que le volontarisme politique puisse faire en sorte que les rêves se réalisent. Monsieur Teillot.

M. TEILLOT : Monsieur le Président, la suspension de séance a été fructueuse puisque Jean Mallot a accepté, pour le proposer à son nom, un sous-amendement que nous lui avons suggéré. Donc, sous ces conditions et dès lors qu'il y a l'intégration des deux noms et de l'action du Ministre que vous avez reconnue ce matin, Monsieur le Président, en l'incitant à continuer, nous voterons la motion.

M. LE PRÉSIDENT : Si je me résume, avis contraires ? Il n'y en a pas, abstentions ? Le groupe Vert, et l'ensemble des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Union Pour l'Auvergne vote ce vœu amendé et sous-amendé. Merci Monsieur Mallot, pour votre sens de la synthèse et du compromis.

Il nous reste la motion n° 2 présentée par le groupe Communiste et Républicain. Qui la présente ? Succinctement parce que nous l'avons tous lue. Madame Laïdouni.

MOTION N° 2

CONCERNANT LA DÉFENSE DE LA LIGNE SNCF CLERMONT-MONTLUÇON VIA VOLVIC

déposée par le groupe Communiste et Républicain

Mme LAÏDOUNI : Monsieur le Président, j'espère que, pour cette motion n° 2, nous aurons une belle unanimité. Je ne vais pas la relire, car tout le monde est au courant de la fermeture – de la suspension, comme j'ai lu – de la ligne Volvic-Lapeyrouse. La motion rappelle la nécessité de régénérer cette ligne. Elle rappelle l'intérêt économique et l'intérêt en terme d'aménagement du territoire. Elle replace cette fermeture de ligne dans le contexte général de la vétusté du réseau français et celui de l'Auvergne.

Alors, je vais simplement lire la conclusion, l'essentiel : « Avec de nombreux Conseils municipaux des Combrailles ayant délibéré pour demander le maintien et le développement de cette ligne ferroviaire, le Conseil régional d'Auvergne demande :

- que dans ce dossier, il soit fait preuve de prospective et d'anticipation dans le cadre d'un développement durable et économique des territoires ;
- que la ligne ferroviaire Clermont-Montluçon, via Volvic, ainsi que l'ensemble du réseau ferroviaire auvergnat concerné par la nécessaire régénération, soient inscrits dans les décisions du Grenelle de l'Environnement de régénérer des lignes ferroviaires sur le réseau national ;
- refuse de participer au financement de la rénovation du réseau ferroviaire, les contribuables auvergnats n'ayant pas à supporter le coût d'une responsabilité qui incombe à l'État, le Conseil régional assurant par ailleurs un investissement important et lourd dans le financement des TER ».

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame. La parole est à Madame Sikora.

Mme SIKORA : Merci Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous, Madame Laïdouni, sur la partie du vœu concernant la suspension des lignes. J'ai lu dans « la Montagne », le 9 décembre, « c'est fini ! ». Ce n'est pas une suspension, c'est fini. Je dois dire quand même que, lorsque l'on réfléchit à cette ligne, si nous n'avons pas le fret, cette ligne ne se refera jamais, il faut en être conscient. Nous avons très peu de participants, bien que nous ayons les lycées de Saint-Gervais d'Auvergne et de Saint-Éloy-les-Mines, ainsi que l'ESAT. C'est vraiment impossible. Donc, si le Conseil régional ne prend pas en charge une partie en essayant de mettre quelques euros – je crois qu'elle ne se refera jamais.

Lorsque je reprends les termes qui ont été mis dans « Le Petit Aiguillon » où on dit que depuis quarante ans, la SNCF n'a rien fait sur cette ligne, c'est quand même lamentable.

Je sais bien que Réseau ferré de France n'aurait jamais dû accepter cela de la part de la SNCF, mais aujourd'hui il est impératif de lancer une étude – qui est urgente maintenant – concernant le fret, une étude sérieuse, et de voir si nous devons continuer avec la SNCF ou des entreprises privées, parce que Rockwool se pose d'énormes questions avec la SNCF. Il faut repartir sur des fondations vraies parce que si la Région ne met pas de « billes », à mon avis, cela ne repartira jamais.

M. LE PRÉSIDENT : Madame, la Région ne mettra pas de « billes », vous l'avez bien compris, d'abord parce que ce n'est pas à elle de le faire et deuxièmement, même si elle le voulait, elle ne le pourrait pas. Je vous rappelle que, toute la journée, nous avons démontré que nous n'avions pas la moindre marge budgétaire.

Donc, loin de nous l'idée d'aller faire le travail de Réseau ferré de France. Qu'il y ait un problème de fret – en plus le fret n'est pas du tout une compétence qui touche à la Région –, il peut très bien y avoir un opérateur privé pour régler ce problème. Cela, nous restons complètement en dehors de cette affaire. Nous avons simplement accepté de cofinancer une étude conduite par la Chambre de commerce, la Chambre régionale, sur la mise en place d'un éventuel opérateur fret de proximité. Le rendu de cette étude d'ailleurs va avoir lieu prochainement. Donc cela est normal. Nous aidons, nous facilitons pour voir si le privé peut prendre en charge tout cela. Je sais par ailleurs que le Préfet a provoqué une réunion, ces jours-ci – je ne sais pas quand elle a lieu, mais nous serons présents. Monsieur Jacques-Bernard Magnier représentera le Président du Conseil régional à cette réunion. Quel jour, Monsieur Magnier ?

M. MAGNER : Le Préfet nous a rencontrés ce matin, à la demande du Député Jean Michel et des élus des Combrailles. Mais il y a une réunion à laquelle Christiane Laïdouni participera.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, si vous voulez, dans cette affaire regrettable où nous payons bien sûr l'abandon, pendant des décennies, tous gouvernements confondus – j'en suis bien d'accord – de cette affaire, je suis informé par le Directeur de la SNCF, depuis le 6 novembre 2007 – j'ai la lettre qui est arrivée il n'y a pas longtemps – de la décision prise de la fermeture – ce qui est normal d'ailleurs – à la fois par la SNCF et RFF, en dehors de toute autre considération, pour des raisons de sécurité.

Ce qui incombe à la Région, c'est de mettre en place un système de transport qui corresponde à la demande et aux attentes des usagers, donc Madame Laïdouni peut vous donner des éléments sur cette affaire.

Vous évoquez également la possibilité de saisir le Conseil général, pour qu'il mette en place un système de ramassage scolaire. Cela me paraît un peu difficile. Le meilleur spécialiste de la question, c'est Monsieur Jacques-Bernard Magnier, avec une autre casquette. Donc, nous n'allons pas le mettre en difficulté et lui demander d'en parler là. C'est dans ses fonctions de salarié qu'il a à traiter de ces questions. Mais, pour ce qui est de notre ressort, c'est Madame Laïdouni qui va vous le dire. Voilà ce que nous allons faire, en constatant cette fermeture le 9 décembre.

Mme LAÏDOUNI : D'abord je voudrais dire, pour reprendre ce qu'a dit le Président, effectivement, il y a eu une lettre de Philippe de Mester, Directeur régional RFF et du

Directeur régional de la SNCF, Monsieur Sablier.

Dans cette lettre qui nous annonce la fermeture – ce n'est pas exactement le mot qui est employé, mais c'est cela ! – il y a un petit passage qui me paraît important et qui, pour moi, est porteur quand même d'espoir et qui me dit que, contrairement à ce que dit Madame Sikora – parce que je suis une optimiste – je dis que si nous continuons à nous battre, comme nous l'avons fait, pour cette ligne et si nous utilisons le Grenelle de l'Environnement et le programme de régénération des voies, nous pouvons y arriver.

C'est la disposition suivante, n° 3, qui dit : « l'entretien des abords et des ouvrages d'art de la ligne sera poursuivi afin – écoutez bien – de préserver une éventuelle réouverture ultérieure après travaux de la voie ». Donc, nous nous saisisons de cette disposition pour essayer de faire avancer les choses.

Deuxième chose, en ce qui concerne ce qui est de notre responsabilité, c'est-à-dire ne pas laisser les usagers de cette ligne et surtout les scolaires de Saint-Éloy-les-Mines et de Saint-Gervais d'Auvergne, nos services et la SNCF ont travaillé – il fallait bien ici anticiper –, puisque nous savions tous que la ligne allait fermer. Ils ont donc anticipé et ils ont mis au point un système de desserte qui va essayer, dans certains cas – et d'ailleurs ce sera mis à votre disposition – de mettre en place des dessertes supplémentaires et celles-ci sont faites de telle sorte que ces dessertes routières permettent aux habitants des différentes localités, qui maintenant ne pourront plus prendre le train, de partir soit un après-midi, soit un matin, donc une demi-journée. Cela a été conçu pour être au mieux des besoins des usagers. C'est la deuxième chose.

Troisième chose, le Président l'a dit, une réunion à l'initiative de la Région est prévue le jeudi 29 novembre, aux Ancizes. Cette réunion va regrouper les élus, les comités de défense, mais aussi la SNCF, RFF et l'État par la présence du Préfet, va poser le problème de cette ligne. Je pense peut-être, Monsieur le Président, que cela pourrait être l'occasion aussi d'évoquer le projet – puisque nous serons tout prêts – des dessertes routières que la SNCF et la Région vont mettre en place. Voilà les précisions que je voulais donner. Si vous me le permettez, par rapport au vœu d'actualité déposé par l'UPA... Donc, voilà ce que j'avais à dire sur...

M. LE PRÉSIDENT : Madame Sikora.

Mme SIKORA : Monsieur le Président, je remercie Madame Laïdouni de son optimisme. Je voudrais être d'accord avec vous mais je m'en étonne quand même, parce que de voir la façon dont nous avons été traités, nous les Maires... J'ai écrit une lettre au Préfet en lui mettant : « J'apprends avec un sentiment de stupéfaction, mêlé de consternation, la fermeture de la ligne SNCF Montluçon, etc. Stupéfaction en effet d'être informée par la presse d'une telle décision, alors qu'il s'agit bien d'un service public. Les services de l'État ont manqué à leur devoir d'information des premiers magistrats des communes concernées et je le déplore vivement... ».

Ensuite, j'ai fait état de tous les lycées qui sont desservis et je dis qu'une politique d'aménagement et de développement des territoires ruraux ne doit pas avoir comme point d'appui, le vide et le silence. Mais il y a encore une chose sur laquelle je m'étonne. Je m'étonne encore que des mesures aient pu être prises pour le lycée de Saint-Gervais d'Auvergne, parce que la presse en fait mention dans son article et rien pour

Saint-Éloy-les-Mines, à ma connaissance.

Je suis aussi surprise de l'incohérence de cette décision, puisque les conclusions concernant le schéma de cohérence territoriale des Combrailles définissaient cette liaison ferroviaire comme l'épine dorsale des Combrailles.

C'est quand même lamentable de voir cela. Alors nous pensons qu'une nouvelle orientation devait être prise au regard du potentiel de fret existant et aux nécessités locales de transport, et je mettais ensuite : « la suppression, sans discussion sérieuse du trafic fret de Rockwool, qui a dû transférer par route, 67.000 tonnes annuellement... »

Il est évident que la SNCF, après avoir été, au siècle dernier, un instrument puissant de développement, est devenue une gestion catastrophique. Je vous demande de faire examiner la possibilité de transfert au secteur privé et de geler toute décision définitive ».

Madame Sikora poursuit son intervention hors micro.

Alors est-ce que notre Région... Vous allez lancer une étude et je vous en remercie. Mais pouvons-nous aller plus loin comme d'autres Régions le font ?

M. LE PRÉSIDENT : Madame Sikora, j'ai déjà répondu avec beaucoup de clarté et de fermeté sur cette question et nous sommes au cœur d'un débat politique. Pas politicien ! Politique ! On ne peut pas, au plus haut niveau de l'État, alléger la recette et dire ensuite qu'on n'a pas les moyens de faire la politique qui nous incombe. C'est exactement ce qui est en train de se passer !

Les compétences ont été réparties entre l'État, les Régions et les Départements. L'État a choisi de se débarrasser d'une bonne partie de ses routes, il les a données aux Départements. Aux Régions, il a dit : pas de route, vous avez le transport express régional mais pas les voies. Les voies c'est Réseau ferré de France. Réseau ferré de France est un établissement public et aujourd'hui, après avoir allégé la charge des plus riches et donc la recette de l'État, de 15 milliards d'euros, c'est-à-dire le prix de quatre TGV Paris-Clermont-Ferrand, on vient taper à notre porte pour nous dire : « Ah mais il faudrait bien financer la route Centre Europe Atlantique – route de l'État –, ah il faudrait bien financer la route nationale 7 – route de l'État –, ah il faudrait bien financer la régénération du réseau ferré ».

Non, non, mais ce n'est même pas par-delà le principe. En admettant qu'il n'y ait pas le principe, nous ne pourrions pas le faire. Je mets quiconque au défi de trouver la recette, dans cette enceinte, pour faire ces travaux ! D'autant qu'il s'agirait d'emprunt et que je vous rappelle, je vous mets aimablement face à vos contradictions, une nouvelle fois. Vous ne cessez de dire que nous sommes hyper endettés, que nous en faisons trop sur l'emprunt et il faudrait que nous nous endettions un peu plus pour financer quelque chose qui n'est pas de notre compétence.

Et ce matin dans mon introduction, je vous ai dit que la situation des collectivités, des Régions, est telle, la nôtre comme les autres, que nous allons être obligés progressivement et surtout à partir de 2009, d'arrêter des programmes que nous avons aujourd'hui, parce qu'ils ne sont pas au cœur de nos compétences et qu'il faut bien faire des économies.

Le Directeur général qui est derrière moi, me dit tous les jours : « Je ne sais pas faire le budget 2009 ». Alors, nous n'avons pas vraiment commencé à le préparer puisque nous allons voter le 2008. Nous trouverons une solution, mais les solutions : il n'y a pas de miracle, comme nous ne pourrions pas augmenter l'emprunt, comme nous n'augmenterions pas la fiscalité directe, la solution est dans les économies, pas dans les économies de fonctionnement, parce que je vous mets au défi là aussi d'en faire, sauf sur des queues de cerises ou bien sur des choses très politiciennes, comme de dire qu'il ne faut plus qu'il y ait de budget de communication à la Région ! Vous me montrerez quelle est la collectivité en France qui n'a pas de budget de communication ! Le nôtre n'a rien d'excessif. En dehors de cela, vous ne trouverez pas la recette.

Donc, sortons de ce débat et battons-nous, comme j'ai essayé de vous y inviter ce matin, tous ensemble, pour faire une pression suffisante pour obtenir un plan spécial de rattrapage pour la régénération des voies ferrées auvergnates, qui est justifié par la politique d'aménagement du territoire, s'il en reste une, la péréquation, la justice tout simplement.

L'Auvergne a 4 % du réseau ferré national et 10 % des ralentissements. Il y a quand même quelque chose qui ne va pas. Nous sommes bien la Région qui a été la plus négligée de ce point de vue, même s'il est vrai que RFF met plus d'argent en 2007 qu'il n'en a mis dans le passé. Je le reconnais volontiers. Il n'empêche que la réalité est que nous avons cinquante kilomètres de ralentissements supplémentaires. Nous ne nous en sortons pas sans un plan spécial de rattrapage. Voilà et donc, n'essayons pas de nous laisser entraîner. Ne nous entraînez pas sur des voies qui seraient totalement irréalistes, comme celles qui sont mises en avant.

Je vois que tout cela déclenche encore beaucoup d'interventions, mais je vous demande de choisir, au sein du groupe Vert, parce que nous sommes là sur une réponse à une motion. Si j'appliquais strictement le règlement, c'est un orateur pour, un orateur contre, donc il y en a deux qui lèvent le doigt, Messieurs Gueydon et Pommarel. Vous choisissez !

M. GUEYDON : Alors j'approuve juste votre raisonnement, Monsieur le Président. Il n'empêche quand même que je me pose des questions. Alors, peut-être que j'ai tort, mais j'ai une question en fait : aujourd'hui nous finançons une partie de l'aménagement Paris-Clermont-Ferrand, dans le cadre du CPER, me semble-t-il ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est la réhabilitation des passages à niveaux. 47 millions d'euros sur les trois lignes Paris-Clermont-Ferrand, Le Puy-Clermont-Ferrand et Aurillac-Clermont-Ferrand.

M. GUEYDON : Nous finançons bien quelque part sur les grandes lignes qui normalement ne nous reviennent pas.

Deuxièmement, au niveau des TGV, ce matin, Monsieur Pommarel vous a expliqué de manière très argumentée qu'aujourd'hui, en ce qui concerne les TGV qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation, une partie à la fin revient finalement aux collectivités, sous forme d'emprunt j'imagine. Je ne vois pas comment elles pourraient faire autrement.

Donc, ma seconde question revient à la première, je suis bien d'accord avec ce que vous dites, il n'empêche que quelque part, ce principe-là est malmené, parce que, à la sortie, on financera sur les grandes lignes et on refuse par principe, ce sur lequel je suis d'accord. Il n'empêche qu'en réalité, dans les faits, à la sortie, on refusera de financer sur des lignes ferroviaires régionales qui sont vraiment indispensables pour les usagers, au quotidien. Je voudrais avoir des réponses par rapport à cela, parce que je trouve qu'à la sortie, on n'est pas très clair.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'habitude d'être très clair. Monsieur Gueydon. Dans le Contrat de projets État-Région, nous ne finançons pas les grandes lignes, en laissant les autres de côté, parce que, sur la voie ferrée, il y a des trains qui relèvent de la compétence de l'État et de la SNCF, qui circulent et des trains qui relèvent du TER. Donc, ce n'est pas la voie qui marque la compétence en l'occurrence, la spécificité, c'est grande ligne ou train régional.

Nous intervenons sur quatre lignes au titre du Contrat de projets État-Région : le Paris-Clermont-Ferrand, sur la suppression des passages à niveaux, sur la ligne Le Puy-en-Velay-Clermont-Ferrand – ce sont plutôt les TER qui y circulent qu'autre chose – sur de la modernisation de la voie qui peut être aux marges comporte un brin de régénération, et sur Aurillac-Clermont-Ferrand où c'est le même cas de figure. La dernière ligne sur laquelle nous intervenons, c'est le Clermont-Ferrand-Lyon pour des études après la déviation.

Il est clair que nous n'avons, ni pour les TER, ni pour le TGV, la moindre marge de manœuvre avant 2013. Je n'ai jamais dit autre chose. Je l'ai répété ce matin, avant 2013, nous pouvons contribuer à des financements d'études, à des bricoles. Nous n'avons aucune marge financière ou alors il faut me dire ce que nous supprimons dans le budget régional. Voilà la réalité, il n'y a pas du tout de contradiction.

Alors, nous aurions pu ne rien mettre du tout sur le chemin de fer. Vous nous l'auriez reproché aussi en disant que nous n'accompagnons pas des efforts absolument indispensables. Nous n'aurions rien fait, nous aurions eu des fermetures, des ralentissements d'abord et des fermetures sur Le Puy-Clermont-Ferrand, et Aurillac-Clermont, c'est une évidence. Voilà, j'espère répondre correctement à votre question : aucune marge ni pour le TGV, ni pour la régénération d'ici 2013, fin du Contrat de projets actuel. Cela n'empêche pas que nous commençons à réfléchir sur ce qui se passera. La parole à Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Monsieur le Président, je prends acte de ce qu'a dit Monsieur Gueydon et de votre réponse. Je ne voudrais pas que vous considériez mes propos comme étant polémiques, mais vous avez dit en deux circonstances aujourd'hui – et je me suis bien gardé d'intervenir –, vous m'expliquerez comment on peut, à la fois, faire ceci ou cela, sans recourir à l'endettement et vous nous le reprochez. C'est en substance vos propos.

Je vous redis ce que je vous ai dit, Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre l'endettement en soi. Je vous en ai donné les raisons ce matin. Je vous ai dit que nous sommes favorables à l'endettement dès lors qu'il correspond au financement d'investissements dont bénéficieront des générations successives.

Alors, je comprends bien et vous avez raison sur le fond, juridiquement, vous avez raison, nous n'avons pas à intervenir à la place de Réseau ferré de France, mais, en politique, il y a quand même une règle de pragmatisme. Nous savons très bien que si la Région ne s'implique pas un minimum, les choses n'évolueront pas. Je peux vous dire que ce ne sera certainement pas nous qui viendrons vous reprocher d'avoir éventuellement emprunté de l'argent pour contribuer, dans une part qui resterait à définir, à la rénovation d'un certain nombre de voies qui concourent incontestablement à l'aménagement du territoire. C'est un problème d'équilibre régional.

Dans la vie, je comprends bien, il y a la règle, le droit et puis il y a les faits. Si la Région, qui a des compétences économiques importantes, n'est pas dans ce cas un élément moteur, je ne vois pas très bien qui pourra l'être. Parce qu'au-delà de tous clivages politiques, on sait très bien ce qu'il en est. On peut toujours dire l'État, quand on est dans la majorité, on défend une position. Quand on est dans l'opposition, on critique la majorité. C'est de bonne guerre !

Mais il y a un certain nombre de choses, je pense, qui transcendent les clivages politiques et je pense que, sur cette affaire, il faudrait que nous y réfléchissions sérieusement. Je pense que nous pourrions trouver un terrain d'entente. Il me semble qu'il y a une action à engager.

Je le dis d'autant plus volontiers que ce matin je suis intervenu sur la TIPP. Je déplore comme tout le monde que le prix des carburants augmente, mais j'ai comme tout le monde clairement conscience que c'est peut-être le seul moyen de faire prendre conscience aux gens qu'un certain nombre de ressources sont vraiment des ressources rares et qu'il faut s'organiser différemment.

Alors, à partir d'un certain moment, il faut faire des choix, c'est vrai. Ce n'est pas facile, cela peut représenter un endettement supplémentaire, mais en tout cas, je pense que, dans notre groupe et sans doute dans la majorité, il y aurait globalement une majorité pour considérer que nous pouvons nous engager politiquement sur un certain volume d'investissements, sur des compétences qui ne sont pas directement les nôtres, mais qui pourraient être un élément catalyseur en quelque sorte.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Monsieur le Président, compte tenu de l'heure avancée de notre Session, je vais m'en tenir à deux ou trois phrases. J'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur Bergougnoux. Il nous a répété pour la deuxième fois aujourd'hui qu'il n'avait pas d'allergie à l'endettement. Nous le savions.

Mais, Monsieur Bergougnoux, que nous empruntions pour une opération ou pour une autre – et nous souhaitons bien sûr toujours et nous le faisons comme cela, emprunter pour des investissements à long terme – quoi qu'il arrive, il faut rembourser ! Et jusqu'à preuve du contraire, une collectivité rembourse avec le produit de l'impôt. C'est absolument inévitable et c'est bien parce que le Président Giscard d'Estaing, au cours des précédents mandats, avait recouru à l'emprunt sans se donner les moyens de les rembourser, c'est-à-dire pour des raisons politiques que nous connaissons bien, il y avait un groupe ici qui comportait – et Monsieur Teillot s'en souvient – quatre personnages du

Front National, dont le vote était déterminant pour faire basculer ou non la majorité.

Et ces gens-là ne voulaient pas que les taux d'imposition bougent. C'était comme cela. Eh bien le Président Giscard d'Estaing a recouru à l'emprunt pour les grands investissements, la Grande Halle, Vulcania et d'autres, sans, à aucun moment, se donner les moyens de rembourser.

Nous nous sommes retrouvés, en 2004, avec les emprunts à rembourser et donc, nous n'avons pas eu d'autres solutions que de recourir à l'impôt pour cela. C'était absolument inévitable. Deux et deux font quatre, Monsieur Bergounoux et donc si vous voulez soutenir le recours à l'emprunt pour les investissements, il faut accepter l'augmentation des impôts. C'est inévitable ! Vous ne pouvez pas avoir de discours autres que celui-là. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bergounoux, dans le dialogue constructif que nous avons, je vous ai dit ce matin que je vous inviterai à venir parler budget. Nous le ferons assez prochainement. Nous débattons au fond. Nous reprendrons tout cela sans aucune arrière-pensée.

Aujourd'hui, j'ai fixé à quatre ans, la durée de désendettement maximale, tolérable pour la Région, même s'il y a au moins une Région qui a un taux d'endettement, une durée de désendettement supérieure. Comme vient de le rappeler avec pertinence Monsieur Mallot, si nous empruntons plus, à travers un consensus, nous allons charger la section de fonctionnement – puisqu'il faut bien rembourser – et donc, vous allez encore nous dire que nous augmentons les frais de fonctionnement. Tout est lié. Il faut, si nous empruntons plus, sans augmenter les frais de fonctionnement de façon anormale, augmenter la ressource.

Si l'État ne nous la donne pas, il faut que nous allions la chercher et il faut que nous allions la chercher dans la poche des contribuables, sachant que, quand on augmente l'impôt de 25 %, cela fait des sommes très faibles pour la Région et ensuite, au lieu de retenir le volume de l'augmentation, on ne retient que le pourcentage en montrant la Région du doigt.

Je vais vous donner un exemple, je pourrais en donner plusieurs, mais dans le dernier numéro du journal d'informations de la Ville de Montluçon – je ne la prends pas au hasard –, il y a de beaux graphiques partout, qui n'ont qu'un objectif : montrer que la Région Auvergne augmente beaucoup trop l'impôt. Dans le même temps, le Maire de Montluçon et Président de l'Agglomération m'écrit tous les quatre matins pour me demander de m'engager, au nom de la Région, pour l'après 2008, sur des investissements en faveur de Montluçon. Nous sommes encore en pleine contradiction et en plus, nous avons une contradiction politicienne.

Je souhaite que nous puissions débattre, sans arrière-pensée, de tout cela, mais nous ne donnerons pas le bâton pour nous faire battre sur l'augmentation des frais de fonctionnement. Si nous arrivons à des consensus politiques, pourquoi pas faire différemment ? Moi, je veux bien. Je pose le problème sur la table. Ici, nous ne pouvons pas continuer comme cela à nous demander une chose et son contraire. La parole est à Monsieur Pommarel et puis nous allons arrêter parce que sinon nous allons rester encore très longtemps.

M. POMMAREL : Je pense que nos amis de la majorité doivent être solidaires avec nous sur la position que nous avons prise de ne pas entrer sur la régénération des voies.

L'annonce a été faite, suite au Grenelle de l'Environnement, de moderniser plus de deux mille kilomètres de voies anciennes – le chiffre est à discuter, mais enfin, en tout cas, doit être tenu par le Gouvernement. Il a annoncé que sa contribution passerait de 150 millions en 2004 à 450 millions. Il faut que nous sachions réellement ce qu'il y a dans le programme de régénération et que nous puissions prendre ensuite des décisions. Mais pour l'instant, il n'y a pas lieu de changer de façon de faire. Je pense que, pour l'instant, la balle est clairement dans le domaine du Gouvernement. Si la situation n'est pas éclaircie d'ici un an ou deux, à ce moment-là, il faudra réexaminer la situation et je suis prêt à changer d'avis éventuellement. Mais pour l'instant, il faut que nous soyons solidaires dans toutes les Régions et que ce soit la majorité ou l'opposition, que nous tenions tous le même discours. L'infrastructure ferroviaire est du domaine de l'État et c'est lui qui doit en assurer l'entretien.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons eu un long débat. C'est normal. C'est un sujet tout à fait fondamental et nous avons le temps de le faire.

Je vais mettre aux voix la motion n° 2 que nous a présentée Madame Laïdouni, sachant que, par la même occasion, nous avons traité plus globalement les problèmes, comme je m'y étais engagé, posés par Madame Sikora.

La motion n° 2 : qui est d'avis de l'adopter ? Tout le monde, j'espère ! Non, bon, voilà les contradictions qui réapparaissent. Avis contraires ? Le groupe UPA vote contre la motion n° 2. Alors, je n'y comprends plus rien ! Le vote a eu lieu, donc la motion n° 2 est votée par la majorité : groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert. Elle ne recueille pas l'assentiment de l'UPA.

La motion n° 2 est adoptée : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Alors, nous avons terminé et donc, nous avons la prochaine Session les 17, 18 et 19 décembre pour le vote du budget primitif et la Commission permanente le 10 décembre. Je vous remercie. Bonne soirée.

Fin de la Session à 16 heures 30.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX